



BURKINA FASO
EVALUATION A MI-PARCOURS DU CPAP (2011-2015) DU PNUD

Résultats intermédiaires et recommandations

Rapport provisoire

08 Janvier 2014

Consultants :
Moncef KOUIDHI, Consultant international
Mathias BATABLE CORA, Consultant national

SOMMAIRE

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA REVUE A MI-PARCOURS.....	8
1.1 Objectifs, stratégies et contexte de mise en œuvre.....	8
1.2 Objectifs de l'évaluation à mi-parcours	10
2. DIAGNOSTIC ANALYTIQUE ET ENSEIGNEMENTS TIRES	12
2.1 Pertinence et adéquation des programmes du CPAP aux priorités nationales	12
2.1.1 Niveau d'alignement aux priorités de la SCADD	12
2.1.2 Cohérence avec l'UNDAF et adéquation des résultats des projets	13
2.2 Résultats atteints.....	15
2.2.1 Renforcement de la gouvernance	15
2.2.1.1 Gouvernance politique.....	16
2.2.1.2 Gouvernance locale et administrative.....	23
2.2.1.3 Gouvernance économique	26
2.2.1.4 Développement local dans la région de la Boucle du Mouhoun	29
2.2.2 Réduction de la pauvreté et réalisation des OMD	31
2.2.2.1 Augmentation des revenus et promotion de l'emploi décent	32
2.2.2.2 Gestion durable de l'environnement	37
2.2.2.3 Lutte contre le VIH/SIDA	44
2.2.2.4 Prévention et gestion des crises et catastrophes	46
3. MOBILISATION ET UTILISATION DES RESSOURCES	47
3.1 Dépenses des programmes.....	47
3.2 Mobilisation des ressources	49
4. ORGANISATION ET SUIVI DES PROGRAMMES.....	50
4.1 Performances des arrangements de gestion	50
4.2 Système de suivi/évaluation et supervision.....	50
5. CONCLUSIONS GENERALES ET ORIENTATIONS PROGRAMMATIQUES ...	51
5.1 Leçons apprises.....	51
5.1.1 Efficacité et appropriation	51
5.1.2 Développement des capacités et des référentiels de développement.....	53
5.1.3 Instruments et outils	53
5.1.4 Les partenariats.....	54
5.2 Conclusions et recommandations générales.....	54
5.2.1 Conclusions générales	54
5.2.2 Recommandations générales	56
5.3 Principaux ajustements des programmes	57
5.3.1 Principaux défis à relever	57
5.3.2 Principales orientations	58
5.3.3 Ajustements proposés.....	59
6. ANNEXES	61
6.1 Fonds mobilisés par le PNUD.....	62
6.2 Personnes rencontrées.....	64

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACRIC	Appui aux Communes Rurales et aux Initiatives Communautaires
AFD	Agence Française de Développement
ALPC	Armes Légères et de Petit Calibre
ASCE	Autorité Supérieure du Contrôle d'État
BURKINDI	Réseau Parlementaire de Lutte contre la Corruption
CEAS	Commission Economique et des Affaires Sociales
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CIFE	Circuit Intégré des Financements Extérieurs
CFG	Comité Féminin de Gestion
CNDH	Commission Nationale des Droits Humains
CNLPAL	Commission Nationale de Lutte Contre LA Prolifération des Armes Légères
CODE	Commission Développement et Environnement
COGEL	Consolidation de la Gouvernance Environnementale Locale
COMFIB	Commission des Finances et Budget
CONAD	Conférence Nationale de la Décentralisation
CPAP	Country Programme Action Plan
CONEDD	Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable
CPD	Country Programme Document/Document de Programme Pays
CPI	Conseil Présidentiel pour l'Investissement
CPP	Programme National de Partenariat pour la gestion durable des terres
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CSMOD	Cadre Stratégique de Mise en Œuvre de la Décentralisation
DEP	Direction des Etudes et de la Planification
DEPSI	Direction de l'Evaluation, de la Programmation et du suivi des Investissements
DH	Droits Humains
DREP	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification
EPP	Effet de Programme Pays
EPU	Examen Périodique Universel
FENU	Fonds d'Equipement des Nations Unies
IDH	Indice de Développement Humain
IPE	Initiative Pauvreté Environnement
ITIE	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
MAEP	Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs
MATDS	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité
MBDHP	Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MPF	Ministère de la Promotion de la Femme
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisme Non Gouvernemental
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisation de la Société Civile
PANA	Plan d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique
PANEA	Plan d'Action National de l'Efficacité de l'Aide au développement
PAO	Plan d'Action Opérationnel
PAP	Programme d'Action Prioritaire
PAPE	Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente
PARPED	« Sous Programme Augmentation de revenus et promotion de l'emploi décent en faveur des femmes et des jeunes »
PCD	Plan Communal de Développement
PCRSU	Programme Conjoint de Renforcement de la Sécurité Urbaine
PGA	Plateforme de Gestion de L'Aide
PIP	Programme d'Investissement Public
PNBG	Politique Nationale de Bonne Gouvernance
PNG	Politique Nationale Genre
PNLC	Politique Nationale de Lutte contre la Corruption
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POSMEF	Politique Sectorielle du Ministère de L'Economie et des Finances

PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PSDMA	Plan Stratégique Décennal de Modernisation de l'Administration
PSDP	Plan Stratégique de Développement du Parlement
PSMPDH	Plan Stratégique du Ministère en charge de la Promotion des Droits Humains
PRD	Plan Régional de Développement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PTFM	Plateforme Multi Fonctionnelle
RBA	Regional Bureau for Africa – Bureau Régional du PNUD pour l'Afrique
RCD	Rapport sur la Coopération au Développement
REN-LAC	Réseau National de Lutte Anti-Corruption
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SIGASPE	Système Intégré de Gestion Administrative et Salariale du Personnel de l'État
SDS	Schéma Directeur de la Statistique
SRFP	Stratégie de Renforcement des Finances Publiques
U.E	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNDAF	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement

0. RESUME

1. Contexte de mise en œuvre du CPAP

La mise en œuvre du CPAP intervient, dès juillet 2011, dans un triple contexte. Avant tout, la baisse des ressources financières du PNUD, aggravée en juin 2013 suite à la baisse des allocations TRAC du siège en raison de la crise financière des pays de l'OCDE, a influencé d'une part la qualité et le rythme d'exécution de plusieurs volets de ses programmes et d'autre part a déterminé la qualité des partenariats entre le PNUD et ses partenaires (gouvernement et PTF). Ensuite, au plan national, les mouvements sociaux et politiques au cours de l'année 2011 n'ont pas permis au CPAP de démarrer normalement ; le retard est, en moyenne, de six mois pour la grande majorité des projets approuvés. Enfin, au plan sous-régional, les crises sécuritaires et l'affaiblissement des capacités de résilience des communautés et institutionnelles au Burkina Faso en 2012 à la suite de la sécheresse et surtout celles du Sahel (crise politique du Mali) qui ont engendré des situations de gestion de réfugiés du Mali et de la montée des risques sécuritaires du fait des groupes terroristes et trafiquants de tout genre.

Le CPAP a démarré ses projets dans un contexte national marqué aussi par le début de démarrage de la SCADD en 2011 et le relèvement du pays, après une crise sociopolitique de février à juillet 2011 qui a coûté 0,5 % de points du PIB en 2012. Malgré les effets de cette crise et ceux des aléas climatiques, le Burkina Faso a retrouvé un taux de croissance économique de 8 % en 2012 et 7 % en 2013. Cette forte croissance n'a pas des effets très significatifs sur la réduction de la pauvreté à l'accélération du processus d'atteinte des OMD.

2. Principales conclusions

Dans l'ensemble, les programmes et projets mis en œuvre dans le cadre du CPAP (2011-2015) sont pertinents, fondamentalement alignés sur les priorités de la SCADD, avec un effort de création des meilleures conditions pour que le Burkina Faso jette les bases solides d'un développement durable où les questions environnementales et de réduction de la pauvreté sont au centre des préoccupations des toutes les actions programmées. Des efforts conceptuels mais opérationnels sont à signaler dans le cadre du programme de gouvernance. En matière d'environnement, la vigilance n'a pas été de mise au sein du PNUD pour dégager une vision stratégique de l'ensemble des actions envisagées dans le secteur du développement durable. Les procédures de certains PTF comme le FEM n'aident pas à avoir cette démarche. Mais cette carence est encore toujours là dans le pilotage des programmes de façon compartimentée. Dans le domaine de la gouvernance politique, la vision stratégique au niveau des processus électoraux a été un souci pour que les élections de 2012 se déroulent dans les meilleures conditions. Enfin, le positionnement institutionnel du PNUD dans trois domaines stratégiques (Environnement, décentralisation et gestion de l'aide) est pertinent et porteur de perspectives pour l'appropriation de l'ensemble de l'assistance technique du PNUD et pour la mobilisation des ressources. Mais cet avantage a ses limites.

Au niveau des projets et programmes, trois grandes initiatives permettent actuellement une meilleure visibilité du travail entrepris par le PNUD pour aider le gouvernement à approfondir les outils de planification, de développement durable et d'amélioration des conditions de vie des populations :

- Le rôle actif du bureau du PNUD Burkina Faso dans la contribution au succès des élections législatives et locales, à travers l'appui technique à la CENI, est reconnu unanimement par tous les acteurs nationaux et internationaux, malgré certaines insuffisances.
- La seconde initiative du PNUD a porté sur le développement d'études thématiques pour apporter des éclairages sur les déterminants de la croissance pro pauvres et l'amorce de nouvelles politiques publiques intégrant les thèmes émergents comme les changements climatiques, la gestion durable des terres, les droits humains et le genre. Cette approche a suscité l'intérêt du gouvernement et d'autres partenaires pour améliorer la qualité des politiques sectorielles.
- Enfin, la mise œuvre du projet ACRIC dans la région de la Boucle du Mouhoun selon une

approche participative centrée sur le développement local et la gouvernance locale contribue à recentrer la réflexion sur la nécessaire urgence de développement des capacités de maîtrise d'ouvrage locale au niveau des collectivités territoriales (région et commune) dans une perspective de rendre le Fonds Permanent de développement des collectivités territoriales plus opérationnel et de création de pôles de croissance intégrant la problématique de développement durable et de réduction de l'extrême pauvreté.

Ces acquis au niveau de ces trois domaines mettent le PNUD devant d'autres défis à relever, qui se résument à i) développer une véritable approche programme aussi bien au niveau de la gouvernance qu'au niveau de l'environnement en vue d'un meilleur ciblage et d'un impact accru sur les secteurs porteurs de changement dans les pratiques de gestion des ressources naturelles et les institutions clés, garantes de l'Etat de droit, ii) inscrire les appuis à la modernisation de l'administration publique dans le processus de décentralisation selon une vision renouvelée du rôle de l'Etat et iii) assurer la cohérence des appuis au système de planification et de programmation en limitant les interventions sur les processus et outils et non uniquement sur les institutions.

En matière de dispositif de coordination entre gouvernement et PNUD, ainsi qu'au niveau des systèmes de suivi et évaluation, force est de reconnaître que dans l'ensemble, la situation actuelle est peu satisfaisante.

Les perceptions du gouvernement et des Partenaires Techniques Financiers sur la qualité de l'assistance des projets PNUD sont dans l'ensemble encourageantes, avec encore des exigences en matière de ciblage (moins de saupoudrage), de prévisibilité des financements requis pour les programmes arrêtés, de qualité et de continuité dans l'appui technique, de plaidoyer soutenu sur la bonne gouvernance et de mobilisation des ressources pour l'atteinte des OMD. Un consensus semble se dégager au niveau du gouvernement et des PTF pour considérer que la contribution des appuis techniques du PNUD a été de qualité et très visible dans les domaines de la gouvernance politique (CENI), même si certains auraient souhaité que le PNUD anticipe sur certains type de dialogue politique sur les insuffisances du système électoral. L'appréciation est également très positive concernant la mobilisation des ressources financières pour le secteur de l'environnement.

3. **Recommandations générales**

Les principales recommandations sont :

Recommandation n° 1 : Les constats de la mission d'évaluation sur le caractère ambitieux des programmes et compte tenu de la baisse des ressources du PNUD, il est important que la matrice des résultats du CPAP soit révisée pour un meilleur ciblage et une meilleure cohérence avec les thématiques retenues pour éviter à la fois le saupoudrage et les appuis à la demande des institutions en privilégiant les fonctions et les processus que les institutions, en dehors de certains projets liés aux financements FEM.

Recommandation n° 2 : Un réel système de suivi et évaluation du CPAP n'existe pas. Le PNUD devra prendre des actions urgentes pour remédier à cette situation, surtout que les experts nationaux en suivi et évaluation au sein des projets sont près d'une dizaine.

Recommandation n° 3 : Le PNUD devrait élaborer pour chaque point d'entrée au niveau sectoriel une note d'orientation identifiant les points d'ancrage, les axes et les approches catalytiques.

Recommandation n° 4 : Face à la difficulté d'avoir un fil conducteur et une lisibilité du sous programme Environnement, du fait de la multiplicité des projets du portefeuille de l'environnement engendrant plusieurs unités de gestion et de comités de pilotage, la mission recommande d'adopter une approche programme pour l'élaboration d'un document unique de programme environnement.

Recommandation n° 5 : considérant les faiblesses constatées dans l'orientation stratégique du portefeuille de l'environnement du programme pays développés souvent à partir des opportunités de financement notamment celle qu'offrait le FEM, la mission recommande dans le cadre du prochain cycle de programmation de concevoir un programme de gestion durable de l'environnement à partir

de priorités dégagées dans la SCADD et sur les nouveaux enjeux et défis du pays en ressources naturelles et gestion durable de l'environnement.

Recommandation n° 7 : Les constats établis pour le secteur de l'environnement montrent que l'ancrage institutionnel de la plus part des projets du PNUD est au SP/CONEDD et absorbant l'essentiel de ses ressources humaines pour leur mise en œuvre, au détriment des fonctions d'orientation stratégique et d'interpellation. La mission recommande que les projets soient désormais rattachés à des directions techniques dont les mandants correspondent le mieux aux préoccupations des projets.

Recommandation n° 8 : du fait que le PNUD est perçu de plus en plus à tort ou à raison comme un organisme de financement, la mission recommande que le PNUD joue d'avantage son rôle d'accompagnateur du développement en faisant valoir sa valeur ajoutée sur les aspects techniques d'ingénierie de développement et de plaidoyer pour la mobilisation des financements.

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA REVUE A MI-PARCOURS

1.1 Objectifs, stratégies et contexte de mise en œuvre

1.1.1 Objectifs du CPAP

Le Programme de Pays PNUD (CPAP) du Burkina Faso pour la période 2011-2015 s'est basé sur les grandes orientations du document de Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD). Les principaux axes stratégiques de la SCADD sont : 1) le développement des piliers de la croissance accélérée, 2) la consolidation du capital humain et la promotion de la protection sociale, 3) le renforcement de la gouvernance et 4) la prise en compte des priorités transversales dans les politiques et programmes de développement. Le Programme Pays du PNUD est articulé autour de deux axes **(1) contribuer à l'atteinte des OMD et à la réalisation d'une croissance pro pauvre et durable et (2) renforcer la gouvernance dans ses différentes composantes**. Chaque composante du Programme de Pays est composée de plusieurs sous programmes.

- La composante « **Réalisation des OMD et réduction de la pauvreté** » comprend quatre sous programmes : i) *augmentation des revenus et promotion de l'emploi décent* à travers la micro-finance, la promotion de l'emploi décent des jeunes/femmes et la promotion des PME/entreprises rurales ; ii) *gestion durable de l'environnement*, axée sur le mainstreaming de l'environnement, la gestion durable des terres, les changements climatiques et la conservation de la biodiversité ; iii) *prévention et gestion des crises et des catastrophes* en renforçant les capacités de réponses des institutions nationales et iv) lutte contre le VIH/SIDA en améliorant les mécanismes de coordination au niveau national et les capacités des organisations de la société civile.
- La composante « **Renforcement de la gouvernance** » comprend trois sous programmes: (i) gouvernance politique en visant les processus électoraux, les institutions démocratiques et le renforcement des capacités des organisations de la société civile ; (ii) gouvernance économique à travers le renforcement des principales fonctions de formulation des politiques sectorielles, de programmation et de suivi de la SCADD ainsi que la gestion de l'aide ; (iii) gouvernance locale et administrative portant sur les outils de pilotage du processus de décentralisation et l'opérationnalisation du plan stratégique de réforme de l'administration publique.

La stratégie d'intervention et de partenariat du CPAP, animée par le souci de renforcer une approche programme à travers les montages institutionnel appropriés, est basée sur le développement des capacités nationales à tous les niveaux (au moins 20 à 30 % des ressources doivent y être affectées) et dans les sphères publiques et privées en vue d'améliorer l'efficacité des politiques publiques et la gouvernance (nationale et locale). Elle est également centrée sur la contribution du PNUD à la création des conditions de réalisation d'une croissance forte pro-pauvre et d'atteinte des OMD dans le cadre de la mise en œuvre de la SCADD. Enfin, elle privilégie le développement des capacités des organisations de la société civile en vue de renforcer leur rôle dans la lutte contre le VIH/SIDA et de prendre part au dialogue avec l'Etat sur les orientations stratégiques du développement du pays et la mise en œuvre des programmes de développement.

Les stratégies spécifiques sont centrées sur quatre types de processus porteurs d'effets multiplicateurs sur les conditions de vie des populations et la qualité de la gouvernance :

- Processus de consolidation des institutions démocratiques et de lutte contre la corruption et l'effectivité de la décentralisation au niveau régional et communal ;
- Processus d'opérationnalisation des principales politiques sectorielles et des instruments de programmation des investissements prioritaires de la SCADD ;
- Processus de changement d'attitudes, de comportements et de pratiques culturelles dans les zones rurales à travers l'intégration de certaines actions liées aux changements climatiques, à la gestion durable des terres et à la biodiversité biologique ;

- Processus de développement des capacités des organisations de la société civile et des populations locales dans la gestion des affaires publiques et le développement de partenariat de développement, surtout en matière de développement local et de lutte contre le VIH/SIDA.

Les principales interventions (appuis aux institutions démocratiques, aux processus électoraux, au développement local à travers ACRIC et son Fonds de Développement Local, la gestion durable des terres et les changements climatiques) sont conçues dans l'optique de catalyser et mobiliser l'ensemble des partenaires au développement pour redynamiser les économies locales et promouvoir de bonnes pratiques de développement durable. Les questions genre et droits humains sont retenues comme thèmes transversaux qui devront être opérationnalisés au niveau de chaque composante du programme. Les partenariats techniques, pour accompagner les différents programmes, ont été centrés d'une part sur des institutions nationales comme les institutions sous-régionales ayant fait leur preuve dans le développement de capacités et d'appui-conseil comme le Pôle de Dakar (politiques sectorielles et budgets programmes) et le centre de Dakar pour les Plateformes multifonctionnelles.

Le dispositif de mise en œuvre du CPAP privilégie les modalités nationales (NIM), sous la supervision du Ministère de l'Economie des Finances (DGCOP). A la demande du gouvernement, la mise œuvre directe (DIM) est limitée à quelques actions choisies. Les PTA constituent les bases d'entente entre l'agence gouvernementale de coopération et les partenaires de mise en œuvre (ministères, structures spécialisées, etc.) et le PNUD pour la mise à disposition des fonds disponibles. En matière de suivi du CPAP, le Ministère de l'Economie et des Finances a été retenu pour jouer son rôle dans la recherche de la cohérence entre les résultats planifiés et les priorités nationales. Des Comités de suivi du Programme et d'effets sont envisagés pour suivre les résultats de chacun des effets programmés. Les revues annuelles de l'UNDAF constituent le cadre d'appréciation des résultats atteints, des leçons apprises et des ajustements jugés nécessaires.

1.1.2 Contexte de mise en œuvre

La mise en œuvre du CPAP intervient, dès juillet 2011, dans un triple contexte. Avant tout, la baisse des ressources financières du PNUD, aggravée en juin 2013 suite à la baisse des allocations TRAC du siège en raison de la crise financière des pays de l'OCDE, a influencé d'une part la qualité et le rythme d'exécution de plusieurs volets de ses programmes et d'autre part a déterminé la qualité des partenariats entre le PNUD et ses partenaires (gouvernement et PTF). Ensuite, au plan national, les mouvements sociaux et politiques au cours de l'année 2011 n'ont pas permis au CPAP de démarrer normalement ; le retard est, en moyenne, de six mois pour la grande majorité des projets approuvés. Enfin, au plan sous-régional, les crises sécuritaires et l'affaiblissement des capacités de résilience des communautés et institutionnelles au Burkina Faso en 2012 à la suite de la sécheresse et surtout celles du Sahel (crise politique du Mali) qui ont engendré des situations de gestion de réfugiés du Mali et de la montée des risques sécuritaires du fait des groupes terroristes et trafiquants de tout genre.

Les coupes budgétaires subies par le bureau du PNUD Burkina Faso, parfois de façon brusque, du fait de la crise financière du PNUD au plan mondial, ont mis le PNUD à rudes épreuves dans l'ajustement de ses engagements pris dans le cadre de différents PTA arrêtés conjointement avec les partenaires nationaux. Cela a non seulement réduit la portée stratégique de certaines de ses actions mais l'imprévisibilité des financements du PNUD a créé un climat de méfiance en la capacité du PNUD à honorer ses engagements financiers et techniques vis-vis des partenaires nationaux liés par les résultats à atteindre dans le cadre des PTA arrêtés.

Au niveau national, de février à juillet 2011, le Burkina Faso a connu une grave crise sociale et institutionnelle, situation révélant la fragilité de son mode de gouvernance marqué par les effets d'une croissance économique inégalitaire (sous-emploi des jeunes, faible rémunération des paysans, affaiblissement des mécanismes communautaires de résilience, etc.). Les événements du premier semestre de l'année 2011 ont paralysé les principales activités de différents programmes du CPAP pendant six mois. A cela s'ajoute le retard pris dans la signature de plusieurs documents de projets

(COGEL, CPP et Emploi principalement). Le CPAP a commencé à exécuter réellement la majeure partie de ses activités en janvier 2012.

Les événements du Sahel de 2012, surtout avec l'activisme de certains groupes « djihadistes » et le trafic en tout genre dans cette partie du Sahara, ont créé des flux de réfugiés maliens entraînant une pression sur les services sociaux, les ressources naturelles et les services sécuritaires du Burkina Faso. A cela s'ajoutent les conséquences de la sécheresse de 2012 qui ont montré la fragilité des mécanismes institutionnels et communautaires au Burkina pour faire face à ce type de chocs exogènes. Cette situation a influencé les modalités de mise en œuvre du programme du PNUD « gestion durable des crises » et ses capacités de réflexion sur les alternatives à trouver en matière de développement des capacités de résilience en lien avec le gouvernement et les autres agences du SNU.

Le CPAP a démarré ses projets dans un contexte national marqué par le début de démarrage de la SCADD en 2011 et le relèvement du pays, après une crise sociopolitique de février à juillet 2011 qui a coûté 0,5 % de points du PIB en 2012. Malgré les effets de cette crise et ceux des aléas climatiques, le Burkina Faso a retrouvé un taux de croissance économique de 8 % en 2012 et 7 % en 2013. Les perspectives de croissance pour 2014 et 2015 s'inscrivent dans ce trend de croissance comprise entre 6 et 8 %, grâce au dynamisme des secteurs de l'agriculture, des mines et des services. Cette forte croissance, amorcée dès 2010 (7,9 %), n'a pas encore eu des effets très significatifs sur la baisse du taux de la pauvreté et des gains rapides en matière d'OMD. La plupart des indicateurs des OMD restent hors d'atteinte à l'horizon de 2015.

Ces événements politiques, économiques, naturelles et sécuritaires au niveau de la sous-région ont influencé directement le rythme de programmation des activités du CPAP-PNUD. Ils ont également conduit le PNUD à s'adapter à de nouveaux défis majeurs. Parmi les changements intervenus dans le cycle de programmation du CPAP, figure la prise en compte :

- De l'urgence de créer les meilleures conditions pour le succès d'une part des élections présidentielles et d'autre les élections couplées des législatives et locales de 2012 à travers la mobilisation de l'expertise et des ressources financières requise dans l'appui à la CENI ;
- De l'urgence de contribuer aux efforts de réflexion sur la résilience, avec des résultats très mitigés ;
- De l'importance d'avoir une stratégie d'accélération du processus d'atteinte des OMD.

1.2 Objectifs de l'évaluation à mi-parcours

L'appréciation des résultats du Programme Pays et ses effets sur les dynamiques nationales et locales selon les domaines ciblés a été conduite selon une démarche simple visant à dégager les points forts des actions ayant eu des impacts sur le processus de changements dans les pratiques de gouvernance, l'efficacité des politiques publiques, l'amélioration des instruments de programmation, le relèvement socio-économique des communautés et le développement de l'approche développement durable à travers les actions touchant l'environnement ainsi que sur le mode de fonctionnement des institutions du pays et des capacités d'organisation de la société civile. La revue à mi-parcours du CPAP 2011-2015 a également tenté de cerner les principales insuffisances et limites de certains positionnements thématiques et approches mises en œuvre en vue d'indiquer les meilleurs repositionnements et les principaux ajustements programmatiques dans le cadre de la continuité du CPAP d'ici 2015.

Pour conduire cet exercice, la démarche méthodologique a respecté les principales séquences suivantes :

1. Analyse documentaire
 - Référentiels de développement et documents stratégiques : SCADD, UNDAF, CPD PNUD, CPAP PNUD, Plan stratégique du PNUD 2014-2017, Stratégie du PNUD dans le Sahel sur la résilience (2014-2018), etc.
 - Examen et analyse des rapports annuels des composantes du Programme Pays ;

2. Entretiens avec :
 - Le Représentant Résident du PNUD
 - La Directrice Pays du PNUD
 - Le Directeur Pays Adjoint/Programme
 - L'Economiste Principal
 - L'ARR/P et Team Leader Gouvernance
 - L'ARR/P Spécialiste en planification stratégique des ressources
 - Les Chargés de programmes PNUD et FENU
 - Le Responsable de l'Unité de Coordination du SNU
 - Le Responsable de suivi et évaluation de l'UNDAF
 - Le Coordonnateur de la composante du Programme Gouvernance
 - Les Coordonnateurs nationaux des sous-composantes de chacune des deux composantes
 - Certaines organisations de la Société civile : REN-LAC, CNOSC, OCADES, etc.
 - Plusieurs responsables gouvernementaux : Premier Ministère, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire, Ministère de la Décentralisation, Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi, Ministère de la fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, SP/CNLS, CONEDD, CNDH, CONAD, etc.
 - Certains élus au niveau de l'Assemblée Nationale
 - Certains services déconcentrés et structures locales dans la région de la Boucle du Mouhoun, en particulier la Direction régionale de l'environnement et du développement durable et la Direction régionale de la jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi représentant ainsi que la structure relais CVD du PAMAC, le responsable de l'antenne Régionale du SP/CNLS, les représentants des Projets PANA et PTFM
 - Les Partenaires Techniques et Financiers : AFD, Autriche, Canada, Japon, Luxembourg et Union Européenne
 - Les principaux responsables des Agences du SNU : FAO, OMS, PAM, UNICEF et ONU HABITAT

3. Analyse des objectifs et résultats du Programme Pays pour les deux composantes (OMD/Réduction de la pauvreté et Renforcement de la Gouvernance) basée sur :
 - La pertinence des produits et effets attendus au regard des axes stratégiques de la SCADD ;
 - Une lecture croisée de la matrice des résultats des deux composantes et celles du CPAP et de l'UNDAF ;
 - L'appréciation des effets et produits à travers une analyse comparative des principaux Extrants prévus et l'effectivité des résultats atteints ;
 - Analyse des indicateurs disponibles du système de suivi-évaluation du Programme Pays.

4. Visites de terrain : région de la Boucle du Mouhoun en ciblant i) les microprojets appuyés par ACRIC (salles de classe, dispensaires, boutiques marchandes, hangars de marché, etc.), ii) les microprojets appuyés par le projet CPP (Bosquet scolaire à Syn-Beky, forêt communale de Bondoukuy et le reboisement dans les villages de Sono et de Kouri dans la commune de Sono) et trois plateformes (module classique et module hybride) dans les villages de Toroba, Kallé et Tikan et iii) les projets PANA (station météo, fosse fumière, bergerie et jardin polyvalent pour les femmes). Plusieurs entretiens ont été réalisés avec les populations locales, le Conseil Régional de la Boucle du Mouhoun, certains services déconcentrés, PAMAC, les animateurs locaux d'ACRIC sur la maîtrise d'ouvrage locale et les coordonnateurs des deux projets PNUD déjà opérationnels (ACRIC et CPP).

5. Cadrage et définition des axes stratégiques de positionnement du PNUD pour les prochaines années, sur la base des leçons apprises et des revues annuelles de la SCADD ainsi que sur la

base des avantages comparatifs du PNUD au Burkina Faso tout en prenant en compte le Plan stratégique du PNUD et la stratégie du PNUD dans le Sahel sur la résilience.

La revue à mi-parcours du Programme Pays 2011-2015 a tenté d'apporter des réponses claires et des éclairages sur au moins cinq grandes questions :

1. Le Programme Pays du PNUD est-il sur la bonne voie dans la réalisation de ses objectifs stratégiques et contribue-t-il de façon significative aux progrès de la SCADD dans le relèvement des défis de consolidation de l'Etat de droit, de relèvement socio-économique des populations et de protection de l'environnement au Burkina Faso ?
2. Les activités conduites dans le cadre des deux composantes du Programme Pays ont-elles eu déjà des impacts et effets significatifs sur les méthodes de travail des institutions ciblées, l'impact sur le processus d'accélération d'atteinte des OMD, les Droits Humains, la protection des ressources naturelles, les politiques publiques et le cadre de vie des populations locales ?
3. Quelle a été la valeur ajoutée du PNUD à travers les deux composantes du Programme dans le développement des institutions démocratiques, le développement des capacités des acteurs de la gouvernance et le développement des outils de planification et d'opportunités de création de revenus ainsi que dans les processus de plaidoyers pour certains thèmes transversaux ?
4. Quelle a été la qualité des partenariats techniques et financiers du Programme Pays en termes de système de reporting aux PTF finançant certains volets et la mobilisation des ressources pour massifier les actions les plus importantes du programme ?
5. Quelles sont les principaux enseignements et leçons à tirer pour mettre en évidence et en valeur les actions à consolider et les nouveaux ajustements à opérer pour mieux aligner les principaux axes d'intervention aux priorités de la SCADD ?

Compte tenu du démarrage tardif des principaux projets du CPAP (la majorité des projets ont démarré leurs activités en janvier 2012 et deux au courant du deuxième semestre de 2012 (CPP et Emploi), le délai requis pour apprécier à la fois l'efficacité et surtout les impacts des actions engagées est un peu prématuré. Les appréciations porteront principalement sur la pertinence, le niveau d'alignement aux priorités nationales, la portée stratégique des résultats effectivement réalisés et les bonnes pratiques à consolider.

2 DIAGNOSTIC ANALYTIQUE ET ENSEIGNEMENTS TIRES

2.1 Pertinence et adéquation des programmes du CPAP aux priorités nationales

2.1.1 Niveau d'alignement aux priorités de la SCADD

L'UNDAF et le CPAP du PNUD se sont basés sur la note conceptuelle de la SCADD qui a été élaborée en 2010 et sur la situation de référence du niveau de réalisation des OMD en 2010 ; la SCADD n'a été finalisée qu'au cours du deuxième semestre de 2011, bien après la formulation de l'UNDAF et du CPAP. Malgré l'antériorité du CPAP par rapport à la SCADD, les principales thématiques retenues par le CPAP sont bien alignées sur les axes de la SCADD. Cet alignement est la résultante de la qualité du dialogue permanent et de partenariat stratégique entre le PNUD et la partie nationale au cours de la formulation du CPAP et de l'accompagnement que le PNUD a apporté au processus de formulation de la SCADD au cours des années 2010 et 2011. Il est également cohérent avec les orientations stratégiques des OMD qui ont été adoptées par la SCADD dans ses choix stratégiques et programmatiques, avec des cibles intermédiaires à atteindre par la SACDD pour chacun des OMD d'ici 2015.

Dans l'ensemble, les objectifs et les stratégies du CPAP traduisent un grand effort pour que les programmes soient à la hauteur des enjeux de création des meilleures conditions afin que le Burkina Faso mette en œuvre les orientations stratégiques fortement ambitieuses de la SACDD, en ciblant les processus de formulation de certaines politiques sectorielles, les référentiels du développement durable, les capacités de coordination des actions de lutte contre le VIH/SIDA et la garantie d'un cadre

consensuel pour l'organisation des élections. Cela s'est clairement reflété au niveau des produits centrés sur la SCADD en visant des fonctions stratégiques et programmatiques du développement comme la planification et les budgets programmes. Le souci de croissance pro-pauvre a été pris en compte en inscrivant un ensemble d'études visant l'identification de goulots d'étranglement au niveau de certains secteurs porteurs et les facteurs favorisant l'élimination de l'extrême pauvreté (un des objectifs spécifiques de la SCADD). Il en est de même pour la gouvernance démocratique (Parlement et CENI) et le VIH/SIDA (développement de l'approche décentralisée à travers le PAMAC). La gouvernance locale pour l'ensemble des régions, la sécurité urbaine et le développement des économies locales dans la région du Boucle du Mouhoun sont les trois domaines qui ont été inscrits comme prioritaires, compte tenu des acquis de l'ancien CPAP, et des avantages comparatifs du PNUD reconnus par tous les partenaires dans ce domaine. Cette orientation l'est moins pour la question des Plateformes multifonctionnelles, de la micro-finance et du genre, malgré les objectifs très ambitieux clairement affichés.

Le CPAP a bien pris en compte la préoccupation de développement des outils de suivi de la SCADD, des OMD et des capacités de développement de la Plateforme de gestion de l'aide dans une perspective d'autonomisation des structures nationales. Tous ces appuis auraient pu faire l'objet d'un projet conjoint de toutes les agences du SNU dans le cadre l'UNDAF. Une note conceptuelle sur la mise en œuvre d'un système intégré de suivi et évaluation de la SCADD et des OMD a été élaborée par le PNUD en juin 2011, mais elle n'a pas débouché sur un projet ou des actions conjointes en direction de l'INSD, du ST/SCADD et la DGEP du fait que l'INSD a opté pour d'autres choix.

2.1.2 Cohérence avec l'UNDAF et adéquation des résultats des projets

Au niveau des résultats attendus de l'UNDAF, le CPAP du PNUD se positionne principalement dans l'Effet 1 « croissance économique accélérée durable et pro pauvre » et l'effet 3 « gouvernance politique, administrative et économique ». Les produits attendus par le CPAP du PNUD sont insuffisants (micro-finance, emploi décent, PME et Initiative Pauvreté/Environnement à petite échelle) pour relever le défi d'accélération de la croissance économique qui serait très profitable aux pauvres du fait que ce défi renvoie à une diversité de leviers économiques et budgétaires sur lesquels le PNUD n'a pas beaucoup de prise. En revanche, le PNUD a tout de même ciblé certains processus de formulation de référentiels de développement soit pour infléchir certaines politiques sectorielles soit pour approfondir les outils de programmation en lien avec les nouvelles politiques sectorielles et en conformité avec l'objectif ambitieux de réduction de l'extrême pauvreté. En matière d'environnement, le CPAP affirme plus clairement l'option de consolidation des acquis antérieurs tout en mettant l'accent sur les domaines des changements climatiques et la biodiversité.

Un effort de conceptualisation de l'approche programme au niveau des deux piliers du CPAP (Réalisation des OMD et Renforcement de la Gouvernance) est réel à travers la recherche de complémentarités entre les différents volets d'appuis, mais dans les descriptifs des différents documents de projets et leurs cadres logiques, cette orientation a été diluée et le fil conducteur de chaque programme n'apparaît pas clairement. Ce constat semble obéir à plusieurs paramètres en particulier les exigences de certains bailleurs de fonds (environnement surtout) et la reconduction de certains volets et thématiques de l'ancien CPAP 2006-2010, en particulier dans les domaines de la gouvernance administrative et politique (bonne gouvernance) et l'Initiative Pauvreté/Environnement réduisant la portée stratégique de l'approche programme affichée et le souci de circonscrire ses domaines de concentration, compte tenu de ses modestes moyens budgétaires.

La lecture croisée des matrices de l'UNDAF et du CPAP du PNUD montre que le niveau d'alignement et la cohérence de certains résultats escomptés du PNUD sont parfois problématiques avec les effets attendus par l'UNDAF ; la matrice des résultats du CPAP du PNUD continue de se référer aux *Effets Programme Pays (EPP)* alors que les nouvelles procédures de l'UNDAF, adoptées par l'UNDAF du Burkina Faso pour la période 2011-2015, l'ont abandonné. D'ailleurs, les matrices des CPAP du l'UNICEF et du FNUAP n'ont pas retenu la distinction des EPP. Par ailleurs, trois grandes faiblesses du CPAP méritent d'être soulevées. La première est liée à l'insuffisance d'analyse de la situation de

référence pour bien dégager les problématiques à adresser en fonction des déficits et dysfonctionnements constatés permettant de voir le lien entre le diagnostic sectoriel/thématique et le programme proposé ; c'est l'exemple de la croissance pro pauvre et les capacités de planification et de programmation du développement ainsi que le système de suivi et évaluation du CSLP/SCADD. La deuxième faiblesse renvoie à la difficulté de voir la cohérence entre la matrice du CPAP et le descriptif du programme proposé en vue de mieux rationaliser et établir la synergie entre les résultats attendus pour chaque sous-composante des deux programmes. Enfin, le cadre de suivi et évaluation n'a pas été développé et la situation de référence des indicateurs n'est pas renseignée dans la matrice des résultats et ressources du CPAP.

Mais pour l'ensemble des projets formulés et mis en œuvre, les objectifs sont trop ambitieux et tributaires des ressources financières mobilisées par le PNUD auprès de ses partenaires. Cette situation peut s'expliquer certainement par le potentiel de mobilisation des ressources auprès de ses partenaires techniques et financiers. Mais cette ambition devrait être tempérée annuellement en fonction du fort niveau de prévisibilité de financements recherchés pour éviter le risque de programmation des activités hypothétiques. Dans quatre domaines les objectifs sont réellement trop ambitieux ; il s'agit de la gouvernance administrative, de la gouvernance locale (au niveau des plans locaux de développement) et de l'emploi. Une révision à la baisse est plus qu'indiquée pour les deux prochaines années pour avoir des actions réalistes dans leur réalisation, compte tenu des capacités actuelles du PNUD au plan financier et technique.

Au niveau de la formulation des produits du CPAP, dans le domaine de la gouvernance administrative et de l'environnement, certains produits proposés sont soit peu précis, soit trop ambitieux au regard des montants financiers alloués. Il s'agit, plus particulièrement, des produits ciblant «les mécanismes de financement sont mis en place et les options d'adaptation et d'atténuation appropriés sont mises en œuvre » et de « Plan stratégique de réforme de l'administration est mis en œuvre (déconcentration, gouvernance, etc. ». Une relecture de la matrice pour une meilleure précision des produits escomptés à la lumière des résultats de la revue à mi-parcours du CPAP et sur la base d'un schéma de financements prévisibles pour les deux à trois années s'impose.

L'opérationnalisation du CPAP est passée par l'élaboration d'un document unique de programme pour la gouvernance, avec trois projets d'instincts (CENI, sécurité urbaine ACRIC-développement local), et plusieurs autres projets autonomes pour l'environnement, l'emploi et le VIH/SIDA. Avec la multiplication des projets, la mission a relevé 17 unités de projet pour un personnel total de près de 70 personnes dont la moitié est constituée de professionnels. Cette démarche a affaibli l'approche programme souhaitée dès le départ. La lecture croisée de la matrice du CPAP et de celle des deux programmes «renforcement de la gouvernance » et « réalisation des OMD » met en lumière la difficulté de lecture de l'approche programme, surtout au niveau des produits attendus. La correspondance et la cohérence entre les produits est très difficile. Les différents produits retenus dans les documents de projets sont parfois des activités ou des simples effets. En général, les produits sont nombreux et dans certains domaines sont moins stratégiques. Ainsi, la matrice du programme gouvernance a retenu 83 produits à atteindre dont 54 pour la gouvernance politique (avec 18 pour le volet promotion et protection des droits humains). En matière d'environnement (COGEL, CPP, IPE et PAPE), les produits au nombre de 40 sont mieux élaborés et plus stratégiques. A cela s'ajoutent les produits des projets PTFM, Emploi et Crises au nombre de 24. Au total, avec les différentes matrices consolidées, le CPAP a programmé 144 produits à atteindre. On peut très bien comprendre le souci de traduire les produits du CPAP et sous-produits au niveau des projets ; mais le coefficient multiplicateur des produits du CPAP a été de 3,4 puisque le CPAP ne comprenait que 42 produits à atteindre. Ce nombre de produits révèle une certaine dispersion des domaines d'appui et les difficultés de lisibilité du positionnement stratégique dans plusieurs secteurs. Cela rend aussi le travail de suivi des indicateurs fastidieux et le coût de transaction de mise en œuvre des activités parfois un peu onéreux. Une simplification/clarification de plusieurs produits est à envisager permettant un repositionnement du PNUD sur des processus de dialogue sur les politiques, les plaidoyers et le

renforcement des capacités des acteurs clés à la hauteur de ses moyens budgétaires et ses capacités d'appui-conseil.

Nombre des produits à atteindre par les projets CPAP 2011-2015

Projets/sous-composantes	Nombre des produits escomptés
<i>1. Réalisation des OMD et réduction de la pauvreté</i>	57
1.1 COGEL	4
1.2 CPP	11
1.3 PAPE	9
1.4 IPE	6
1.5 Emploi	6
1.6 Crises	9
1.7 PTFM	9
1.8 VIH/SIDA	3
<i>2. Renforcement de la gouvernance</i>	87
2.1 Gouvernance politique	54
2.2 Gouvernance locale et administrative	13
2.3 Gouvernance économique	16
2.4 ACRIC	4
Total	144

2.2 Résultats atteints

2.2.1 Renforcement de la gouvernance

L'objectif stratégique du programme Gouvernance est le renforcement des capacités nationales de promotion de la bonne gouvernance à travers i) la consolidation de l'état de droit, ii) l'amélioration de l'efficacité et de la recevabilité des pouvoirs publics nationaux et locaux et iii) l'amélioration de la cohérence et de l'efficacité du système de planification du développement et de la coordination de l'aide. La stratégie de mise en œuvre est fondée principalement sur :

- L'approche programme en cohérence avec les politiques sectorielles en mettant l'accent sur l'utilisation rationnelle des ressources publiques ;
- L'Appropriation nationale
- L'Approche systémique
- L'Approche duale
- L'Approche globale
- L'intégration de la question genre et des droits humains
- L'approche habilitante par la mise à disposition des institutions ciblées, d'outils en raison de leurs effets de leviers sur les capacités ;
- La redevabilité ou l'obligation de rendre compte par la mise en place d'un dispositif de suivi des politiques publiques notamment la SCADD ;
- La nécessaire complémentarité des aides par la recherche systématique des partenariats et synergie avec d'autres partenaires.

Les partenaires de réalisation du programme sont :

- le ministère de la Fonction publique du travail et de la sécurité sociale (MFPTSS) ;
- le ministère de l'Administration territoriale et de la sécurité (MATS) ;
- le Ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation (MATD) ;
- le ministère de la justice (MJ) ;
- le ministère des droits humains et de de la promotion civique (MDHPC) ;
- le ministère de la promotion de la femme (MPF) ;
- le ministère de l'Economie et des finances (MEF).
- l'Assemblée nationale (AN) ;
- le Secrétariat permanent du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (SP/MAEP) ;
- l'Autorité supérieure de contrôle de l'Etat (ASCE) ;

- Le Médiateur du Faso
- La Commission Nationale des Droits Humains (CNDH)
- La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)
- les organisations de la société civile (OCS) ;
- les collectivités territoriales et leurs associations (AMBF et ARBF).

Le programme comprend trois sous-programmes :

- le sous-programme gouvernance politique ;
- le sous-programme gouvernance administrative et locale ;
- le sous-programme gouvernance économique.

2.2.1.1 Gouvernance politique

La sous composante « gouvernance politique » comprend huit volets :

- Institution parlementaire
- Lutte contre la corruption
- Cadre unitaire de la société civile
- Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
- Processus et mécanismes électoraux
- Promotion et protection des droits humains
- Promotion de l'égalité de Genre et de l'autonomisation de la femme
- Sécurité urbaine

Le PNUD, contrairement aux orientations stratégiques de l'UNDAF, n'a pas opté pour l'inscription des questions du Genre et des droits humains comme thèmes transversaux avec un mécanisme interne de coordination et de suivi assurant la prise en compte du genre et des droits humains dans toutes les activités de différents projets mis en œuvre. Le Bureau Pays a mis en place avec l'appui du Centre Régional de Service du PNUD (Dakar) un plan d'action genre, qui vise, entre autres, le mainstreaming du genre dans les programmes. L'option privilégiée par le CPAP a été le renforcement des capacités du Ministère de la promotion de la femme et du ministère des droits humains et de la promotion civique à porter ces deux thématiques. Ce choix est judicieux mais évacue d'une certaine manière la responsabilité collective du PNUD dans le plaidoyer et l'impact sur les politiques sectorielles car les questions genre et droits humains traversent toutes les sphères collectives, individuelles, publiques et privées. Dès lors que les activités sont à la marge en raison des ressources limitées, il aurait été plus intéressant d'adopter l'approche transversale pour ce type de thèmes.

Les huit volets sont mis en œuvre à travers trois unités de gestion et trois autres assurent séparément le pilotage et la gestion autonome les volets Parlement, Sécurité Urbaine et élections législatives de 2012. La première remarque à adresser à cette sous-composante est l'importance du nombre de produits à réaliser, au nombre de 54 dont 18 pour la promotion et la protection des droits humains. Plusieurs produits formulés sont en réalité des activités. La réduction du nombre des produits est recommandée pour assurer une certaine lisibilité et un positionnement stratégique sur des processus et capacités clés susceptibles de contribuer à la promotion des droits humains et au renforcement du rôle de la femme dans toutes les sphères de la société burkinabé.

A) Progrès et acquis

Au niveau du Parlement, les résultats atteints à ce jour sont encore faibles du fait que les élections législatives qui ont été organisées en 2012 et la nouvelle législature vient de démarrer. Au cours de l'ancien cycle de programmation du PNUD, l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de certaines actions du Plan stratégique du Parlement sont à mettre à l'actif des appuis techniques et financiers du PNUD. Ce Plan stratégique a non seulement permis de fixer les priorités de développement des capacités de l'institution mais il a été un vecteur de mobilisation des ressources et de coordination des

appuis des autres des PTF (ACBF, Japon, etc.) à l'institution parlementaire. Ce Plan stratégique de dix ans arrive à terme en 2014 et l'implication de nouveau du PNUD dans l'actualisation/approfondissement de ce plan est souhaitée par le Parlement.

En matière de lutte contre la corruption, et au regard du principal résultat attendu qui est le renforcement des dispositifs et des capacités des institutions en charge de la lutte contre corruption, les principales réalisations ont été :

- L'élaboration d'un plan de formation au profit des agents de l'ASCE et la révision du cadre institutionnel et statutaire des Inspections Techniques des Départements Ministériels ; la formation des contrôleurs d'Etat et des Inspecteurs technique en techniques d'audit de performance ;
- La réalisation d'une étude diagnostique et la rédaction d'un cahier des charges pour l'implantation d'une gestion électronique documentaire au profit de la Cour des Comptes ;
- L'appui au REN-LAC pour la participation à la 15^{ème} IACC ;
- la réalisation et l'édition par le REN-LAC des deux études l'une portant sur les présomptions de corruption dans le secteur minier et la deuxième traitant de la question de la corruption dans le secteur des marchés publics.

Pour l'appui au cadre unitaire de la société civile, les actions phares réalisées sont la poursuite du PNUD à assurer le fonctionnement du Conseil National des Organisations de la Société Civile (CNOSC) et la réalisation de son Plan Stratégique (2012-2023) en vue de mobiliser les ressources nécessaires dans le cadre d'une Table Ronde à organiser pour développer ses antennes régionales et assurer efficacement son rôle de coordination et de renforcement des capacités de ses membres. Le PNUD a su anticiper et accélérer le mouvement de restructuration du mouvement associatif en accompagnant le processus de regroupement des ONG depuis 2009. Les résultats obtenus, après trois ans de consultation pour aboutir en 2011 à la création du CNOSC qui est constitué de 120 réseaux et structures, sont très bien appréciés par tous les partenaires nationaux et les PTF. Mais, cet acquis incontestable soulève d'autres questions sur la pertinence des modalités d'appui du PNUD au CNOSC en assurant principalement, depuis plusieurs années, son fonctionnement sans une réelle perspective de mise en place d'une stratégie d'autonomisation progressive du CNOSC qui n'a pas encore instauré un système de cotisation annuelle de ses membres pour amorcer la prise en charge de son fonctionnement (locaux et salaires de trois personnes). Cette situation confine le CNOSC dans le rôle d'organisateur des réunions annuelles de ses réseaux sans que ni ses Conseils régionaux ne soient en place pour développer les activités de coordination et de mutualisation de certains moyens au niveau des régions ni que les activités de renforcement des capacités des ONG à la base soient réellement menées. Le PNUD devrait réexaminer cette question et prévoir un plan d'action pluriannuelles pour rendre le CNOSC plus autonome et permettre à d'autres PTF que le PNUD d'accompagner le CNOSC.

L'accompagnement du PNUD au suivi du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs est centré sur les appuis apporté au Secrétariat Permanent du MAEP (Présidence) à assurer sa mission de suivi de la gouvernance au Burkina Faso. Les contributions du PNUD ont concerné d'une part la reproduction et la diffusion auprès des leaders d'opinions de 2000 exemplaires de la version intégrale du RMAEP et d'autre part la création et le suivi d'une base de données de gouvernance offrant un accès à la totalité des rapports/études depuis 10 ans au Burkina Faso ainsi qu'à l'appui à la publication des rapports annuels. Le PNUD devrait s'assurer de la pertinence et la fiabilité à la fois des indicateurs et des données de base actualisées en vue de permettre à tous les acteurs d'accéder à ces indicateurs. Il doit également développer les capacités d'analyse du SP/MAEP d'élaboration des rapports annuels et thématiques de qualité facilitant le dialogue politique, les réformes institutionnelles et politiques au Burkina Faso.

L'implication du PNUD au processus et mécanismes électoraux consistait à contribuer au succès des élections législatives de 2012. En effet, à la suite des troubles sociaux, politiques et mutineries

militaires, de février 2011, et après six mois de crise, un nouveau gouvernement a été mis en place et des réformes institutionnelles et électorales ont été entreprises. Des élections législatives et municipales couplées le 2 décembre 2012 ont été décidées. C'est dans ce contexte que le gouvernement, sur l'initiative de la CENI, a sollicité en novembre 2011, l'appui de la Communauté internationale à travers le PNUD. Sous la forme d'un panier commun regroupant les contributions de plusieurs partenaires techniques et financiers dont le Danemark, le Luxembourg, la Suède, la Suisse, le PNUD et l'Union Européenne, le PNUD a mis en place une équipe technique d'appui à la CENI en vue de permettre à cette dernière de relever le grand défi d'organisation d'élections libres, transparentes et équitables. Les appuis techniques et à la coordination s'articulaient autour de trois composantes :

- L'appui à la CENI pour l'organisation des scrutins ;
- La communication institutionnelle, l'éducation civique et la sensibilisation des électeurs ;
- La formation des agents des bureaux de vote.

Outre les achats du matériel et fournitures nécessaires, en conformité avec les dispositifs du code électoral et des règles et procédures administratives du PNUD, les appuis ont touché le dispositif d'exploitation diligente des résultats du vote par les voies électroniques et documentaires. Pour les activités post-scrutin, le Projet a organisé une session de capitalisation afin de tirer les leçons de la conduite des élections, impliquant toutes les parties prenantes, dont le Conseil Constitutionnel, le Conseil d'Etat, le Conseil Supérieur de la Communication, les partis politiques et les organisations de la société civile. Il a également formé 24 formateurs BRIDGE et a apporté un appui technique à l'Office National d'Identification (ONI) et à la Direction Générale de la Modernisation de l'Etat Civile (DGMEC). L'évaluation du processus électoral a permis de tirer les leçons apprises tout au long de la conduite des consultations électorales. Parmi les autres actions menées, il y a l'éducation civique et la sensibilisation des électeurs visent à transférer l'ensemble des connaissances nécessaires pour promouvoir la participation effective et efficace des populations aux échéances électorales de 2012. En matière de formation, les cibles touchées sont les membres des bureaux de vote.

L'appui technique de qualité et la gestion rigoureuse des fonds des PTF par le PNUD, à travers les projet PAE, ont incontestablement contribué au succès et à la crédibilité des élections de 2012, grâce à la mise en place du fichier électoral fiabilisé par l'unicité de données biométriques, les applications logicielles développées pour la gestion de données des candidatures, la production des maquettes sécurisées des bulletins de vote et le traitement des résultats de vote. Certaines faiblesses conduisant à la reprise des élections municipales dans certaines circonscriptions locales ont montré les déficits des capacités de certaines institutions. Le recours aux organisations de la société civile et l'articulation des critères thématiques et de couverture géographique du pays pour la sélection des projets ont permis d'obtenir de résultats satisfaisants.

Malgré ces résultats et acquis, l'appui au processus électoral est intervenu un peu tardivement pour influencer la qualité du cadre légal et des candidatures, surtout féminines. Parfois, le rôle du PNUD s'est cantonné à gérer les fonds, même si les activités de renforcement des capacités de la CENI, de certaines institutions et des organisations de la société civile ont été effectivement organisées. Pour les prochaines élections de 2015, il serait intéressant que le PNUD anticipe certains processus, en particulier le cadre légal de tout le dispositif des élections, l'autonomisation de la CENI et les analyses sociopolitiques permettant la prévention de certaines tensions politiques et sociales.

En matière de promotion et protection des droits humains, le PNUD, en vue d'assurer la sensibilisation des acteurs clés sur les droits humains à travers l'accès des populations vulnérables aux services judiciaires (trois régions pilotes) et le renforcement des capacités de suivi et de rapportage de l'examen périodique universel, a contribué à :

- La réalisation, de façon conjointe avec l'UNFPA et l'UNICEF, de l'étude de base sur l'accès à la justice pour mieux cibler les contraintes à lever et les groupes vulnérables ;

- L'organisation des missions de terrains dans trois départements de trois régions retenues (Centre Est, Cascades et Sud Est) auprès des tribunaux en vue de l'établissement d'une situation de référence visant à mettre en place une stratégie de dynamisation de ces tribunaux ;
- L'appui à l'élaboration d'un avant-projet de document de politique de promotion des droits des détenus¹ ;
- l'élaboration du rapport de l'Examen Périodique Universel (EPU) du Burkina Faso ;
- l'organisation d'un atelier de sensibilisation des acteurs locaux dans la région du Boucle du Mouhoun sur la promotion des droits humains à tous les niveaux.

La Promotion de l'égalité de Genre et de l'autonomisation de la femme s'est basée principalement sur la contribution du PNUD à opérationnaliser la politique nationale genre (PNG) à travers le renforcement des capacités du ministère de la promotion de la femme et du genre et le renforcement des capacités des OSC à promouvoir les questions genre. Les appuis assurés par le PNUD en 2012 et 2013 sont modestes au regard du plan d'action du PNG ; les actions d'envergure, réalisées à travers la Direction Générale de promotion de la femme et le Secrétariat Permanent Genre, sont :

- La production et la diffusion d'un support de communication et de plaidoyers sur la violence faite aux femmes ; un film a été produit et diffusé sur la télévision nationale ;
- L'appui à l'élaboration du rapport CEDEF 2013 ;
- Un atelier de sensibilisation sur le genre à été organisé sur les thématiques suivantes : « Mainstreaming et institutionnalisation du genre » et « planification et budgétisation selon le genre ». Au total 38 personnes dont 28 femmes et 10 hommes ont pris part à cette formation.
- La contribution au forum national des femmes organisé à Ouagadougou du 12 au 15 septembre 2012 sur le thème « prise en compte des femmes dans la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable ».

Certaines activités programmées en 2012 n'ont pas pu être exécutées en raison de la baisse des ressources du PNUD. Les activités mises en œuvre en 2012 et 2013 ont révélé certains problèmes de coordination et de communication entre l'unité de gestion de la sous-composante Gouvernance Politique et le Ministère de la Femme dans la programmation et l'exécution des activités. Les raisons avancées par les uns et les autres sont la diminution des ressources du PNUD. Mais le problème de fonds réside dans les capacités du PNUD à clarifier les actions éligibles et réalisables par rapport aux priorités du PNG et en lien avec les autres agences. La coordination avec les autres agences sur ce volet est faible. Par ailleurs, l'implication de la Direction Administrative et Financière du Ministère de la Femme est très faible engendrant, parfois, de problème d'exécution nécessitant l'accord de cette direction qui n'a pas été associée dès le départ. La question du maintien du volet Genre dans le programme Gouvernance mérite d'être posée dans un cadre plus global au niveau de toutes les agences du SNU en vue d'avoir une meilleure visibilité et d'impact sur les politiques publiques en matière de genre.

La sécurité urbaine dans ses composantes sécuritaires et économiques a été perçue par le PNUD, ONU-Habitat et le gouvernement comme un problème réel de développement dans les grandes villes, avec l'importance de l'exode rural, le développement de la petite criminalité et le chômage des jeunes. A ce titre, le PNUD et ONU-Habitat ont appuyé, depuis 2010, la commune d'Ouagadougou à conduire une expérience pilote centrée sur la formulation et la mise en place d'une réponse intégrée à la question de l'insécurité publique et de la criminalité en milieu urbain. Trois objectifs spécifiques ont été assignés au projet :

- Contribuer à la réduction de l'insécurité publique et de la violence urbaine de façon durable et appuyer l'intégration de la dimension sécuritaire dans les efforts locaux et nationaux de planification urbaine ;

¹ Cette activité s'inscrit dans le cadre de l'initiative GEPMI (Gender Economic Policy and Management Initiative) facilité par le PNUD et UN WOMEN, et visait à renforcer les capacités des cellules genre des départements ministériels.

- Développer l'approche de prévention participative de l'insécurité en milieu urbain ;
- Réduire la présence et l'utilisation des Armes Légères et de Petits Calibres (ALPC) à Ouagadougou.

Le « Programme Conjoint de Renforcement de la Sécurité Urbaine – PCRSU » qui a démarré ses activités en juillet 2010 a été clôturé le 31/12/2013. Une évaluation finale a été conduite en octobre 2013 concluant sur des résultats positifs dont les principaux sont : 1) une réflexion sur la sécurité urbaine, 2) le renforcement des capacités locales d'analyse des informations sécuritaires et 3) le développement de partenariat.

I. Une réflexion pluridisciplinaire sur la sécurité urbaine et la mise en place d'un système d'information sur les questions d'insécurité dans la ville de Ouagadougou

Le PCRSU a permis de doter la ville des outils de planification par objectif en matière de prévention des infractions et de gestion de la sécurité axée sur la résolution des problèmes. Parmi ces instruments, il y a :

- Le diagnostic participatif de l'insécurité dans la Commune de Ouagadougou ;
- La stratégie de prévention de l'insécurité publique et de la violence urbaine à Ouagadougou et le plan d'actions de prévention de l'insécurité ;
- La stratégie et le plan d'actions de la sécurité routière ;
- Le document d'orientation pour la sensibilisation et l'information en matière de prévention de l'insécurité et la criminalité ;
- Le plan d'actions d'amélioration des relations entre la police municipale et la population féminine ;
- Le plan d'actions communal de lutte contre les armes légères et de petit calibre à Ouagadougou, élaboré et diffusé en 800 exemplaires pour permettre une synergie d'actions entre les Forces de Défense et de Sécurité, la Commune de Ouagadougou et la Commission Nationale de Lutte contre la prolifération des Armes Légères (CNLPAL) ;
- Un manuel de procédures d'échange d'information sur la circulation des armes légères et de petit calibre entre la municipalité d'Ouagadougou, les Forces de Défense et de Sécurité et la CNLPAL.

2. Le renforcement des capacités locales de collecte et d'analyse des informations sécuritaires et des capacités opérationnelles de la Police Municipale

Les principales actions réalisées sont :

- L'organisation des formations sur les techniques d'analyse de l'information sécuritaire ;
- l'organisation des voyages d'études et de partage d'expériences avec la police de la ville de Montréal, la police suédoise et la police espagnole ;
- la mise en place et l'opérationnalisation, en 2011, de l'Observatoire de Sécurité de la Commune de Ouagadougou (OSCO) : L'OSCO a procédé à un recensement et une analyse de la répartition spatiale des services de sécurité de la ville de Ouagadougou qui a permis de constater une concentration des services de sécurité au centre ville au détriment des quartiers périphériques. Une carte pour le redéploiement desdits services pour une meilleure gestion de la sécurité urbaine a été proposée aux autorités municipales. Cette carte a servi de référence pour le déploiement des volontaires communaux pour la sécurité routière. Le PCRSU a également réalisé, en collaboration avec l'Unité Femmes et Mineurs (UFM), la cartographie des zones criminogènes pour les femmes et les mineurs. Les décisions des autorités et des services de la Police Municipale s'appuient de plus en plus sur les analyses de l'OSCO pour déterminer les actions à prendre et les sites à privilégier en termes de renforcement des efforts de prévention de la délinquance routière ou des accidents de la circulation ;
- L'acquisition de véhicules d'intervention et de moyens de communication qui ont permis d'améliorer le réseau de communication sur le terrain, d'intervenir et de répondre plus

rapidement et efficacement aux différentes sollicitations de la population et de réduire le sentiment d'insécurité auprès de la population ;

- la mise en place et l'opérationnalisation au sein de la Police Municipale de l'Unité Femmes et Mineurs qui a permis de prendre en charge des enfants et des femmes mineures en difficulté et leur réorientation vers les services spécialisés ouvrant de réelles perspectives de changement de comportement des agents de la police vis-à-vis des femmes et mineurs en difficulté ;
- le recrutement de cent (100) jeunes volontaires communaux pour la régulation de la circulation routière dans la ville de Ouagadougou.

3. Le développement de partenariat et le décloisonnement des forces de défenses et de sécurité

Les actions réalisées par le PCRSU ont permis :

- de créer et d'animer un cadre de collaboration entre la Police Municipale, la Police Nationale et la Commission Nationale des Armes Légères et de Petit Calibre dirigée par un officier de l'armée Burkinabé ;
- L'ouverture d'un cadre non formalisé de collaboration entre les forces de défense et de sécurité, le monde universitaire et les organisations associatives pour coproduire des mécanismes de réduction participative de l'insécurité et de la criminalité ;
- Le décloisonnement progressif, des interventions en matière de sécurité dans la ville capitale du Burkina Faso, à travers les comités locaux de sécurité dans les 30 secteurs et 17 villages rattachés à la Commune de Ouagadougou ;
- La contribution à la formalisation de la coalition locale des acteurs de la sécurité urbaine afin de favoriser le partage d'expériences et une gestion intégrée de la sécurité urbaine par une coproduction de la sécurité.

Les principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du programme se limitent essentiellement au cloisonnement des composantes du programme, aux insuffisances du système de suivi-évaluation, certaines difficultés de coordination entre le PNUD et ONU-Habitat et l'insuffisante maîtrise des procédures du PNUD par le personnel ONU-Habitat. Parmi d'autres difficultés, il y a lieu de signaler :

- La faiblesse des capacités nationales (certains gestionnaires comptables chargés de suivi évaluation des composantes n'étaient pas des professionnels, desdits domaine) et la mobilité du personnel des 4 composantes qui ont joué sur les performances du Programme ;
- Le fait que les institutions qui ont mis en œuvre le projet sont des institutions de commandement et non d'exécution.

Cette expérience pilote a permis de montrer l'importance de la prévention, du dialogue et de la coopération entre les principaux acteurs concernés par la sécurité urbaine pour avoir plus d'efficacité et d'efficience dans la lutte contre l'insécurité urbaine. Elle a également mis en lumière le rôle de l'organisation et de la gestion de l'information à travers l'OSCO pour suivre l'évolution des quartiers de la ville et agir rapidement sur les situations d'insécurité. Enfin, elle a aussi permis de montrer les opportunités de création d'emplois pour les jeunes sur les questions sociales et de sécurité dans les quartiers.

Dans l'ensemble, le programme a contribué à développer une nouvelle approche et culture dans le traitement des questions de l'insécurité dans les villes en mettant en avant les droits humains et la participation des citoyens, particulièrement les femmes et les jeunes, à la gestion des affaires locales.

Ces acquis méritent, avant tout, d'être consolidés au niveau national par l'initiative du gouvernement à en faire des éléments stratégiques d'une politique nationale de sécurité urbaine/municipale. Ensuite, la

capitalisation de cette expérience mérite d'être assurée par l'AMBF pour que des contrat-programmes entre l'Etat et les collectivités locales voient le jour.

B) Contraintes et insuffisances

Les difficultés et contraintes au niveau de la gouvernance politique sont de trois ordres. Premièrement, il y a lieu de signaler le retard de validation de certaines études (exemple de l'étude diagnostique pour la révision du cadre institutionnel et statutaire des inspections techniques des départements ministériels) en raison de la lenteur des commentaires et observations des administrations concernées (Ministère de l'Economie et des Finances, Fonction publique, ASCE, etc.). Deuxièmement, le non respect de la programmation par certains partenaires de mise en œuvre ont conduit à la substitution des activités programmées dans les PTA et même dans les PTT par d'autres activités dont la pertinence n'est pas vérifiée. Troisièmement, la baisse très significative des ressources du PNUD en 2012 et 2013 ont conduit plusieurs partenaires nationaux à renoncer à certaines activités programmées dans le PTA ; c'est le cas du Ministère de la promotion de la femme et du genre en matière de formation.

C) Conclusions et recommandations

a) Conclusions

- **Conclusion n° 1 :** Les appuis du PNUD qui ont assuré plus de visibilité et d'impact se situent essentiellement au niveau du processus des élections couplées législatives et locales de 2012 et l'appui au renforcement des capacités des organisations de la société civile à travers le Conseil National des Organisations de la Société Civile (CNOSC). Le déroulement des élections et l'acceptation des résultats des élections de 2012 ont été, en partie, due au travail réalisé par la CENI que le PNUD a appuyé dans la mobilisation des PTF et l'assistance technique de qualité. Au niveau de la société civile, malgré les progrès réalisés dans la structuration du tissu associatif et des ONG en un Conseil National, l'autonomie de cette structure n'est pas effective et son fonctionnement est toujours assuré par le PNUD.
- **Conclusion n° 2 :** Les appuis du PNUD à la lutte contre la corruption ont créé une masse critique de capacités de sensibilisation et de vulgarisation en direction des administrations publiques et de la société civile, grâce au travail du REN-LAC et de réalisation d'études thématiques.
- **Conclusion n° 3 :** le projet conjoint (PCRSU), PNUD-ONU-Habitat, a su développer une approche innovante pour améliorer la sécurité urbaine en développant un système d'information, d'intermédiation sociale et d'intégration des jeunes dans ce processus. Les facteurs de succès de cette expérience pilote limitée à la ville de Ouagadougou reviennent au leadership joué par le maire Ouagadougou, la qualité technique du coordinateur national, l'approche participative et économique du projet et l'impact sur l'amélioration de la sécurité des quartiers d'Ouagadougou.

b) Recommandations

- **Recommandation n° 1 :** La CENI, avec l'appui du PNUD, devrait tirer les leçons des dernières élections de 2012 et les faire partager avec les partis politiques et les institutions concernées, en vue de dégager les grandes lignes d'un nouveau code électoral prenant en compte les questions liées au respect de la législation relative au financement des campagnes et à la révision du code et d'autres préoccupations. Il s'agira également de renforcer la formation et l'éducation civique en vue de créer des conditions apaisées et plus propices pour les prochaines élections locales et législatives. Enfin, il y a la question d'anticipation des prochaines élections présidentielles, locales et législatives en mettant en œuvre la réforme de certains textes juridiques liés au code électoral et le renforcement des capacités de la CENI pour faciliter sa professionnalisation et sa crédibilité.
- **Recommandation n° 2 :** En matière de lutte contre la corruption, le PNUD devrait mettre aussi plus l'accent sur la chaîne judiciaire pour que le système de sanctions des actes de corruption soit opérationnel donnant plus de crédibilité aux efforts de lutte contre la corruption.
- **Recommandation n° 3 :** Le PNUD devrait amorcer le retrait progressif de son appui au CNOSC en vue de créer les meilleures conditions d'autonomisation et de durabilité de cette structure. Le

CNOSC devrait rapidement instaurer un système de cotisation de ses membres pour pérenniser cet organe et ouvrir de nouvelles perspectives de partenariat avec d'autres PTF autres que le PNUD.

- **Recommandation n° 4 :** Le succès de l'expérience pilote à Ouagadougou en matière de sécurité urbaine à travers le PRCSU milite pour son extension à d'autres villes, avec l'appui d'autres PTF. Mais le gouvernement devrait capitaliser cette expérience et en faire un des éléments de la politique de la ville.
- **Recommandation n° 5 :** Le PNUD, conjointement avec l'ONU-Habitat, pourrait encore accompagner le gouvernement dans l'adoption d'une approche plus intégrée en mettant l'accent sur le développement de réseaux dans l'échange des informations sur la sécurité urbaine et violations des droits humains, le développement des fonctions de sécurité urbaines dans l'organisation des communes et la participation citoyenne dans la gestion des quartiers des villes.

2.2.1.2 Gouvernance locale et administrative

Le sous-programme Renforcement de la Gouvernance Locale et Administrative (PRGLA) vise la poursuite de l'accompagnement de la mise en œuvre de la politique de décentralisation et la mise en place d'une administration de développement capable de délivrer des services publics de qualité aux populations. Il était placé sous la tutelle technique du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation et de la Sécurité (MATDS) avant sa scission en deux Ministères ; il est actuellement placé sous la tutelle technique du Ministère de la Décentralisation et des Collectivités Territoriales. Il est articulé autour de trois (03) volets :

- les cadres juridique et institutionnel de la gouvernance locale sont renforcés dont le principal résultat attendu est l'amélioration des outils de mise en œuvre de la décentralisation et du développement local ;
- les capacités des collectivités territoriales à planifier et à gérer le développement local sont renforcées avec comme résultat principal la formulation des plans communaux et régionaux de développement en prenant en compte la dimension sécuritaire ;
- l'administration publique est plus efficace et plus proche des citoyens avec pour principal résultat escompté la mise en œuvre du Plan Stratégique Décennal de Modernisation de l'Administration (PSDMA).

A) Progrès et acquis

En matière de gouvernance locale, deux volets ont été retenus : i) amélioration des outils de mise en œuvre de la décentralisation et du développement local et ii) renforcement des capacités des collectivités territoriales à planifier et à gérer le développement local. Les principaux résultats attendus sont :

- Guides de planification locale et régionale revisités pour intégrer les thèmes émergents ;
- Appui à l'élaboration et au suivi de 83 plans communaux de développement et 13 PRD ;
- Accompagnement à la mise en place des quatre (4) ARD dans les régions des Hauts-Bassins, du Centre, de la Boucle du Mouhoun et du Sud-ouest ;
- La promotion de la culture de participation citoyenne dans la gestion du développement local dans les 13 régions ;

Au niveau de l'amélioration des outils de mise en œuvre de la décentralisation, les réalisations de 2011 à 2013 ont touché principalement les domaines suivants :

- Le renforcement des capacités des cadres du MATDS et de la CONAD (formation dans les domaines de gestion du courrier du ministère, des techniques d'archivage, de la planification et la gestion axée sur les résultats, etc.) ;
- L'appui à l'amélioration du nouveau cadre organisationnel des collectivités territoriales à travers :

- la relecture et la validation des projets de textes sur les Conseils Villageois de Développement (CVD) ;
 - l'appui à la réflexion sur la forme juridique des Agences Régionales de Développement et l'organisation de trois (03) ateliers régionaux dans les régions des Hauts-Bassins, du Centre et du Sud-ouest. Ces ateliers pour permettre à 221 représentants (dont 24 femmes) des collectivités territoriales, des structures déconcentrées de l'administration publique et des organisations de la société civile de se familiariser de nouveaux textes ;
 - l'organisation d'un atelier d'information et de formation de trente (30) secrétaires généraux et cadres sur le régime juridique applicable aux emplois et aux agents des collectivités territoriales ;
- l'élaboration d'outils de planification locale et de communication ; ainsi les deux guides de planification locale et régionale existants ont été revisités en intégrant les thèmes émergents liés aux questions environnementales, aux droits humains et le genre ; ces deux guides ont été validés, édités et diffusés à l'ensemble des collectivités territoriales ;
 - la mise à jour de la BDCT avec la collecte et la saisie des données 2010 et 2011 de toutes les communes et régions ;
 - L'appui à la CONAD pour l'organisation et la tenue de ses rencontres annuelles avec les collectivités locales et l'Etat ;
 - L'accompagnement de la DGCT dans la conduite des ateliers d'amendements et de validation de neuf (09) projets de décrets portant sur le transfert des compétences.

Pour le volet « renforcement des capacités des collectivités territoriales à planifier et à gérer le développement local », les actions les plus importantes engagées par le PNUD, entre 2011 et 2013, ont concerné la continuité des appuis aux conseils régionaux que le PNUD avait initié dans l'ancien CPAP et l'évaluation finale en juin 2012 de la composante « appui au renforcement des capacités des régions » a révélé un grand intérêt des institutions concernées (CR et ARBF) et mis en évidence la visibilité des conseils régionaux et de l'ARBF et les outils de planification. Les appuis ont visé aussi les conseils régionaux du Plateau Central et du Centre-nord pour l'amélioration de la méthodologie d'élaboration et de mise en œuvre des Plans Annuels d'Investissement (PAI). Enfin, d'autres initiatives en matière d'études, avec l'université d'Ouagadougou, ont été prises pour développer des outils méthodologiques sur les économies locales.

Au regard, des produits escomptés au niveau de la matrice des résultats de la sous-composante du PRGLA et des réalisations effectives au cours de trois années, il est très frappant de voir comment la formulation de certains produits ont été trop ambitieux et difficiles à mettre en œuvre. Ainsi, il n'est pas réaliste de demander au PNUD de réaliser l'élaboration de 83 PCD, 13 PRD et appuyer la mise en place des 4 ARD. A cela s'ajoute la diversité des autres produits attendus comme l'étude sur la fiscalité locale, la formation des cadres du Ministère de la décentralisation, le renforcement des conseils généraux, la révision du codes collectivités locales, l'accompagnement de la CONAD, etc. Cette approche à vouloir être partout a affaibli le rôle et la visibilité du PNUD sur le dialogue politique pour une nouvelle feuille de route du CSMOD et des mécanismes de financement de la décentralisation. Pour les deux prochaines années, en révisant les produits attendus, le PNUD devrait se concentrer sur quatre types de résultats :

- Renforcement très ciblé de certaines directions du ministère de la décentralisation ;
- Accompagnement du Ministère de la décentralisation pour l'élaboration d'une note conceptuelle sur la décentralisation mettant en perspective les initiatives en cours (Prospective de la décentralisation, CSMOD, politique sectorielle de la décentralisation, etc.) en vue de dégager les priorités et le type de référentiels à préparer selon une vision temporelle réaliste d'appui aux collectivités locales ;
- Réalisation d'une quarantaine des PCD ;
- Accompagnement dans la mise en place de deux ARD dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Sud Ouest.

Pour le volet « administration publique rendue plus efficace et plus proches des citoyens », le principal résultat attendu de l'appui du PNUD est la mise en œuvre du plan stratégique décennal de modernisation de l'administration à travers la mise en cohérence de la déconcentration avec le processus de décentralisation, l'amélioration de l'organisation du travail gouvernemental, la promotion de l'accessibilité à l'administration publique et le renforcement des capacités de gestion et de suivi du PSDMA et de la PNBG.

Avant tout, il y a lieu de noter que les actions envisagés sont trop ambitieux et coûteux, dépassant les capacités techniques actuelles de l'équipe appui-conseil du PNUD et trop couteux. Les appuis auraient pu se limiter à la déconcentration en lien direct avec le processus de décentralisation. Aussi, est-il important que le PNUD se désengage de l'ensemble des actions prévues en ne gardant que les actions visant la création de meilleures conditions pour que la décentralisation et la déconcentration se réalisent de façon concomittante.

Les réalisations appuyées par le PNUD sont l'élaboration d'un projet de plan national de déconcentration administrative au Burkina Faso, en cours de validation, d'un répertoire et un adressage (annuaire) des structures publiques et le renforcement des capacités (principalement des ordinateurs) pour les deux secrétariats permanents de la modernisation de l'administration et de la PNBG.

B) Contraintes et insuffisances

Les principales difficultés rencontrées par cette sous-composante sont la réduction des moyens budgétaires et les obstacles de réalisation de certaines actions comme la révision du Code des collectivités locales, l'étude sur la fiscalité locale et les nombreux Plans Locaux de Développement. Ainsi, le Code des collectivités locales, sans la révision de plusieurs textes en souffrance, ne pourra être réalisé. Il en est de même pour l'étude sur la fiscalité locale qui devait être réalisée conjointement avec la B.M et l'U.E. L'organisation des élections locales en 2012 n'a pas permis à l'équipe technique de la gouvernance locale d'engager le processus d'élaboration de 83 PCD et 13 PRD. Enfin, Le changement de méthodologie (stratégie) au cours de l'exécution de certaines activités par les partenaires nationaux n'a pas facilité le respect des résultats attendus par le PNUD. Ainsi, la non disponibilité des résultats définitifs de l'audit organisationnel du MATDS a entraîné la non-exécution de certaines activités programmées.

C) Conclusions et recommandations

a) Conclusions

- **Conclusion n° 1 :** Au niveau de la gouvernance locale, la contribution du PNUD a été plus appréciée et visible pour les nouveaux guides de planification (commune et région) intégrant les thèmes émergents et l'appui à la CONAD dans le travail de dialogue et de concertation entre l'Etat et les collectivités locales. Les autres activités de renforcement des capacités du MATDS et la révision du code des collectivités locales n'ont pas eu une réelle portée stratégique en termes de clarification des documents stratégiques et programmatiques de la décentralisation (CSMOD et nouvelle politique de décentralisation).
- **Conclusion n° 2 :** la formulation des résultats attendus en matière de gouvernance locale n'était pas réaliste ni soutenable sur le plan budgétaire. Il y a le nombre important de documents de planification à élaborer (83 plans communaux et 13 plans régionaux) et la sous-estimation des coûts de produits à réaliser et des capacités techniques à réaliser tous ces référentiels en cinq ans.
- **Conclusion n° 3 :** Les appuis à la modernisation de l'administration publique ont été très modestes. Les résultats escomptés inscrits dans le document de programme « Renforcement de la Gouvernance » ne pouvaient être atteints, compte tenu des moyens financiers du PNUD et

des capacités techniques limités du PNUD pour accompagner ce grand chantier. Certaines actions résiduelles de l'ancien CPAP ont été simplement reconduites comme l'appui au SP/PNBG. L'inscription de ce volet dans le CPAP manque de pertinence et de cohérence avec les autres volets. Aucune analyse n'apparaît dans la caractérisation des problèmes à résoudre pour bien comprendre la logique d'inscription de ce volet.

b) Recommandations

- **Recommandation n° 1 :** au niveau de la gouvernance locale, le PNUD devrait mieux se repositionner sur le processus d'élaboration et de suivi de la nouvelle politique de décentralisation en pleine gestation à travers des actions de clarification des référentiels de mise en œuvre de la décentralisation dans une vision temporelle dépassant les activités disparates de soutiens isolés et de fonctionnement à certains services ministériels qui sont en pleine restructuration surtout depuis la fusion de la décentralisation et de l'aménagement du territoire. Le PNUD, pour les deux prochaines années et plus tard, devraient réduire ses appuis à deux régions (Mouhoun et Sud Ouest) au niveau des ARD et une quarantaine de PCD et deux PRD. Le PNUD devrait également, tout en coordonnant avec les autres PTF en ligne sur la décentralisation (Banque Mondiale et U.E principalement), rehausser encore sa contribution aux débats au sein du groupe PTF Décentralisation à travers des thèmes porteurs sur la maîtrise d'ouvrage locale, la soutenabilité financière et institutionnelle des ARD ainsi que la clarification de rôles et missions de la CONAD par rapport aux autres structures ministériels.
- **Recommandation n° 2 :** la matrice des résultats pour les actions prévues en matière de gouvernance locale a besoin d'être revisitée dans le sens de sa simplification et de réalisme dans les produits à réaliser en partenariat à développer avec l'Autriche, la B.M et l'U.E. La révision de la matrice concernerait le processus d'élaboration de principaux référentiels de la nouvelle politique de décentralisation et du développement local, des outils de développement de la maîtrise d'ouvrage locale à travers les ARD au plan national pour la vision stratégique de ces ARD dans deux régions (au lieu de quatre actuellement) ainsi que la révision du Code des Collectivités locales et l'accompagnement de la CONAD.
- **Recommandation n°3 :** Dans le cadre de son appui au PDMA, le PNUD devrait se limiter seulement aux aspects de la déconcentration en lien avec le processus de mise en mouvement de la décentralisation et la mise en place des ARD.

2.2.1.3 Gouvernance économique

Le sous-programme Gouvernance économique comporte deux volets :

- le cadre national de planification, avec comme résultat le renforcement de la capacité des acteurs nationaux en planification et programmation budgétaire ;
- et l'efficacité de l'aide visant l'amélioration des capacités nationales de gestion et d'absorption de l'aide.

A) Progrès et acquis

En matière de planification, l'objectif est de contribuer à rendre les fonctions de planification stratégique et programmatique plus efficaces et plus cohérentes au niveau de toutes les institutions de l'Etat. Les principales réalisations se sont limitées jusqu'au mois de novembre 2013 à :

- l'organisation d'une formation centrée sur la démarche et les étapes de la prospective en direction des cadres de la DGEP visant à renforcer les capacités de cette direction en techniques d'élaboration de politiques sectorielles et en démarche prospective ;
- La réalisation d'une étude sur les secteurs de planification et la validation du « document cadre d'articulation des politiques de développement au niveau national » (activité non programmée dans le PTA) ;

- Le renforcement des capacités de 20 ministères et institutions en matière d'élaboration des budgets programme et des Projets Annuels de Performance (PAP) en collaboration avec le Secrétariat technique du Comité de pilotage du budget programme de l'Etat ;
- L'élaboration et l'édition, en 2012, du rapport national sur les OMD ; un rapport de suivi du plan d'action Almaty (performances du secteur des transports et des infrastructures) ;
- La production et l'édition du rapport sur les *Performances socio-économiques du Burkina Faso* ;
- L'organisation, en juin 2012, sous la direction de l'INSD d'un atelier pour la définition des principaux indicateurs de suivi de la SCADD ; une étude a également été réalisée, en décembre 2012, sur un dispositif technique et institutionnel pour le suivi statistique de la SCADD et des OMD ; malheureusement, les activités de collecte et d'analyse des indicateurs de suivi de la SCADD n'ont pas été réalisées ;
- la mise en place d'un système d'information sur les politiques sectorielles, avec l'acquisition du serveur Proliant pour le compte de la DGEP ;
- la réalisation de l'étude sur la contribution du secteur de l'élevage à la croissance économique en vue de mieux identifier les leviers de relance du secteur ;
- l'élaboration et l'édition en 2012 du cadre d'Accélération des OMD pour l'objectif *réduire l'extrême pauvreté au Burkina Faso*.

Pour l'efficacité de l'aide, les appuis les plus importants ont touché :

- l'organisation en mai 2013 d'ateliers sous régional (avec la participation de 11 pays) ;
- la formation de l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du programme-pays sur la modalité NEX et les procédures du PNUD en juin 2012 ;
- l'élaboration du Plan national d'actions sur l'efficacité de la coopération au développement (PANED) ;
- l'édition du Rapport sur la Coopération et le Développement (RCD) 2010, 2011 et 2012 ;
- l'organisation d'un atelier d'assainissement de la base de données de la PGA permettant de bien aligner les données sur les axes de la SCADD ;
- l'appui technique à travers l'assistance de Développement Gateway pour créer les conditions d'interface entre la PGA et le Circuit Informatisé des Financements Extérieurs (CIFE) ; une mise à jour de la PGA avec l'installation de la version 2.2 a été effectivement réalisée en octobre 2012 ;
- Des ateliers de formation et de sensibilisation pour améliorer le système de suivi des projets, mettre en place un système national de suivi des accords de financement et accroître la visibilité de l'action des ONG ont été partiellement réalisées ;
- L'appui au Conseil Présidentiel pour l'Investissement (CPI), surtout à travers les deux experts nationaux financés par le PNUD.

Il a fallu dix ans pour qu'un système cohérent de gestion de l'aide se mette en place et développe ses outils. Aujourd'hui, la PGA, après la mise en place d'un autre dispositif, est entièrement appropriée par la DGCOOP et produit annuellement les rapports sur la coopération. Le système mis en place permet d'avoir une vision par projets, programmes, aide, assistance technique et autres paramètres. Le serveur informatique et l'accès à la plateforme sont gérés intégralement par le gouvernement. Trois actions sont actuellement en cours :

- Un plan de gestion des données en cours d'opérationnalisation ;
- L'ouverture de la PGA vers les PTF résidents ; un premier groupe (5 PTF et 1 ONG) enregistre directement ses données grâce à des droits d'accès ;
- La réalisation de l'interface avec le Circuit Intégré des Financements Extérieurs qui rencontre certaines difficultés techniques à cause de problèmes d'interface entre les deux systèmes informatiques (PGA et CIFE).

Les principaux problèmes que rencontre la PGA sont les faibles capacités techniques de la DGCOOP pour maîtriser totalement les logiciels informatiques de la PGA, le faible accès en ligne (problème d'internet) et la maintenance périodique du serveur.

Il serait important que le PNUD appuie la DGCOOP pour engager une évaluation indépendante de la PGA en vue de dresser une nouvelle feuille de route pour les questions techniques, organisationnelles et d'efficacité dans l'utilisation des financements extérieurs.

B) Contraintes et insuffisances

Les pesanteurs administratives et le positionnement de différentes structures nationales sur le pilotage de la planification, la programmation et le suivi de la SCADD et d'autres référentiels de développement n'ont pas aidé le PNUD pour une meilleure rationalisation des ses actions d'appui à plusieurs processus, en particulier les politiques sectorielles, la mise en place d'un système de suivi/évaluation de la SCADD et l'efficacité de la PGA dans le saisie en ligne des financements extérieurs. Le changement implicite du gouvernement dans les options de planification réduisant la prise en compte de l'étude prospective « Burkina 2025 » n'a pas conduit le PNUD à une révision de sa stratégie d'intervention.

Les difficultés financières du PNUD ont engendré des ajustements importants des PTA pour tenir compte de cette réalité. Les activités de suivi (ateliers d'élaboration des rapports de mise en œuvre) révision du PANEA n'ont pas pu être menées par manque de financement, ce qui compromet l'atteinte des objectifs du Programme. Le PNEA est à une nouvelle étape et une révision de sa conception est attendue pour tenir compte des résultats de BUSAN.

C) Conclusions et recommandations

a) Conclusions

- **Conclusion n° 1 :** La contribution du PNUD à la clarification des liens stratégiques et programmatiques entre plusieurs référentiels de développement (Burkina Faso 2025, Schéma National d'Aménagement du Territoire, SCADD, politiques sectorielles, etc.) n'a pas été très optimale jusqu'à présent. Le gouvernement a imposé la SCADD comme seul document de référence réduisant la vision prospective des secteurs d'activités et de gestion de l'espace. Les centres de planification, de programmation et de pilotage stratégique se sont multipliés, sans qu'il y ait une clarté au niveau de certaines fonctions. Il en est de même pour la question de suivi de la SCADD (DGEP, INSD, ST/SCADD, etc.).
- **Conclusion n° 2 :** Le PNUD a su apporter des contributions intéressantes sur certains déterminants de la croissance pro pauvre à travers les études sur la contribution du secteur de l'élevage et des infrastructures dans la création des richesses dans les sphères productives des pauvres. Il a également contribué à apporter des éclairages et des propositions sur les moyens à mobiliser pour réduire l'extrême pauvreté et le développement de l'emploi décent à travers les deux études réalisées en 2012 : i) Cadre d'accélération des OMD-éliminer l'extrême pauvreté et ii) développement humain et travail décent.
- **Conclusion n° 3 :** En matière de gestion de l'aide, la régularité d'élaboration et d'édition du rapport annuel sur la coopération par la DGCOOP est incontestablement un des succès du processus de mise en place de la PGA et du travail de renforcement des capacités. Toutefois, la PGA connaît certaines difficultés pour assurer l'interface avec Circuit Informatisé des Financements Extérieurs (CIFE) au niveau de la direction du Trésor en raison de faibles capacités techniques (ressources humaines et logiciels adaptés) et de difficultés de mettre en ligne la PGA permettant à tous les partenaires de saisir eux-mêmes leurs données financières pour éviter à la fois le retard dans la disponibilité de données et certaines contestations venant des PTF. La PGA n'a pas encore prouvé la qualité de dialogue qu'elle peut apporter entre le gouvernement et ses PTF, grâce à des données plus désagrégées et des indicateurs de performances sur les programmes sectorielles. Une évaluation et certainement une mise à niveau de la PGA s'impose, surtout que cette PGA est en place depuis inq ans.

b) Recommandations

- **Recommandation n° 1 :** La sous-composante gouvernance économique a besoin d'être recentré sur des résultats cohérents en lien avec les objectifs d'amélioration du système de planification/programmation et l'efficacité des politiques publiques pour éviter que le PNUD joue le rôle de substitution dans le fonctionnement de certains services (DGEP, DGCOOP, Conseil présidentiel de l'investissement, etc.). Les fonctions stratégiques et programmatiques du développement requièrent à la fois de la clarification des missions de différents services et de la cohérence/complémentarité des outils de planification. Le PNUD devrait conforter ses avantages comparatifs dans l'opérationnalisation du système de suivi/évaluation de la SCADD dans le cadre d'une approche conjointe avec les autres agences du SNU et assurer l'articulation des documents de planification stratégique et les politiques sectorielles. Il devra également continuer son appui à l'approfondissement de certains déterminants de la croissance pro pauvre et du développement durable en mettant en perspective les questions des inégalités de revenus, le rôle du secteur informel et d'autres thématiques.
- **Recommandation n° 2 :** Le PNUD et le Gouvernement devront rapidement engager une mission d'évaluation indépendante de la PGA en vue de tirer toutes les leçons et arrêter un plan d'actions pour passer à une nouvelle génération de PGA. En attendant cette évaluation des arrangements techniques devront être trouvés au sein du Ministère des Finances pour assurer l'interface entre la PGA et le Circuit Informatisé des Financements Extérieurs (CIFE).

2.2.1.4 Développement local dans la région de la Boucle du Mouhoun

Le projet d'Appui aux Communes Rurales et aux Initiatives Inter Communautaires (ACRIC), formulé en 2008, n'a connu ses premières réalisations physiques qu'au cours de l'année 2010. Ce projet, cofinancé d'une part par le PNUD, le FENU et GIZ et d'autre part par les partenaires nationaux (Gouvernement et collectivités territoriales bénéficiaires), s'inscrit dans les grandes orientations nationales de développement (SCADD) et de promotion de la gouvernance locale (CSMOD). Le projet vise à accompagner le développement local et le renforcement des capacités des acteurs locaux de développement dans la région de la Boucle du Mouhoun. Ses principaux objectifs sont :

- Mettre en œuvre dans les dix sept (17) communes des provinces des Balé et du Mouhoun un Fonds de Développement Local ;
- Développer la solidarité inter communautaire et inter communale ;
- Développer des outils de pilotage de la décentralisation.

Les principaux résultats attendus du projet ACRIC sont :

- Des plans communaux élaborés et mis en œuvre ;
- La capacité de maîtrise d'ouvrage communale renforcée et les règles de bonne gouvernance dans la gestion des affaires publiques locales observées.
- Des dynamiques économiques locales dans les communes d'intervention du projet amorcées ;
- Les capacités des acteurs locaux renforcées.

A) Progrès et acquis

- Développement des capacités de programmation locale et le développement de la maîtrise d'ouvrage locale à travers des actions majeures :
 - Elaboration de deux canevas dont l'un pour l'élaboration et l'autre pour l'évaluation des Plan Annuel d'Investissement Communal (PAIC)
 - Appui aux 17 communes pour l'élaboration/évaluation annuelle de leurs Plan Annuel d'Investissement Communal (PAIC)
 - Appui aux 17 communes pour l'évaluation à Mi-parcours des PCD
 - Formation de 272 acteurs sur l'utilisation des outils de planification locale

- Réalisation de plusieurs infrastructures socio-économiques en particulier :
 - Dans le domaine de l'éducation : 16 salles de classe équipées, 6 salles de classe réhabilitées et un CPAF réalisé
 - Au niveau du secteur de la santé : deux (2) maternités, trois (3) salles de mise en observation pour malades, un (1) dépôt MEG et un (1) logement d'infirmier
 - Loisir et culture : réhabilitation d'une maison des jeunes, d'une salle de cinéma et un centre populaire de loisirs
 - Gestion des ressources naturelles : protection des berges du Mouhoun sur 2 km
 - Infrastructures marchandes : 65 boutiques de rue, 10 hangars de marchés à 116 compartiments, 2 auberges communales à 28 lits et 2 parcs de vaccination

- Renforcement des capacités des acteurs locaux de développement ciblant :
 - Plus de 500 élus et autres acteurs communaux formés sur divers thèmes de la décentralisation
 - 599 agents des Services Techniques Décentralisés qui ont été formés sur leurs rôles dans le processus de décentralisation
 - 92 leaders féminins formés sur le leadership et la prise en compte du genre dans les plans et programmes
 - 35 émissions radiophoniques diffusées sur la décentralisation

Les impacts de toutes ces actions se situent à plusieurs niveaux. Tout d'abord, le renforcement des capacités de planification locale et de maîtrise d'ouvrage locale ont permis un réel apprentissage des élus locaux à la programmation des investissements prioritaires à travers le PAIC et la maîtrise d'ouvrage locale à travers la conduite de toutes les étapes de passation des marchés, de décaissement, de contrôle de mise en œuvre des investissements locaux et de suivi des infrastructures. Cet apprentissage de la programmation locale a été rendu possible grâce à la mise en place d'un Fonds de Développement Local, en partenariat financier avec le Fonds Permanent de Développement des Collectivités territoriales. Ensuite, les infrastructures réalisées ont permis à plus de 1120 enfants d'avoir de meilleures conditions d'apprentissage, une meilleure prise en charge des patients et des soins dans certaines localités, l'amélioration de certaines infrastructures marchandes (boutiques, hangars, parcs de vaccination, etc.). Enfin, les actions appuyées par le projet ACRIC ont permis de générer de nouvelles ressources fiscales pour les communes bénéficiaires, grâce à une meilleure connaissance des contribuables et le travail de sensibilisation qui a été appuyé par les animateurs locaux d'appui à la maîtrise d'ouvrage locale et de développement local que le projet ACRIC a développé dans le cadre des activités de réalisation des investissements locaux ; sur 12 communes, le nombre de contribuables est passé de 9 600 en 2011 à 21 400 en 2013 et le nombre de boutiques réalisées ont permis de générer de nouvelles recettes communales de 8 millions Fcfa.

B) Contraintes et insuffisances

Le projet ACRIC a connu plusieurs difficultés et contraintes qui ont eu d'impacts sur la portée stratégique de l'expérience de développement local. Tout d'abord, le retard de démarrage et la baisse progressive des ressources financières allouées pour les investissements ont eu pour effets la réduction des projets à réaliser mettant parfois en difficultés l'équipe d'appui-conseil face aux nombreux besoins d'investissement des collectivités. Ensuite, la faible capacité de maîtrise d'ouvrage de certaines collectivités locales et le faible niveau de performance des prestataires locaux et régionaux ont eu des impacts à la fois sur le délai de réalisation et la qualité de certaines infrastructures réalisées.

C) Conclusions et recommandations

a) Conclusions

- **Conclusion n° 1** : L'expérience d'ACRIC qui a introduit une approche innovante en matière de développement local basée sur l'articulation entre le processus de planification locale selon une

démarche participative et le Fonds de Développement Local pour mettre en œuvre les priorités d'investissement au niveau de 17 communes, avec un volet d'appui à la maîtrise d'ouvrage locale, a incontestablement ouvert la voie vers de nouvelles pratiques de développement. Les communes bénéficiaires et le Conseil Régional de la Boucle de la Mouhuon se sont appropriés d'une démarche complète de développement local évitant ainsi tout exercice de planification sans lendemain et sans capacités d'accompagnement dans la maîtrise du développement local. Ainsi, trois outils ont été bien introduit dans les mécanismes de gestion des communes bénéficiaires : i) le PCD, le PAIC et la maîtrise d'ouvrage locale. Toutefois, du fait de la baisse des ressources du FENU, le ratio moyen par tête d'habitant pour les investissements locaux réalisés a été de 1,3 \$ par an, niveau très insuffisant pour créer plus d'effets multiplicateurs sur les économies locales et le renforcement des ressources fiscales et para fiscales pour les communes. Le PNUD et le FENU, dans la perspective de mobilisation des ressources additionnelles, n'ont pas suffisamment établi de relations de partenariat solide avec la coopération autrichienne qui intervient dans la région du Boucle du Mouhou sur le Plan Régional de Développement, même si la Coopération Autrichienne est engagée dans la Boucle du Mouhou dans le cadre du projet COGEL.

- **Conclusion n° 2** : L'impact des investissements réalisés dans les 17 communes et le renforcement des acteurs locaux de développement se sont traduits principalement par l'amélioration de certaines prestations de services au niveau des secteurs sociaux (éducation et santé) et la dynamisation de certaines économies locales, grâce à l'appui-conseil des animateurs locaux en matière de développement local et la réalisation de certaines infrastructures marchandes.
- **Conclusion n° 3** : les acquis du projet ACRIC sont réels mais fragiles devant les faibles capacités des communes rurales et la perspective de fin du projet en 2014. Trois faiblesses peuvent être relevées au niveau du dispositif mis en place par ACRIC. Le premier est relatif à la faible mutualisation de certains investissements dans le cadre de l'inter communalité qui n'est pas encore bien encadrée par les textes juridiques. Ensuite, le montage de l'équipe d'appui-conseil d'ACRIC n'a pas suffisamment dosé les profils des experts nationaux et animateurs, avec une distinction difficile à voir dans les communes rurales entre le rôle des animateurs en développement et celui de maîtrise d'ouvrage locale. En outre, le dispositif technique des animateurs manque de rigueur dans les outils de suivi des capacités des communes et des infrastructures réalisées. Enfin, la problématique d'entretien et de valorisation des investissements réalisés reste entière puisque aucun dispositif n'a été mis en place par les communes pour l'entretien et le suivi de recouvrement de certaines ressources provenant des infrastructures marchandes.

b) Recommandations

- **Recommandation n° 1** : le PNUD et le FENU devront consolider l'approche d'ACRIC à travers des mesures d'accompagnement pour améliorer la qualité de la maîtrise d'ouvrage locale en vue de pérenniser les outils mis en place et valoriser les investissements réalisées. Des opportunités de partenariat avec la coopération autrichienne sur cette problématique sont possibles.
- Recommandation n° 2** : Pour mieux rationaliser les investissements locaux et assurer leur fort impact sur les économies locales, il est important que les PCD s'inscrivent dans une vision territoriale large. Un travail de coordination à établir avec COGEL et PRGLA dans l'exercice de révision des PCD et PRD selon la nouvelle méthodologie (introduction des thèmes émergents) pour que les priorités de développement des communes s'inscrivent dans une dynamique territoriale qui dépasse le périmètre communal permettant le développement la coopération inter communale sur les questions du développement durable et de la maîtrise d'ouvrage locale.

2.2.2 Réduction de la pauvreté et réalisation des OMD

La composante « Réduction de la pauvreté et réalisation des OMD » du CPAP 2011-2015 comprend quatre sous-composantes :

- Augmentation des revenus et promotion de l'emploi décent
- Gestion durable de l'environnement
- Lutte contre le VIH/SIDA
- Prévention et gestion des crises et des catastrophes

2.2.2.1 Augmentation des revenus et promotion de l'emploi décent

1. Promotion des PMI/PME rurales autour des PTFM

A) Progrès et acquis

Le PNUD a été parmi les précurseurs au Burkina Faso dans le développement des PTFM entre 2000 et 2004, dans le cadre d'un projet pilote. Une première phase a concerné cinq régions administratives et a duré de 2004 à 2009. La deuxième phase, en cours, a démarré en 2010 et s'arrête en 2015 et concerne l'ensemble du territoire. Le succès de ce projet catalyseur est dû à l'approche participative, à l'expertise d'appui-conseil mobilisant tous les réseaux régionaux et internationaux du PNUD, l'implication des partenaires nationaux et le suivi/évaluation rapproché par le partenaire national et certains conseillers sous-régionaux du PNUD. Capitalisant sur ces acquis, le PNUD, dans le cadre d'un Programme national PN-PTFM financé par l'Etat et la Coopération Luxembourgeoise s'est engagé en 2010 pour contribuer à apporter plus d'innovation sur les questions d'énergies alternatives, des économies d'échelle dans une vision de développement local et d'autonomisation des structures communautaires dans la gestion de leurs PTFM. Cet appui s'inscrit dans le prolongement du cadre de la Fondation Gates/PTFM et vise l'extension du Programme PTFM comme modèle réussi de la réduction de la pauvreté et d'autonomisation des femmes, en milieu rural ; Trois objectifs ont été arrêtés : (i) Augmenter et diversifier les revenus des petits exploitants agricoles, les femmes notamment, (ii) Renforcer les capacités humaines et institutionnelles, et (iii) Améliorer le programme PTFM de l'Etat.

Le Fonds Gates/PTFM au Burkina Faso a permis de mettre en place 220 plateformes multifonctionnelles. Les plateformes ont permis dans plusieurs endroits de diminuer significativement la charge des travaux domestiques des femmes et de libérer du temps libre qu'elles ont réinvesti ailleurs. L'adhésion des bénéficiaires est forte. Elle est très manifeste dans l'effort qu'elles consentent pour mobiliser leur contrepartie, en termes d'apport liquide et d'édification des locaux pour abriter la plateforme. Plusieurs exploitations affichent des résultats bruts excédentaires, ce qui est un préalable pour que les PTFM continuent à fonctionner. Mais les frais d'achat du gasoil continuent à peser lourdement sur la viabilité économique de plusieurs PTFM ; la rentabilité des PTFM pourra s'améliorer lorsque l'huile de Jatropha et l'introduction de l'énergie solaire seront utilisées comme combustible. Les bénéfices d'exploitation servent de cautions auprès des mutuelles pour lever des ressources encore plus importantes sous forme de crédit que les femmes utilisent pour financer d'autres activités génératrices de revenus. Mais la vétusté de certaines PTFM réduit considérablement la durabilité de ces équipements. L'analphabétisme qui prédomine en milieu rural, surtout parmi les femmes, est aussi une contrainte forte à la viabilisation des plateformes. Les acquis de formation sont plus lents à implanter et plus fragiles. Il arrive que des femmes ayant bénéficié des formations fassent défection par la suite, laissant les plateformes entre des mains insuffisamment préparées à cette responsabilité.

Au vu des résultats de l'évaluation des PTFM/ Gates et les constats de la mission de la Revue 0 mi-parcours du CPAP plusieurs difficultés sont à relever :

- Lenteur dans la mise en place des ressources (jusqu'en 2011 au moins) et retards induits dans la mise en place des ouvrages et le déroulement des activités ;
- Lenteur des procédures d'acquisition et retard dans la mise en place des ouvrages ;
- Acquisitions de matériels de qualité insuffisante ;
- Incapacité à opérationnaliser le logiciel OISE jugé inadapté à l'environnement car nécessitant une connectivité Internet performante à tout moment.

Les principales leçons à tirer sont :

- La contractualisation des opérations de terrain avec des organisations de la société civile accroît la souplesse du programme et sa capacité à répondre aux besoins des populations tout en construisant sur leur profil de développement ; toutefois, le suivi de ces partenaires relais est insuffisant par la coordination nationale car la qualité de gestion de certaines PTFM laisse à désirer et l'uniformisation des modes de gestion des comités des PTFM n'est pas optimale puisque les cahiers des PTFM ne suivent pas les mêmes formats et ne sont pas toujours à jours dans la tenue des recettes et des dépenses ;
- L'adoption des procédures d'acquisition du Code des marchés publics ont certes développé la transparence mais elle n'a pas toujours permis de sécuriser la meilleure qualité d'offres des équipements. Au contraire, des fournisseurs profitent de cette ouverture pour intégrer le processus et le parasiter avec des livraisons d'équipements satisfaisant formellement les spécifications des cahiers de charge tout en étant techniquement très insatisfaisants. Le principal défi à relever est de trouver les voies et moyens de résoudre ce conflit ;
- Les problèmes d'ordre organisationnel et l'analphabétisme des membres des CFG ne permettent pas l'optimisation du fonctionnement des PTFM de manière à assurer leur autonomisation à terme. Les membres des CFG éprouvent des difficultés dans la répartition du temps consacré aux activités individuelles (champs, maraîchage, autres AGR) et celles collectives de la PTFM (mouture, tenue de la caisse, maintenance, etc.). Ceci entraîne parfois un arrêt temporaire des activités de la PTFM, surtout pendant la période des travaux champêtres.
- Le développement des PTFM hybride recourant à l'énergie solaire n'est pas encore une réalité puisque les deux modules fonctionnent de façon autonomie et que les PTFM continuent à utiliser le gasoil pendant que le module solaire serve les besoins d'éclairage des agglomérations autour des PTFM ;
- La prédominance de la vision quantitativiste des PTFM par le Programme National des PTFM a évacué l'approche qualitative en termes d'innovations technologiques (biocarburant et énergie solaire), de viabilité économique des PTFM et de développement de la micro entreprise rurale ; cette orientation n'est pas de nature à créer les meilleures conditions de durabilité des PTFM ;
- Les difficultés du PNUD à rejoindre le panier commun des PTFM liées à la lenteur de réponses de l'accord du Siège du PNUD à New York² et la perception de la Coordination Nationale des PTFM du rôle du PNUD comme un partenaire financier a créé un environnement peu favorable au développement des activités de recherche sur les innovations attendues (appropriation, énergie, autonomisation, etc.) et ceci malgré les appuis techniques proposées par le PNUD à la Coordination Nationale ; la qualité de partenariat technique entre le PNUD et la Coordination Nationale des PTFM n'est pas bonne arrivant à un point culminant de dialogue de sourd et de suspicion ; le PNUD est appelé d'urgence à trouver les moyens pour dépasser le blocage actuel en rétablissant le dialogue à un niveau plus stratégique (Ministre) pour définir un nouveau protocole d'accord et également la nécessité pour le PNUD de réaffecter le portefeuille de suivi des PTFM à une autre personne au sein des services du PNUD ; la Coordination Nationale des PTFM est également appelée à avoir plus d'ouverture vers les appuis nécessaires dans l'amélioration du système de suivi des PTFM, d'introduction d'innovations et d'efficacité économique de ce type d'équipements, clés de l'avenir et de l'autonomisation progressive des PTFM.

² Lors de l'entrée dans le panier commun, le PNUD a exigé la prise en compte des normes d'audit internationales dans le Protocole de Financement Commun engendrant un retard dans la mise en place des fonds TRAC et luxembourgeois passant par le PNUD dans le Panier Commun. Cette situation a été mal perçue par la Coordination Nationale en l'interprétant comme un manque de volonté du PNUD empêchant le programme PTFM de bénéficier des fonds luxembourgeois. A cela s'ajoute la mauvaise lecture de conditions de mise en place des ressources provenant des Fonds Gates qui ne font pas parti du mécanisme Panier Commun.

B) Conclusions et recommandations

a) Conclusions

- **Conclusion n° 1** : la qualité de partenariat technique et de dialogue sur l'évolution des PTFM entre le PNUD et la Coordination Nationale des PTFM ne s'est pas développée comme prévu et malgré les propositions techniques du PNUD ; cela est dû à l'installation progressive des tensions liées à un mélange d'interprétation du contenu des modalités d'exécution par les premiers responsables nationaux des PTFM, du blocage de dialogue entre le coordinateur national des PTF et la chargée de programme du PNUD réduisant le rôle du PNUD à un partenaire financier ; cette situation conduit le principal bailleur du fonds du PNUD, la coopération luxembourgeoise, à se poser de sérieuses questions sur les avantages comparatifs du PNUD dans ces conditions.
- **Conclusion 2** : le système de suivi et évaluation du programme a besoin d'être revu dans l'objectif de le rendre plus efficace sur la question de l'autonomisation des PTFM en particulier. Le nombre de PTFM à suivre et à appuyer est chaque année plus élevé et dépasse les capacités de suivi du Programme et des ONG relais. C'est seulement à travers l'autonomisation progressive que le suivi devient performant et durable.
- **Conclusion 3** : les PTFM hybrides sont toujours au stade expérimental (17 PTFM) et il existe sur leur gestion de sérieuses difficultés entre le Comité Féminin de Gestion (CFG) et la Coopérative d'électricité (COOPEL) qui gère le volet électrification. La question d'utilisation du biocarburant comme source d'énergie reste posée et malgré l'insistance du PNUD (et de la Coopération luxembourgeoise) ; ce volet demeure expérimental et difficile à capitaliser. Seulement 7 PTFM fonctionnent avec de l'huile de jatropha sur plus de 1300 implantées en fin 2013. En effet le PNUD avait montré l'importance de mettre l'accent sur cet aspect (composante 3) mais les réalisations restent timides.
- **Conclusion n° 4** : Les PTFM sont confrontées à des problèmes de capacités techniques et organisationnelles, qui ne leur permettent pas toujours d'optimiser leur fonctionnement, ainsi que leur autonomisation à terme. La plateforme étant une innovation au cœur du monde rural, a besoin d'un accompagnement important en termes de développement de capacités. La nécessité d'adopter des stratégies plus performantes d'accompagnement, de suivi rapproché, d'apprentissage et de formation adaptées aux besoins des promoteurs s'impose, afin de résorber ces difficultés.

b) Recommandations

- **Recommandation n° 1** : La plateforme multifonctionnelle peut être un vecteur intéressant pour le développement d'investissements structurants dans des secteurs connexes comme l'électrification et l'hydraulique rurales. Il est impératif que le programme national consacre des efforts particuliers pour nouer et faire vivre des partenariats avec les programmes et acteurs majeurs dans ces secteurs. Le PNUD pourra encore mettre à profit son expertise au PN-PTFM sur la question de durabilité et l'autonomisation financière des PTFM (chaines de valeurs, PTFM hybrides, maîtrise d'ouvrage des collectivités locales pour l'accès à l'énergie pour les infrastructures marchandes, etc.) et les capacités de suivi/évaluation.
- **Recommandation n° 2** : Malgré les coûts relativement importants qui caractérisent les investissements des PTFM hybrides, il est important pour le PNUD d'accompagner ses cibles dans la mise en place de réseaux, pour la bonne raison que les réseaux amplifient les effets de la plateforme en touchant les communautés villageoises au lieu des seuls groupements qui exploitent les plateformes.

2. Promotion de l'emploi décent et des micro et petites entreprises rurales

A) Progrès et acquis

Le sous-programme « Augmentation de Revenus et Promotion de l'Emploi Décent en faveur des femmes et des jeunes (PARPED) » se présente comme une contribution à l'effet UNDAF « La croissance économique accélérée est durable et pro-pauvre ». La zone d'intervention couvre les deux

régions de la Boucle du Mouhoun et du Nord. La stratégie globale du PARPED mise principalement sur le développement des capacités, l'appropriation nationale et l'égalité de genre ainsi que le développement de partenariats et de synergies. Le PARPED a deux axes d'intervention :

- La promotion des micros et petites entreprises rurales des femmes et des jeunes impliqués dans les filières porteuses ;
- La promotion de l'emploi décent et l'accroissement de l'employabilité des jeunes et des femmes et de jeunes.

Les résultats attendus de différentes actions entreprises et envisagées sont :

- Les promotrices et jeunes promoteurs de micro-et petites entreprises rurales de deux filières porteuses dans chacune des régions ciblées sont organisés et insérés dans des chaînes de valeurs.
- Les promotrices et jeunes promoteurs de micros et petites -entreprises rurales des deux filières porteuses identifiées renforcent la viabilité de leurs entreprises dans les deux régions ciblées.
- L'information sur le marché de l'emploi est améliorée par l'ONEF.
- Les capacités de l'ANPE et des fonds nationaux de promotion de l'emploi et de la formation professionnelle sont renforcées.
- L'emploi décent et l'employabilité des femmes et des jeunes sont promus dans les deux régions ciblées.
- Le Système National de Volontariat est étendu à toutes les régions du pays et au secteur privé ;
- Les capacités des experts du PARPED et de ses partenaires ont été renforcées sur les concepts et outils liés au développement des marchés inclusifs, des chaînes de valeur pour une mise en œuvre efficiente des activités de promotion de l'entrepreneuriat en milieu rural du Programme.

Au regard des objectifs à atteindre et du nombre de bénéficiaires à toucher (300 jeunes et 400 femmes par an) et la diversité des institutions à appuyer (Agence Nationale de l'Emploi, la Direction de l'Emploi, les directions régionales de l'Emploi et l'observatoire de l'Emploi), le projet est trop ambitieux et la concentration sur deux ou trois produits majeurs permettrait au projet de démontrer rapidement les cas de succès en matière d'emploi des jeunes et de promotion de la micro-entreprise rurale.

Au niveau de la mise en œuvre, les résultats atteints sont encore très modeste puisque le projet a réellement démarré ses premières activités en janvier 2013. Les principales réalisations concernent :

- Le mapping des filières porteuses qui a été réalisé dans les deux régions d'intervention : Boucle du Mouhoun et Nord. Trois filières porteuses ont été retenues : la volaille locale améliorée et le Fonio pour la boucle du Mouhoun et la volaille locale améliorée et le Morenga pour le Nord ;
- La situation de référence de l'emploi des Régions de la Boucle du Mouhoun et du Nord a été réalisée et a permis de compléter le cadre logique du projet avec les indicateurs de performance
- Le répertoire des centres de formation professionnelle de la Boucle du Mouhoun et du Nord est disponible ;
- L'annuaire statistique du marché de l'emploi 2011 est disponible ;
- Six (6) VNU nationaux ont été recrutés et équipé en moto , matériel informatique et mobilier de bureau et mis à la disposition courant 2013 du FAPFA siège (2VNU) et des guichets uniques des deux régions à raison de deux par guichet pour renforcer leur capacités en vue de tester dans ces deux régions pilotes la décentralisation de la décision d'octroi de crédit .
- Etude de faisabilité sur la facilitation de l'accès des femmes et des jeunes aux formations du FAPFA, de l'ANPE et des centres partenaires est réalisé et le rapport disponible ;
- Etude de faisabilité pour la promotion des emplois verts dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Nord dans le domaine de la gestion durable de l'environnement en cours ;
La réalisation d'une étude de faisabilité de l'ouverture du système national de volontariat au secteur privé est en cours.

A ces résultats, il y a lieu de signaler les réalisations de 2011 de l'ancien projet emploi. Parmi ces résultats, il y a la formation des élus locaux et régionaux en formulation de stratégie régionale de l'emploi, l'élaboration et la validation des stratégies régionales de l'emploi des régions des Hauts Bassins et de la Boucle du Mouhoun ouvrant de perspectives pour le gouvernement les stratégies et plans d'action des 11 autres régions ainsi que l'amélioration de l'information du marché de l'emploi.

Cependant, plusieurs activités programmées en 2013 n'ont pas été réalisées en raison de la baisse des ressources budgétaires du PNUD. Ces activités concernent la production d'annuaires statistiques du marché de l'emploi de 2012, la production d'indicateurs du travail décent et la réalisation de tableaux de bord régionaux sur l'emploi de la Boucle du Mouhoun et du Nord. L'annuaire statistique de 2012 a été réalisé sur les fonds propres de l'ONEF.

B) Contraintes et difficultés

Un certain nombre de difficultés et de contraintes ont été constatées par la mission. Il s'agit essentiellement de :

- La non disponibilité de situations de référence en matière de l'emploi au niveau national et surtout au niveau de deux régions ciblées par le sous programme (la Boucle du Mouhoun et du Nord) dans le temps imparti pour permettre un démarrage rapide des activités d'accompagnement ;
- Le démarrage tardif du programme dont les premières activités ont commencé en 2012 et cela a impacté le niveau de réalisation des activités au moment de la revue à mi parcours, mais les principales difficultés rencontrées concernent essentiellement les lourdeurs administratives et les procédures de passation des marchés qui ont entraîné des retards dans la mise en œuvre de certaines activités.

C) Conclusions et recommandations

a) Conclusions

- **Conclusion n° 1 :** la thématique de l'emploi des jeunes et des entreprises rurales est pertinente et s'inscrit dans la stratégie de la SCADD. Malgré le caractère ambitieux de ce type de projet, les premières actions centrées sur le mapping des filières de production et la formation professionnelle des jeunes et des femmes sont importantes pour avoir l'éventail des opportunités d'investissements. Toutefois, il serait plus indiqué de réduire le nombre de bénéficiaires au regard des contraintes de guichets de financement existants ne pouvant accompagner tout le monde en même temps. Le choix d'un nombre réduit de bénéficiaires permettra de proposer des formations qualifiantes et plus longues. Le travail d'appui-conseil devra également toucher la trajectoire de chacun des bénéficiaires pour s'assurer de leur insertion dans le circuit économique.
- **Conclusion n° 2 :** La disponibilité des études sur les contraintes de l'accès des promotrices et promoteurs aux crédits des fonds nationaux de financement et des institutions de micro finance ainsi que celle relative à la faisabilité de la promotion des emplois verts dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Nord dans le domaine de la gestion durable de l'environnement sont des sources d'inspiration pour dynamiser le financement des jeunes et des femmes surtout au niveau régional et local où le chômage et le sous emploi des jeunes ruraux est préoccupant.
- **Conclusion n° 3 :** L'extension du PNVB à toutes les régions du pays qui a été réalisée dans le cadre de l'ancien projet emploi du PNUD est une opportunité d'emploi des jeunes même si c'est temporaire en permettant aux jeunes de faire leur première expérience en matière d'insertion professionnelle. En outre l'extension du programme à l'échelle nationale a permis de renforcer les capacités de régions, des communes et des associations en personnel d'appoint. Mais l'action la plus importante à réaliser reste l'extension du PNVB au secteur privé. Une stratégie et des outils d'accompagnement sont encore à préciser dans le cadre de la révision du cadre logique du PARPED dans les deux prochaines années.

- **Conclusion n° 4 :** les actions d'accompagnement à l'Agence Nationale pour l'emploi et l'Observatoire de l'Emploi ne sont pas de grande envergure par rapport à leurs missions. Les appuis du PNUD se présentent plus comme compléments d'activités du budget national. Leur pertinence par rapport aux objectifs de création d'emploi et de micro-entreprises rurales n'est pas très justifiée ; au contraire, les appuis à ces deux structures participent à l'éparpillement des actions du PNUD et la perte du temps pour l'équipe du projet. Il serait plus qu'indiqué de laisser ce travail au BIT ou à d'autres PTF.
- b) **Recommandations**
- **Recommandation n° 1 :** le PNUD devrait recentrer ses activités d'appui sur la question d'emploi des jeunes, des femmes et de promotion des micro-entreprises rurales dans les deux régions ainsi que l'extension du PNVB au secteur privé, tout en assurant le processus de capitalisation des expériences de terrain pour alimenter la politique nationale de l'emploi. La vigilance devra être de mise sur le développement des instruments de financement pour assurer le lien entre la formation et l'insertion économique à travers la création des micro-entreprises. L'appui-conseil aux futurs promoteurs devra se prolonger pour assurer le succès de la trajectoire de chaque petit promoteur (jeune ou femme). Les appuis à l'Agence Nationale de l'Emploi et à l'Observatoire devront être laissés au BIT.
 - **Recommandation n° 2 :** Face aux acquis en matière de production de situation de référence sur l'emploi et d'études sur l'accès aux divers fonds et de la promotion des emplois verts, la mission recommande de prendre les dispositions idoines pour opérationnaliser les conclusions et recommandations de ces différentes études.
 - **Recommandation n° 3 :** Au regard de l'espoir suscité par le sous programme « Augmentation des revenus et la promotion de l'emploi décent en faveur des femmes et de jeunes » et d'autres initiatives de même nature en matière de création d'emplois même si ceux-ci sont temporaire, il serait intéressant que le PNUD entreprenne une réflexion sur la création d'emplois permanents pour le jeunes et les femmes surtout en milieu rural.

3. Accès à la micro-finance

Depuis plusieurs années, le PNUD et le FENU appuie le secteur de micro finance au Burkina Faso. Il y a eu, tout d'abord, le Programme de Renforcement du secteur de la Microfinance (PRESEM) qui a été évalué en 2011. Ensuite, en janvier 2012, une nouvelle stratégie nationale de micro-finance avec son plan d'action 2012-2016 a été adoptée. Le FENU avait pris l'initiative de préparer un document d'assistance pour prolonger ses appuis dans le cadre du CPAP du PNUD pour la période 2011-2015. A ce jour et en dehors de l'étude réalisée en 2013, portant sur les opportunités de financement de l'agriculture au Burkina Faso, les activités de micro-finance n'ont pas encore démarrées en raison de problèmes des arrangements institutionnels et de disponibilité des financements.

Les projets de développement appuyés par le PNUD (ACRIC, PARPED, COGEL, etc.) qui ont démarré depuis plusieurs années se trouvent privé d'un outil de financement pour leurs bénéficiaires. Cette situation fragilise toute la stratégie de mise en œuvre certains projets du CPAP (en particulier le PARPED et ACRIC). Il est très urgent à ce que la micro-finance se mette en mouvement pour apporter des réponses aux dossiers qui sont en souffrance au niveau de plusieurs localités.

2.2.2.2 *Gestion durable de l'environnement*

Cette sous-composante est structurée autour de quatre volets :

- Mainstreaming de l'environnement
- Gestion durable des terres (CPP)
- Conservation et valorisation de la biodiversité biologique
- Atténuation et adaptation aux changements climatiques

1. Mainstreaming de l'environnement

A) Progrès, acquis et contraintes

Pour le premier produit de ce volet qui est « les thèmes transversaux notamment l'environnement, y compris les changements climatiques sont mieux intégrés dans la SCADD et les politiques sectoriels, les activités suivantes ont été réalisées :

- Réalisation d'études sur la contribution de l'environnement dans l'économie nationale ;
- Production de six rapports sur les mines ;
- Elaboration de la politique nationale sur le développement durable assortie d'indicateurs et de critères de développement durable ;
- Elaboration d'un guide d'intégration des défis environnementaux dans les politiques sectorielles ;
- Elaboration du plan national d'investissement en environnement et développement durable ;
- Production de 12 vidéos sur la gestion durable de l'environnement ;
- Mise en place des ambassadeurs pays pour l'environnement ;
- Réalisation de l'étude sur la mise en place d'un Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable ;
- Organisation de sessions de formation des personnes ressources des structures et cadres institutionnels impliqués.

Le PNUD a contribué, au niveau institutionnel et programmatique dans le volet main streaming à intégrer les approches liées aux défis environnementaux en particulier la prise en compte des changements climatiques, des liens pauvreté-environnement, la diversité biologique et la gestion durable des terres dans la SCADD et les politiques sectorielles.

B) Conclusions et recommandations

a) Conclusions

- **Conclusion n° 1 :** le plaidoyer, à travers les études et la sensibilisation des décideurs nationaux et régionaux, a permis l'intégration des thèmes centraux de gestion durable des ressources naturelles et de changement de comportements dans les systèmes de production dans la SCADD et certaines politiques sectorielles. Mais ce travail n'est pas suffisamment bien documentés et surtout vulgarisé au niveau des populations et des élus locaux.
- **Conclusion n° 2 :** l'Initiative Pauvreté Environnement a besoin d'être plus en phase avec les autres projets comme ACRIC, COGEL et CPP en vue de développer de synergies et de mutualiser certaines approches et moyens d'actions au plan national et au niveau des régions.

b) Recommandations

- **Recommandation n° 1 :** le Mainstreaming de l'environnement devrait investir les politiques agricoles et les activités artisanales qui sont de vecteurs de changement des systèmes de production et de consommation.
- **Recommandation n° 2 :** L'IPE devrait travailler plus en réseau avec les autres programmes du PNUD et le CONEDD pour mieux harmoniser certaines approches et les messages à adresser aux principales cibles qui agissent sur le terrain.

2. Gestion durable des terres (CPP)

A) Progrès, acquis et contraintes

Le Programme National de Partenariat pour la Gestion Durable des Terres (CPP) du Burkina Faso a été élaboré avec l'appui du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Son adoption par le Gouvernement et le Conseil du FEM est intervenu en 2006. Planifié pour une durée d'exécution de 15 ans, sa première phase d'exécution sur 5 ans compte cinq (5) Sous-programmes dont quatre connaissent à nos jours une mise en œuvre effective, à savoir les Sous-programmes CPP de la Coordination Nationale, de la Région de la Boucle du Mouhoun, de la région Centre-Ouest et de la Région du Nord. La région du Centre vient de démarrer ses premières activités.

Le principal objectif du CPP est d'aider le Burkina Faso à « améliorer de manière durable la productivité des ressources rurales par l'adoption d'une approche intégrée et holistique lui permettant d'atteindre les objectifs de développement du millénaire relatifs à l'inversion des tendances actuelles à la déperdition des ressources environnementales. » Les trois objectifs spécifiques assignés à ce programme sont :

- développer et mettre en œuvre une plateforme de partenariats intersectoriels permettant une meilleure coordination et une approche intégrée à la gestion durable et équitable des terres ;
- promouvoir une politique et un environnement institutionnel favorables en vue de mieux prendre en compte et mettre en œuvre la gestion durable et équitable des terres et ;
- encourager une approche intégrée des pratiques de gestion durable et équitable des terres comprenant les pratiques novatrices et/ou celles basées sur les connaissances locales.

La stratégie de mise en œuvre est fondée sur les principes directeurs suivants :

- La participation/responsabilisation des différents acteurs ;
- La concertation, le dialogue et la recherche du consensus ;
- Le partenariat et la subsidiarité.

Les principales réalisations se résument à :

- la mise en place/consolidation de plateformes opérationnelles, cadres et processus consultatifs par excellence pour les acteurs de la GDT. Ainsi, un atelier de validation a consacré le consensus sur une Plateforme Nationale de GDT (PNGDT) aux différents niveaux ainsi que ses organes de fonctionnement. Les acquis au titre de ce résultat se traduisent par le début d'opérationnalisation de l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable (ONEDD) conçu au cours de l'année 2011. Le développement de la base de données de l'ONEDD est assez avancé et a fourni des données capitales dans le cadre de l'élaboration du cinquième rapport sur la mise en œuvre de l'UNCCD au Burkina Faso ;
- Pour la création d'un environnement institutionnel et politique propice et une plus grande prise de conscience de l'importance de la gestion durable et équitable des terres pour le développement du pays, le programme a contribué à la conception et au lancement d'une PNGDT, l'appui à l'élaboration d'un guide méthodologique pour l'aménagement, la sécurisation et la valorisation des espaces pastoraux et l'élaboration d'un fascicule pour la prise en compte des thématiques environnementales émergentes et la gestion des risques de catastrophes naturelles dans les documents de planification locales (PRD et PCD) dans le contexte de la décentralisation ainsi que le guide pour l'intégration de la GDT dans les curricula de l'enseignement primaire pour la promotion d'une éducation éco citoyenne ;
- Dans les régions et plus particulièrement dans la Boucle du Mouhoun,, il y a eu la délimitation de zones pastorales, l'organisation d'activités de reboisement au niveau des écoles pour une éducation environnementale ; l'élaboration des cartes thématiques sur la végétation, les zones pastorales, et le niveau de dégradation ainsi que la promotion des forêts communales ;
- Le développement des bonnes pratiques pour une gestion intégrée, durable et équitable des terres prenant en compte les pratiques novatrices et les savoirs locaux à travers la capitalisation de cinquante cinq (55) bonnes pratiques de GDT dans des domaines aussi variés comme l'agronomie, l'Agroforesterie, la zootechnie et le pastoralisme, l'énergie domestique et l'organisation des acteurs ; il y a eu aussi la diffusion de ce document en langue française auprès des acteurs du niveau central et déconcentré et la prochaine diffusion dudit document traduit dans quatre langues locales (mooré, dioula, fulfuldé, gulmacema) au profit des usagers des terres.

Les difficultés et les contraintes sont nombreuses. Parmi les plus importantes, il y a :

- Certaines communautés résistent à s'engager sur le processus de sécurisation foncière et des conflits existent sur les terres, réduisant l'impact des actions engagées par le projet ;
- Les difficultés d'accès à la terre pour les femmes rendant le développement des bonnes pratiques difficiles ;
- Le retard accusé pour la signature de la convention de financement entre le Gouvernement et le PNUD qui n'est intervenue qu'en janvier 2012 soit huit (08) mois après le lancement du Sous-programme ;
- Le retard dans la mise à disposition des avances de fonds des contreparties du PNUD et du FEM respectivement aux mois de mars et avril 2012.

B) Conclusions et recommandations

a) Conclusions

- **Conclusion n° 1 :** les premières actions appuyées par le CPP à travers l'éducation environnementale, le développement des forêts communales et le développement de nouvelles pratiques culturelles en partenariat avec les paysans sont prometteuses. Mais une analyse plus fine des milieux d'intervention et du rôle des acteurs locaux est nécessaire pour apporter des réponses différenciées selon les pesanteurs de chaque milieu évitant ainsi de tomber dans les projets génériques que d'autres entreprennent (PNGT, reboisement, etc.). Les équipes du CPP sont appelées à plus d'innovation et de capacités de suivi rapproché relayé au niveau des acteurs locaux.

b) Recommandations

- **Recommandation n° 1 :** le CPP devrait approfondir ses analyses des milieux d'intervention en vue de dégager un zonage plus fin, selon les problématiques de développement dégagées pour s'assurer de l'appropriation des solutions proposées et garantir la durabilité des processus engagés.
- **Recommandation n° 2 :** les projets CPP, COGEL, ACRIC et PRGLA devraient travailler plus en réseaux sur les problématiques de plateformes régionales de concertation, les plans locaux de développement, la maîtrise d'ouvrage locale et la communication.

3. Conservation et valorisation de la biodiversité biologique

Ce volet est mis en œuvre à travers le « Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente » (PAPE) qui est une extension dans le temps et dans l'espace du programme ECOPAS/W. Il concerne les parcs nationaux du W, d'Arly et de la Pendjari (complexe WAP), ainsi que les aires protégées adjacentes et leurs zones périphériques contiguës au Bénin, au Burkina Faso et au Niger. L'objectif global visé par ce programme est de renforcer durablement la conservation efficace des écosystèmes du complexe WAP dans une perspective régionale. Le PAPE est conçu sous forme de trois composantes correspondant aux trois résultats majeurs attendus du programme et est placé sous la coordination générale de l'UEMOA qui a en outre la charge de la composante 1 (Renforcement du cadre institutionnel régional de la conservation des aires protégées). La composante 3 (Atténuation des pressions négatives exercées par les populations, avec un bilan coûts-bénéfices positif favorable à celles-ci) est quand à elle à la charge de la Délégation de l'Union Européenne. La composante 2 du PAPE qui vise à assurer une gestion coordonnée plus efficace et viable au niveau des institutions nationales des aires protégées du complexe WAP et de leurs ressources animales et végétales, est mise en œuvre au plan technique et régional par le PNUD. Celui-ci exécute ainsi le volet gestion des aires protégées dans les trois pays couverts, à travers la réalisation de neuf produits attendus et avec le bureau pays du PNUD au Burkina Faso agissant comme chef de file des trois bureaux nationaux.

Le projet a démarré en janvier 2012 et ses principales réalisations sont :

- Renforcement de l'équipement des administrations de tutelle des parcs et des coordinations nationales du programme (matériel roulant, informatique, bureautique, équipements militaires et de camping, etc.) ;

- Mise en place et fonctionnement des organes de concertation au niveau régional (Comité Technique de Suivi, Comité des Ministres, Forum des tous les acteurs, Cadre de concertation des Partenaires Techniques et Financiers, Cadre de concertation mensuelle entre l'UE, le BCG/UEMOA, le BCT, le PNUD, les Etats et les ONG intervenants dans la composante 3) et au niveau des trois pays (comités de pilotage, réunions périodiques de blocs de parcs, etc.) ;
- Lancement des appels d'offres pour la réalisation d'une diversité d'infrastructures (points d'eau, ponts, pistes, etc.) dans les aires protégées des trois pays ;
- Contribution à l'élaboration de différents outils régionaux de gestion de l'important potentiel des aires protégées du complexe WAP (Schéma Directeur d'Aménagement assorti d'un canevas harmonisé de plan d'aménagement ; Plan d'Action d'Urgence de Lutte Anti-Braconnage ; stratégie de conservation de certaines espèces phares comme le Lion ; gestion conjointe de la pêche, etc.) ;
- Amorce de mise en place d'un système de lutte contre le braconnage harmonisé entre les 3 Etats et d'un système de suivi de la surveillance. ;
- Renforcements des capacités des agents des parcs en matière de suivi écologique, maniement des GPS et utilisation de système d'information géographique, etc. ;
- Réalisation de comptage et de suivi de la faune pour évaluer son statut (inventaires pédestres dans tous les parcs du complexe WAP) ;
- Renforcement de la visibilité du programme à travers i) la réalisation d'une bande annonce de promotion touristique du complexe WAP et une photothèque de plus de 800 photos et ii) la participation des Etats à différents salons internationaux de tourisme, de chasse, etc. ;

Les principales difficultés rencontrées sont :

- La complexité et le caractère novateur de ce programme multi pays, et la faible expérience aussi bien des bureaux pays PNUD, du PNUD/siège et des Etats dans la gestion de ce type de programme ;
- L'insuffisante maîtrise des procédures administratives (DIM/NIM), ainsi que des outils de gestion financière, tant par certains bureaux pays PNUD que par les équipes nationales ;
- L'insécurité dans la zone sahélo-saharienne, entraînant une chute des flux touristiques dans le complexe WAP ;
- Les lourdeurs administratives (procédures de passation de marchés publics) influençant négativement l'exécution dans les délais de certaines d'activités (appels d'offres pour différents marchés de réalisation d'infrastructures, etc.) ;
- L'insuffisance de communication entre la composante du Bénin et le BCT, et entre la composante du Bénin et le bureau chef de file ;
- Les difficultés liées à la mobilisation des contreparties financières des Etats selon leurs engagements ;
- La non régularité de transmission et dans les délais et/ou la non transmission des rapports périodiques mandataires attendus des Etats et des bureaux pays PNUD.

4. Atténuation et adaptation aux changements climatiques

A) Progrès, acquis et contraintes

Les résultats de trois composantes du PANA (FEM, Danida et Japon) sont :

- La prise en compte des préoccupations essentielles retenues comme prioritaires dans le cadre de l'analyse de la vulnérabilité du Burkina Faso aux changements climatiques ;
- L'information, la formation et la sensibilisation des acteurs du développement à tous les niveaux pour une prise en compte des changements climatiques (PANA-BKF-PNUD-DANIDA).
- La mise en œuvre de bonnes pratiques d'adaptation dans les secteurs les plus vulnérables aux changements climatiques (PANA-BKF-PNUD-FEM) ;

- La planification stratégique intégrant la dimension changement climatique dans les politiques, programmes, plans et projets de développement (PANA-PNUD-Japon) ;
- La mise en œuvre des trois projets du PANA par une seule structure, la Coordination Nationale des projets du PANA sous la tutelle technique et administrative du SP/CONEDD qui se révèle être une stratégie efficace et efficiente.

Cette approche a permis de réaliser les performances suivantes :

- Synergie d'exécution des trois projets d'adaptation aux CC ;
- Synergie d'action des acteurs de développement (acteurs locaux, ministères en charge du développement rural, structures de recherche) ;
- Renforcement de la responsabilisation des acteurs locaux (décentralisation) ;
- Minimisation des coûts de la gestion des projets ;
- Meilleure pilotage et complémentarité des trois projets (information/sensibilisation, actions communautaires d'adaptation et planification stratégique) ;
- Amélioration de la qualité des activités d'adaptation aux changements climatiques grâce à l'approche pluridisciplinaire.

Parmi les principales réalisations du projet PANA DANIDA, il y a :

- La formation d'une diversité d'acteurs sur les implications des changements climatiques : les services techniques en charge du développement rural, l'Assemblée Nationale à travers la Commission du développement économique et de l'environnement et le réseau des parlementaires sur les changements climatiques ainsi que les acteurs du secteur privé de cinq Régions du Burkina Faso et les leaders d'opinion des six communes abritant les villages pilotes du projet PANA-FEM ;
- La réalisation de plusieurs outils et supports sur l'éducation environnementale, l'élaboration d'un Lexique sur les changements climatiques et sa traduction en 04 langues locales, etc.

Pour le projet PANA FEM, les actions réalisées dans six (6) villages pilotes sont : ;

- Le premier draft de stratégie d'adaptation multisectorielle à moyen et à long terme (PNA) ;
- L'installation de stations agro-météorologiques dans les sites pilotes et promotion de l'utilisation des données climatiques en vue d'améliorer le système de production agro-sylvo-pastorale ;
- La capitalisation et la diffusion de meilleures pratiques d'adaptation du PANA ;
- La Réduction de la vulnérabilité du secteur agricole à travers l'appui à la réalisation de 449 fosses fumières, 15 ha de cordons pierreux ; 63 ha de zaï ainsi que l'appui à la construction de 3 banques de céréales, l'acquisition de 899 sacs de 100 kg de céréales et la promotion de l'utilisation de semences améliorées ;
- La réduction de la vulnérabilité au niveau du secteur de l'élevage en appuyant la construction de 2 abris et la réalisation de 2 parcs de vaccination ainsi que la construction de bergeries (25), de boullis (2) et autres infrastructures au profit de 12 femmes ;
- Le renforcement des capacités des producteurs au profit de 7437 personnes (2208 femmes soit environ 30%)

Les principales réalisations dans le cadre de projet PANA Japon ont concerné :

- Rapport de l'étude sur l'évaluation des besoins en matière d'adaptation aux changements climatiques des membres des cellules environnementales de 8 Ministères : MEDD, MCE, MATDS, MEF, MC, MHU, MIDD et MRA et des conseils régionaux de 8 régions (Sahel, Boucle du Mouhoun, Hauts Bassins, Cascades, Sud-Ouest, Centre-Est, Centre-Ouest, Centre, Plateau Central) du Burkina Faso ;
- Un guide d'intégration de l'Adaptation aux Changements Climatiques dans les plans de travail et dans les cycles de projet des DEP ;

- Un guide pour l'intégration des questions environnementales et de développement durable pendant l'actualisation ou l'élaboration des plans locaux de développement ;
- Installation et opérationnalisation des stations synoptiques (10) au niveau national ;
- Installation et opérationnalisation d'un serveur à haute résolution à la DCIME ;
- Les cadres de la DCIME, DGMET, Université Ouagadougou disposent des capacités pour conduire une analyse des tendances climatiques ainsi que les projections climatiques ;

Cette expérience pilote a débouché d'une transition du PANA (la mesure urgent d'adaptation aux changements climatique) au PNA (la mesure multisectorielle à moyen et à long terme d'adaptation aux changements climatiques) qui est en cours de validation.

En prolongement de cette expérience pilote, le PNUD appuie actuellement une autre approche basée sur la gouvernance environnementale à travers le projet COGEL.

Le projet COGEL a pour objectif principal de renforcer les capacités des acteurs publics et privés à gérer efficacement les risques et les opportunités liés aux changements climatiques dans la perspective de la croissance accélérée et de la réduction de la pauvreté. Quatre produits sont attendus :

1. Les structures centrales sont outillées pour assurer la prise en compte des principes du Développement Durable (DD) dans la mise en œuvre de la SCADD et des plans locaux de développement.
2. Les informations pertinentes sur l'état de l'environnement sont disponibles et permettent d'assurer le suivi de la mise en œuvre des politiques environnementales au niveau décentralisé.
3. Les plan locaux de développement sont rendus résilients aux changements climatiques et sont orientés vers une faible émission de Gaz à Effet de Serre (GES).
4. Les Collectivités Territoriales (CT) et les communautés ont accès aux sources de financement et aux technologies appropriées pour mettre en œuvre des plans locaux de développement résilients aux changements climatiques et orientés vers une faible émission de GES.

Le projet couvre la région du Centre-Nord avec comme communes de concentration des activités : Bourzanga, dans la province du Bam et Barsalogho, dans la province du Sanmatenga, et, la région de l'Est avec Thion dans la Gnagna et Foutouri dans la Komandjari et la région de la Boucle du Mouhoun, avec Sono et Ouakoye comme communes de concentration. Il est sous la tutelle financière du Ministère de l'Economie et des Finances et sous la tutelle technique du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable à travers le SP/CONEDD.

Les principaux bénéficiaires sont les conseils régionaux et les conseils municipaux au niveau décentralisé et les services techniques des secteurs ministériels au niveau central.

Les principales réalisations du projet ce sont :

- La publication de l'annuaire statistique et du tableau de bord de l'environnement pour l'année 2011 ;
- La formation des acteurs locaux sur les codes, lois et guides concernant les responsabilités des acteurs étatiques et non étatiques en matière de gestion des ressources naturelles ;
- L'organisation de plusieurs sorties de terrain pour sensibiliser les populations sur la gestion durable des ressources naturelles ;
- L'élaboration et la diffusion du REEB3 ;
- L'établissement d'une situation de référence (cartographie et données socio-économiques) sur les quatre sites d'intervention du COGEL ;
- L'intégration des thèmes émergents pour les nouveaux guides de planification locale et régionale, en partenariat avec le PRGLA.

Le projet a développé plusieurs types de partenariats. Ainsi, dans le cadre de la promotion des énergies renouvelables et la création d'emplois verts, il coopère avec le Programme National Biodigesteurs du Burkina Faso (PNB-BF), pour la construction des biodigesteurs domestiques en vue d'atténuer les effets néfastes des changements climatiques tout en favorisant la création d'emplois verts et au développement socio-économique des populations rurales et périurbaines. Le projet a aussi établi un partenariat avec le réseau des journalistes et communicateurs du CIC. Ce réseau dispose de relais locaux dans la zone du projet et a établi un partenariat avec les huit (8) radios locales, la presse écrite en français et en langues locales, ainsi que les canaux audiovisuels pour la communication de proximité et la diffusion des informations liées aux résultats du projet. Enfin, il a, avec le PRGLA, la DGAT, le PAPE, contribué à l'élaboration de guides méthodologiques intégrant les différentes thématiques émergentes.

B) Conclusions et recommandations

a) Conclusions

- **Conclusion n° 1** : les thèmes émergents ont été bien introduits dans les nouveaux guides de planification locale et régionale. Le travail devrait être plus approfondi pour que les plans communaux et régionaux dégagent un système d'allocation des ressources locales vers des actions de conservation et de gestion des ressources naturelles. Le projet COGEL est appelé à apporter l'expertise attendue en matière de nouvelles orientations des plans locaux de développement, en complément au travail d'autres projets qui travaillent sur la gouvernance locale (PNUD, coopération autrichienne, B.M, U.E, etc.).

b) Recommandations

- **Recommandation n° 1** : Le projet COGEL devrait élaborer une stratégie opérationnelle plus fouillée pour mieux cibler ses domaines d'intervention et ses expertises, tout en travaillant sur le fonds vert pour garantir le financement de certaines priorités environnementales des plans locaux de développement appuyés. Une stratégie opérationnelle permettrait de mieux caractériser les besoins réels des bénéficiaires en matière de gouvernance environnementale et préciser les stratégies, les outils et les résultats attendus pour chacun des produits en lien avec les autres projets du PNUD et d'autres PTF.

2.2.2.3 Lutte contre le VIH/SIDA

A) Résultats, acquis et contraintes

Les progrès réalisés par le Burkina Faso sont significatifs dans l'évolution de la prévalence du VIH/SIDA, efforts collectifs (gouvernement, société civile et PTF). En 2012, la prévalence du VIH/SIDA se situe à 1,1 % confirmant le mouvement tendanciel enregistré depuis les années 90 avec 7,2 % en 1997 et 1,6 % en 2008. Le Burkina Faso pourra atteindre l'un des grands objectifs des OMD en matière de VIH/SIDA pour 2015.

La revue des résultats et des acquis des appuis du PNUD montre les effets et produits escomptés ainsi que les cibles annuelles qui sont en voie d'être bien réalisés. Le SP/CNLS-IST continue toujours à assurer son leadership, même si plusieurs partenaires nationaux et PTF souhaitent que sa structure soit plus légère et plus souple. Son évolution organisationnelle est plus que souhaitée pour introduire d'autres nouveaux services/appuis et sortir du cercle vicieux de la mobilisation des ressources. Le système de suivi et évaluation appuyé par le PNUD donne des résultats encourageants mais ils sont encore insuffisants par rapport aux attentes de tous les partenaires. Cela doit interpeller le PNUD pour que ces appuis ne se cantonnent pas au fonctionnement de certains services. Le niveau décentralisé du système est encore à développer.

L'un des succès le plus en vue est la dynamique du PAMAC qui, à travers son réseau de plus de 200 ONG sur l'ensemble du territoire, a permis de délivrer aux populations à la base les services suivants : i) près de 2 millions de personnes sensibilisées parmi les groupes vulnérables et ii) 800 000 personnes dépistées. Le Bureau Pays avec l'appui du Centre Régional de Dakar et le Bureau de Développement des Politiques/Groupe de Pratique VIH ont, dans le cadre de l'initiative « Ville, VIH et Diversités sexuelles », accompagné le PAMAC en partenariat avec la ville de Ouagadougou à élaborer un plan

d'action en vue de développer des interventions qui prennent en compte les Travailleuses du Sexe (TS) et les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes (HSH) et cela représente un défi au regard du public cible. Conscient de la nécessité pour que le PAMAC change de statut pour être plus autonome dans ses moyens de fonctionnement et d'investissement, le PNUD a appuyé la réalisation d'une étude de faisabilité sur les options à prendre pour amorcer le processus d'autonomisation du PAMAC. L'audit organisationnel du CICDoc a été réalisé en vue de préparer la dévolution des activités du CDV à cette structure. Un comité de suivi de la mutation du PAMAC a été déjà mis en place.

Les principales difficultés de la sous-composante VIH/SIDA dans la mise en œuvre de ses activités sont les suivantes :

- l'acquisition tardive et partielle des intrants du FM R10 VIH pour le dépistage ;
- les difficultés pour la remontée des données qui se pose en termes de coût et de mauvaise qualité des données fournies par les structures communautaires ;
- les difficultés pour la remontée des données du système de suivi et évaluation du SP/CNLS ; cela se pose en termes de coût et de mauvaises qualités des données fournies par les structures communautaires ;
- le retard accusé dans la signature des conventions de partenariat dans le cadre du projet Fonds Mondial Round 10, des projets ESTHER et PAM ;
- la remontée tardive des données pour le suivi évaluation de la composante VIH ;
- L'environnement de la riposte au sida n'est pas favorable à l'inclusion effective de la thématique « population clés », en particulier les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes et les travailleurs et travailleuses de sexe. Ces populations, au vu du contexte culturel, social et religieux au Burkina Faso, sont marginalisées, et la mise en œuvre de projets et de programmes prenant en compte leurs besoins spécifiques est négativement affectée par l'environnement peu favorable.

B) Conclusions et recommandations

a) Conclusions

- **Conclusion n° 1 :** Le PNUD continue toujours d'appuyer les deux structures nationales en matière de lutte contre le VIH/SIDA (SP/CNLS et PAMAC) au niveau du système de suivi du PNLIS et du renforcement des capacités de la société civile. L'appui technique et financier qui enregistre des résultats plus visibles et très appréciés par tous les acteurs se situe au niveau du PAMAC. Mais la forme de cet appui s'essouffle, compte tenu des moyens limités du PNUD et la lenteur du PAMAC à accélérer le processus de son autonomisation en développement des mécanismes financiers propres. Le PNUD devrait accélérer le processus d'opérationnalisation d'une des options institutionnelles et financières à retenir pour que le PAMAC opère sa mutation.

b) Recommandations

- **Recommandation n° 1 :** Le PNUD devrait approfondir les études de faisabilité pour la transformation du statut du PAMAC en vue de son autonomisation pour assurer la continuité de ses services de proximité aux populations affectées par le VIH/SIDA. Un plan d'actions devra être mis en place dès 2014, permettant au PNUD d'inscrire un retrait progressif de ses appuis financiers en commençant par une réduction de 20 % dès 2015 pour monter en puissance dès 2016 et vers 2018 le PAMAC comptera sur ses propres ressources.
- **Recommandation n° 2 :** Un consensus général se dégage au niveau de plusieurs partenaires gouvernementaux et PTF, pour dire que le SP/CNLS a besoin d'évoluer dans ses structures et ses méthodes de travail pour s'insérer dans le mouvement de rapprochement avec les services du ministère de la santé tout en gardant son rôle de coordination et de plaidoyer sur le VIH/SIDA. Une mutualisation des moyens et des expertises, surtout au niveau décentralisé, est souhaitable pour plus d'efficacité et de gains de ressources. Son système de suivi/évaluation a besoin d'être évalué pour tirer toutes les leçons. Le PNUD pourra commanditer une évaluation indépendante en vue de dégager une feuille de route pour que le système de suivi/évaluation soit plus proactif avec les structures décentralisées.

2.2.2.4 Prévention et gestion des crises et catastrophes

A) Progrès et acquis

Le Projet «Renforcement des Capacités Nationales de Gestion des Catastrophes et Relèvement de Crises » au Burkina Faso a démarré ses premières activités en 2010. Les objectifs du projet sont :

- Renforcer les capacités institutionnelles de préparation, de réponse et de gestion des risques de catastrophes par la mise à disposition de ressources additionnelles (humaines, financières et matérielles) en vue d'une meilleure coordination, d'une réponse décentralisée et d'une meilleure adaptation aux changements climatiques ;
- Mettre en place un système d'information intégré sur les risques de catastrophes et des outils pour la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) au niveau central et de deux régions d'intervention pilotes (y compris au niveau communautaire) ;
- Mettre en œuvre le plan de contingence multirisque et appuyer la formulation d'une stratégie nationale de gestion des catastrophes et de relèvement à valider par les acteurs nationaux et les partenaires techniques et financiers en vue d'une mobilisation conséquente des ressources.

Au titre des principales réalisations entre 2010 et 2013, il y a :

- L'élaboration et la validation technique en 2012 de la stratégie nationale de prévention et de gestion des catastrophes et crises humanitaires au Burkina Faso, avec un projet de loi en cours d'adoption ;
- Le renforcement des mécanismes de coordination et des capacités d'intervention du CONASUR ;
- L'élaboration du plan de contingence pour les régions du Hauts Bassins et du Nord ;
- La relecture du Plan National Multi risques.

Historiquement, l'appui du PNUD est intervenu de façon massive lors des inondations de 2009 pour relever, avec les autres agences du système des Nations Unies, le défi du secours d'urgence et du relogement des populations sinistrées. Cette approche de gestion des catastrophes a été prolongée dans le cadre du projet «Renforcement des Capacités Nationales de Gestion des Catastrophes et Relèvement de Crises ». La problématique de prévention et de renforcement des capacités de résilience des communautés ne se posait pas très clairement. En 2012, le PNUD a pris l'initiative d'engager une réflexion sur la question de la résilience au Burkina Faso, en corollaire avec le travail engagé par le PNUD New York sur la question de résilience dans le Sahel, à travers un processus qui n'avait pas impliqué de façon très franche les autres agences au départ. Une mission du PNUD/BCPR a été dépêchée au Burkina pour initier l'approche de résilience. Les consultants ont été recrutés par le PNUD et les résultats ont été partagés dans le cadre du comité inter agences. Au terme de ces réflexions, l'UNCT a introduit une note d'orientation au début de l'année 2013 ; mais dans l'entretemps, il y a le lancement de l'Alliance Globale pour l'Initiative Résilience (AGIR) à Ouagadougou de l'U.E le 6 décembre 2012 sous l'égide du Premier Ministre qui a été définitivement inscrite dans les priorités du gouvernement. Le PNUD a par la suite fait partie de la Task Force mise en place au sein du Systèmes des Nationas Unies en vue de faire des propositions au Gouvernement pour une meilleure prise en compte de la résilience dans les politiques et stratégies nationales. Cependant, au même moment, le gouvernement, au niveau du Ministère de l'Agriculture, a engagé avec le CILSS un travail d'analyse sur les stratégies alternatives face aux crises répétitives de la sécheresse. Mais une véritable stratégie de renforcement des mécanismes et des capacités (nationales, locales et communautaires) de résilience n'existe pas encore au Burkina Faso.

B) Contraintes et insuffisances

Les crises répétitives de sécheresse et des inondations récurrentes ont renforcé les politiques gouvernementales de gestion des catastrophes au Burkina Faso. Les agences du SNU et les autres PTF ont continué à appuyer cette stratégie sans se préoccuper au plan national des solutions durables par le

développement de moyens d'existence durables des populations les plus vulnérables. Le SNU à travers l'UNDAF n'a pas encore pris l'initiative d'appuyer un processus national d'élaboration d'une stratégie nationale de résilience et des réponses rapides, en lien direct avec les orientations stratégiques de la SCADD.

C) Conclusions et recommandations

a) Conclusion

➤ **Conclusion n° 1** : les appuis du PNUD ont été bien assurés au niveau du CONASUR pour à la fois doter le pays d'une stratégie de prévention et de gestion des catastrophes sans pour autant que la réflexion n'intègre une vision prospective sur la résilience. L'initiative du PNUD de 2012 à travers une note de travail sur ce sujet n'a été comprise ni par les agences ni par certains partenaires nationaux. L'implication des agences à cette initiative a été très tardive et la note présentée ne présentait pas d'analyses stratégiques et programmatiques pertinentes.

a) **Recommandations**

➤ **Recommandation n° 1** : Le PNUD devrait reprendre l'initiative de la réflexion sur la question de la résilience, en concertation avec certaines agences (FAO, PAM et UNICEF), en vue d'accompagner le gouvernement à mettre en place une stratégie nationale intégrée de prévention, de gestion des crises et de renforcement des capacités de résilience, tout en intégrant les principaux éléments d'analyse de la stratégie de résilience élaborée par le PNUD pour la période 2014-2018.

3 MOBILISATION ET UTILISATION DES RESSOURCES

3.1 Dépenses des programmes

Le budget total prévisionnel pour l'ensemble des programmes pour les années 2011, 2012 et 2013 sont de 71 millions \$; la moyenne annuelle, depuis 2012, se situe à 20 millions \$. Les dépenses effectivement réalisées par les programmes ont été respectivement de 16,8 millions \$ pour 2011, 22,7 millions \$ pour 2012 et 10,5 millions pour 2013 y compris celles de la Coordination et de l'Unité Economique, soit des taux d'exécution de 86 %, 85 % et 43 %. Pour l'année 2013 (novembre) le taux d'exécution risque d'être très faible si les écarts ne sont pas dus à de retard de régularisations comptables. Les dépenses réalisées ont été assurées à 75 % par les ressources mobilisées auprès d'autres partenaires.

En isolant les dépenses exceptionnelles des élections pour les années 2012 et 2013, la répartition des dépenses des principaux programmes place l'environnement et la pauvreté à 43 % des dépenses, suivis par la gouvernance (30 %) et le VIH/SIDA (29 %) pour 2012 et respectivement 42 %, 39 % et 19 % pour l'année 2013. Les dépenses des élections ont représenté 30 % des dépenses totales des programmes en 2012 et 2013. En résumé, les capacités de mobilisation liées aux différentes opportunités et les thématiques retenues expliquent l'importance du portefeuille environnement et pauvreté dans le programme du PNUD. Les dépenses ont été exécutées à 90 % sous forme d'exécution nationale.

**Evolution de la situation financière du PNUD
Budget et dépenses totales (2011-2013) en 1000 \$**

Sources de financement	2011	2012	2013 (17/11/2013)
1. Budget total approuvé (tous les programmes core et non core) (A)*	19 620	26 846	24 654
2. Budget Administratif (B)	3 483	3 229	2 690
3. Budget autres (C)	923	635	992
4. Budget total PNUD (A+B+C)	24 026	30 710	28 336
5. Dépenses totales effectivement réalisées (tous les programmes core et non core)*	16 803	22 719	10 497
6. Dépenses administratives	3 596	3 130	2490
7. Dépenses autres	589	495	448
8. Total dépenses PNUD	20 988	26 345	13 395
9. Ressources propres (CORE) budgétisées (Programme)	5 599	6 840	6 375
10. Ressources propres (CORE) réalisées (Programme)	5 019	6 445	4530 (dont 150 de bon de commande)

*Y compris les données de la Coordination et de l'Unité Economique

Evolutions des dépenses réalisées pour les principaux programmes du CPAP du PNUD
En 1000 \$

Programmes	2011	2012	2013 (17/11/2013)
1. Gouvernance	2505	8814	4253
1.1 Gouvernance locale et administrative	685	869	462
1.2 ACRIC	225	261	147
1.3 Gouvernance économique	348	655	815
1.4 Gouvernance politique	44	730	458
1.5 Sécurité urbaine	1203	999	101
1.6 Elections	0	5300	2270
2. VIH/SIDA	5465	3245	982
2.1 SP/CNLS	415	611	318
2.2 PAMAC	5050	2634	664
3. Pauvreté/OMD	5923	5163	2269
3.1 PTFM	1650	1262	22
3.2 PANA	1662	2566	670
3.3 CPP	460	483	557
3.4 COGEL	94	709	517
3.5 PAPE	1402	2	387
3.6 Micro finance	227	36	7
3.7 Emploi	428	105	109
Total	13893	17222	7504

Source : PNUD, le 30/11/2013

3.2 Mobilisation des ressources

Entre 2011 et 2013, la moyenne annuelle des ressources mobilisées se chiffre à 15 millions \$. Pour la période du CPAP (2011-2015), le total des ressources mobilisées est de 52 millions \$ soit une moyenne annuelle de plus de 10 millions\$. Les principaux partenaires financiers sont l'Autriche, le Japon, le Danemark, le Luxembourg, la Suède, la Suisse, l'Union Européenne et le GEF. Les partenaires qui ont contribué au projet d'appui aux élections 2012 sont : l'Union européenne, le Danemark, la Suède, la Suisse, le Luxembourg et le PNUD. En revanche, d'autres partenaires contribuent à financer le développement, en particulier l'Autriche (environnement), le Luxembourg (PTFM), le Japon (plusieurs secteurs) et le GEF (environnement).

Ressources mobilisées en 1000 \$ pour la période 2011-2015

Composantes	2011	2012	2013	2014	2015	Total
1. Gouvernance	1 772	10 384	4 502	815	-	17 473
2. Environnement et OMD*	14 865	7 847	5 653	4293	1950	34610
Total	16 637	18 231	10 155	5 108	1950	52 83

Source : PNUD, le 30/11/2013

* de la composante VIH il faut mentionner qu'une partie des financements venaient de conventions signées avec le Fonds Mondial. Ces conventions ont toutes été arrêtées en 2011.

4. ORGANISATION ET SUIVI DES PROGRAMMES

4.1 Performances des arrangements de gestion

L'ambition affichée par le CPAP 2011-2015 de faire de l'approche programme un choix stratégique dans la mise en œuvre des orientations du CPAP en vue d'assurer plus de cohérence et d'efficacité/efficience des actions arrêtées avec le gouvernement a été battue en brèche par la multiplication des unités d'exécution et les structures de pilotage. De ce fait, avec la multiplication du nombre de projets, l'approche projet a prédominé ; cette situation n'a épargné aucun programme. On compte désormais dix sept (17) unités de projets totalisant un personnel de près de 70 personnes dont 10 experts nationaux en suivi/évaluation et 16 assistantes/assistants administratifs et comptables. Cette situation est la conséquence de l'option prise par le PNUD, sous la pression de certaines structures nationales, de ne pas traduire l'approche programme au niveau des arrangements de gestion et du pilotage du CPAP. Plusieurs pistes peuvent être explorées pour réduire le nombre de ces unités en revenant aux principes de l'approche programme autour de la gouvernance et de l'environnement/pauvreté. Ce choix pourrait se traduire non seulement par la réduction du nombre d'unités de gestion mais aussi par la mutualisation de certaines expertises liées au suivi/évaluation et à la gestion financière.

La modalité d'exécution nationale est, majoritairement, la règle de gestion des projets. Ce choix a été facilité par le PNUD avec la mise en place en 2010 d'un Projet de Renforcement des Capacités au niveau de la DGCOOP (MEF) pour augmenter la capacité d'absorption en réduisant les barrières administratives et en desserrant certaines contraintes au niveau des procédures. Cette option est en accord avec la déclaration de Paris. Mais, les interprétations de plusieurs partenaires nationaux de la signification d'exécution nationale ont été un peu hâtives réduisant maintenant le PNUD à un simple guichet de financement. Il s'agit de lever toute équivoque sur cette grille de lecture. Le PNUD est plus une institution d'appui-conseil qu'un partenaire financier. Ses ressources propres sont très limitées, 25% du montant total du CPAP actuel. Grâce à ses réseaux mondiaux, à la qualité de formulation de documents de projet et ses capacités de mener les plaidoyers à plusieurs niveaux, le PNUD a réussi à mobiliser annuellement entre 10 et 15 millions \$ par an pour le Burkina Faso, auprès de plusieurs partenaires financiers. Le PNUD a toujours joué un rôle historique dans le développement des instruments de prospective, d'élaboration de guides de planification, de l'amélioration du système de gestion de l'aide, le renforcement des capacités et l'organisation des Tables rondes générales et sectorielles. C'est sur cette base que les partenaires nationaux devraient saisir le rôle du PNUD dans le succès des programmes exécutés selon les modalités d'exécution nationale. Un autre état d'esprit devrait animer les partenaires nationaux et le PNUD pour travailler ensemble dans le cadre d'un partenariat gagnant-gagnant et non uniquement comme partenaire financier. Les arrangements institutionnels et de gestion des programmes devraient être réexaminés à la lumière de ces dernières observations et les mécanismes de pilotage du CPAP devraient être réactivés.

Au niveau de l'environnement, l'ancrage institutionnel est surtout centré sur le SP/CONEDD, ce qui fait que l'essentiel de ses ressources humaines est absorbé par la mise en œuvre de projets au détriment du rôle d'orientation stratégique et d'interpellation des différents acteurs que devrait assumer le SP/CONEDD.

4.2 Système de suivi/évaluation et supervision

Un système de suivi évaluation propre au CPAP n'existe pas. Aucun système ne peut renseigner globalement les indicateurs de succès de chaque composante. Chaque projet ou programme a traduit les orientations globales de suivi évaluation en un système propre.

Au niveau de la gouvernance et de l'environnement, chaque sous-composante dresse une liste des activités réalisées et les taux de réalisation au regard des prévisions. Très peu d'indicateurs sont développés. Les situations de référence ne sont pas généralisées, en dehors de certains projets liés à l'environnement.

La supervision par le PNUD et la partie nationale sont jugés peu performants et pas réguliers. Les missions d'appui et de conseil sont peu nombreuses ; les visites sont souvent réduites aux occasions d'observations de réalisations de certaines infrastructures lors de leur réception.

Les principales faiblesses des systèmes de suivi évaluation des projets et programmes sont :

1. Un manque d'harmonisation des dispositifs de suivi évaluation et parfois des canevas de rapportage d'un projet à un autre ;
2. Un manque de synthèse des rapports des projets sous forme de rapports consolidés du programme auquel ils se rattachent, en dehors du programme gouvernance ;
3. Un manque de synthèse des rapports des programmes ou projets sous forme de rapports annuels consolidés de chacune des unités « gouvernance », « environnement » et « VIH/SIDA » qui donnerait pour chacune d'elle une vision globale des progrès et des faiblesses ;
4. L'absence de cadre de mesure de rendement par une mauvaise estimation des ressources financières et humaines nécessaires à la production au traitement et à l'analyse des données appropriées pour le calcul et le suivi des indicateurs;
5. Le partenariat avec les dispositifs nationaux centraux et sectoriels de suivi évaluation ne montre pas de capacités réelles et opérationnelles à générer les informations et indicateurs désirés.

5. CONCLUSIONS GENERALES ET ORIENTATIONS PROGRAMMATIQUES

5.1 Leçons apprises

5.1.1 Efficacité et appropriation

Dans l'ensemble, les programmes et projets mis en œuvre dans le cadre du CPAP (2011-2015) sont pertinents, fondamentalement alignés sur les priorités de la SCADD, avec un effort de création des meilleures conditions pour que le Burkina Faso jette les bases solides d'un développement durable où les questions environnementales et de réduction de la pauvreté sont au centre des préoccupations des toutes les actions programmées. Des efforts conceptuels mais opérationnels sont à signaler dans le cadre du programme de gouvernance. En matière d'environnement, la vigilance n'a pas été de mise au sein du PNUD pour dégager une vision stratégique de l'ensemble des actions envisagées dans le secteur du développement durable. Les procédures de certains PTF comme le FEM n'aident pas à avoir cette démarche. Mais cette carence est encore toujours là dans le pilotage des programmes de façon compartimentée. Dans le domaine de la gouvernance politique, la vision stratégique au niveau des processus électoraux a été un souci pour que les élections de 2012 se déroulent dans les meilleures conditions. Enfin, le positionnement institutionnel du PNUD dans trois domaines stratégiques (Environnement, décentralisation et gestion de l'aide) est pertinent et porteur de perspectives pour l'appropriation de l'ensemble de l'assistance technique du PNUD et pour la mobilisation des ressources. Mais cet avantage a ses limites. Les actions engagées par les projets PANA, IPE et Cadre d'accélération des OMD 1 ont permis le développement de partenariats solides avec le Ministère de l'Agriculture, celui de l'élevage et celui des mines. En matière d'environnement, le PNUD devrait élargir ses partenariats nationaux sur le dialogue au-delà du CONEDD pour intégrer le Ministère de l'agriculture et le Ministère des mines et de l'artisanat. En matière de décentralisation, le rôle de chef de file des PTF que le PNUD assure n'est pas suffisant, encore faut-il que le PNUD anime plus les débats avec des thèmes porteurs et se positionne clairement sur les processus d'élaboration de la nouvelle politique de décentralisation, le développement de la maîtrise d'ouvrage locale à travers les Agences Régionales de Développement et les mécanismes de financement du développement local. Enfin, en matière de gestion de l'aide, les appuis à la Plateforme de Gestion de l'Aide ne devraient pas se limiter à l'assistance de mise à jour des différents logiciels ; au contraire elle devrait concerner le renforcement des capacités d'analyse et de dialogue sur l'utilisation des financements extérieurs pour les priorités de la SCADD. Une situation de recherche de son second souffle de la PGA est

perceptible d'un certain désarroi au sein de l'équipe nationale PGA face au manque de moyens propres et au développement du système de Circuit Informatisé des Financements Extérieurs (CIFE).

Au niveau des projets et programmes, trois grandes initiatives permettent actuellement une meilleure visibilité du travail entrepris par le PNUD pour aider le gouvernement à approfondir les outils de planification, de développement durable et d'amélioration des conditions de vie des populations :

- Le rôle actif du bureau du PNUD Burkina Faso dans la contribution au succès des élections législatives et locales, à travers l'appui technique à la CENI, est reconnu unanimement par tous les acteurs nationaux et internationaux, malgré certaines insuffisances.
- La seconde initiative du PNUD a porté sur le développement d'études thématiques pour apporter des éclairages sur les déterminants de la croissance pro pauvres et l'amorce de nouvelles politiques publiques intégrant les thèmes émergents comme les changements climatiques, la gestion durable des terres, les droits humains et le genre. Cette approche a suscité l'intérêt du gouvernement et d'autres partenaires pour améliorer la qualité des politiques sectorielles.
- Enfin, la mise œuvre du projet ACRIC dans la région de la Boucle du Mouhoun selon une approche participative centrée sur le développement local et la gouvernance locale contribue à recentrer la réflexion sur la nécessaire urgence de développement des capacités de maîtrise d'ouvrage locale au niveau des collectivités territoriales (région et commune) dans une perspective de rendre le Fonds Permanent de développement des collectivités territoriales plus opérationnel et de création de pôles de croissance intégrant la problématique de développement durable et de réduction de l'extrême pauvreté.

Ces acquis au niveau de ces trois domaines mettent le PNUD devant d'autres défis à relever, qui se résument à i) développer une véritable approche programme aussi bien au niveau de la gouvernance qu'au niveau de l'environnement en vue d'un meilleur ciblage et d'un impact accru sur les secteurs porteurs de changement dans les pratiques de gestion des ressources naturelles et les institutions clés, garantes de l'Etat de droit, ii) inscrire les appuis à la modernisation de l'administration publique dans le processus de décentralisation selon une vision renouvelée du rôle de l'Etat et iii) assurer la cohérence des appuis au système de planification et de programmation en limitant les interventions sur les processus et outils et non uniquement sur les institutions.

En matière de dispositif de coordination entre gouvernement et PNUD, ainsi qu'au niveau des systèmes de suivi et évaluation, force est de reconnaître que dans l'ensemble, la situation actuelle est peu satisfaisante. Le comité de pilotage prévu par l'UNDAF n'est pas fonctionnel pour une revue annuelle du CPAP, même si ce comité se réunit annuellement mais pour l'ensemble des agences. Les nombreuses unités de gestion (17) favorisent le cloisonnement vertical et horizontal et sont sources de gaspillage de ressources. Les systèmes de suivi et évaluation renseignent plus les activités que les résultats et les effets de différents produits. Il n'existe pas de système consolidé de différents rapports produits par les projets (en dehors de la gouvernance qui essaye de réaliser un travail de compilation). Les capacités internes du PNUD nécessitent la redéfinition des tâches et leur renforcement en vue de permettre à ce dernier de jouer plus efficacement son rôle d'appui-conseil et de contrôle qualité sur les activités et en matière de plaidoyer.

Enfin, les efforts du bureau du PNUD ne sont pas très lisibles pour attirer l'attention du gouvernement sur certaines situations de blocage comme le système de suivi de la SCADD, le partenariat entre le PNUD et la coordination nationale des PTFM.

Les perceptions du gouvernement et des Partenaires Techniques Financiers sur la qualité de l'assistance des projets PNUD sont dans l'ensemble encourageantes, avec encore des exigences en matière de ciblage (moins de saupoudrage), de prévisibilité des financements requis pour les programmes arrêtés, de qualité et de continuité dans l'appui technique, de plaidoyer soutenu sur la bonne gouvernance et de mobilisation des ressources pour l'atteinte des OMD. Un consensus semble se dégager au niveau du gouvernement et des PTF pour considérer que la contribution des appuis techniques du PNUD a été de qualité et très visible dans les domaines de la gouvernance politique

(CENI), même si certains auraient souhaité que le PNUD anticipe sur certains type de dialogue politique sur les insuffisances du système électoral. L'appréciation est également très positive concernant la mobilisation des ressources financières pour le secteur de l'environnement.

5.1.2 Développement des capacités et des référentiels de développement

Tous les projets du PNUD contribuent d'une manière ou d'une autre au renforcement des capacités des structures et acteurs ciblés. Mais cinq projets se distinguent nettement des autres appuis. Il s'agit du projet ACRIC (développement local et gouvernance locale), des deux projets COGEL et PRGLA (renforcement des capacités des collectivités territoriales), du projet PRCSU pour les questions de sécurité urbaine et du projet PANA qui a formé plusieurs acteurs locaux et nationaux sur les questions changements climatiques et la variabilité pluviométrique. Ces projets ont dispensé plusieurs modules de formation au niveau central et au niveau régional en direction de plusieurs acteurs étatiques et de la société civile. Il en est de même pour le PAMAC qui a joué un rôle important dans le renforcement des capacités des ONG à la base pour le dépistage et le suivi des personnes vivant avec le VIH/SIDA.

Les composantes de renforcement des capacités de ces projets ont permis à la fois de renforcer les équipements informatiques et d'améliorer les méthodes de travail au niveau de certains ministères techniques (décentralisation, environnement, etc.).

Le développement des capacités a utilisé plusieurs formules d'expertises nationales et internationales :

- Mobilisation de l'expertise sous-régionale du PNUD, en particulier le Pôle de Dakar pour appuyer le processus d'amélioration des outils de programmation budgétaire (CDMT et politique sectorielle) et le Centre de Dakar pour les PTFM ;
- Mobilisation de partenaires internationaux comme Gataway pour les appuis à la DGCOOP en matière de gestion d'aide publique au développement ;
- Mise à la disposition des 13 régions des VNU nationaux ;
- Appui à l'émergence d'une coordination nationale des ONG, le CNOSC ;
- Sollicitation de bureaux d'études, de services déconcentrés de l'Etat et d'institutions nationales pour animer les séminaires organisés en direction des responsables des organisations de la société civile, des cadres du ministère de l'Economie et des Finances, de CONEDD, etc.
- Mobilisation de l'expertise de l'Université de Cape Town en partenariat avec l'Université de Ouagadougou et la Direction Générale de la Météo pour opérer des projections climatiques à long terme avec l'appui de technologie de haute résolution ; et le Millenium Institute pour mesurer l'impact des changements climatiques sur les politiques sectorielles, dans le cadre des activités du projet PANA.

5.1.3 Instruments et outils

Les outils et instruments développés et diffusés par certains projets se situent dans le domaine de l'environnement, de la sécurité urbaine et du développement local.

➤ Environnement

Les nombreux guides et plaquettes de sensibilisation en matière d'environnement, développés dans le cadre de projets appuyés par le PNUD comme le projet IPE et CPP, constituent des outils d'aide à l'élaboration des politiques sectorielles prenant en compte les thèmes liés au développement durable et de plaidoyers sur plusieurs autres thèmes : changements climatiques, gestion durable des terres, etc. Parmi ces guides, il y a :

- Guide d'intégration de l'environnement et des liens pauvreté-environnement
- Evaluation économique de l'environnement et des ressources naturelles, analyse du secteur minier

➤ *la sécurité urbaine*

Le PCRSU a permis le développement d'une nouvelle culture et de pratiques en matière de sécurité urbaine dans la ville de Ouagadougou en mettant en réseau la commune, la Police Nationale et la CNLAPC pour l'élaboration et la mise en œuvre des outils de renforcement participatif de la sécurité dans la ville en mettant en place une plateforme de collaboration entre la commune et la Police nationale pour le renforcement des actions des CLS/SCS et les populations à travers la CAUPI. Des indicateurs de suivi de la sécurité urbaine ont été développés dans le cadre de la mise en place d'un observatoire de la sécurité urbaine.

➤ *Développement local*

Les deux projets PRGLA et COGEL ont conduit, conjointement, le processus de révision des guides de planification locale et régionale en intégrant les thèmes émergents (changements climatiques, gestion durable des ressources, droits humains et genre) et d'autres approches d'évaluation participative des plans locaux de développement des collectivités territoriales. Cet exercice a mobilisé les ministères techniques et les collectivités territoriales qui ont validé ce type d'instruments. Les nouveaux guides sont devenus une référence et obligatoires pour les collectivités territoriales et les PTF dans tout exercice de formulation des plans locaux de développement.

Le projet ACRIC a contribué au développement de la notion de maîtrise d'ouvrage locale au niveau de 17 communes dans la région de la Boucle du Mouhoun en mettant l'accent sur la maîtrise du cycle des projets d'investissement pour mettre en place les outils de suivi. Dans ce cadre, des animateurs locaux d'appui à la maîtrise d'ouvrage locale ont été affectés au niveau de quelques communes rurales pour apporter l'appui-conseil nécessaire aux communes. Cette expertise a été bien appréciée et les maires voient, aujourd'hui, l'importance de ce type d'agents que les communes doivent avoir au sein de leur administration communale. Le Fonds Permanent de développement des collectivités territoriales reconnaît que les financements alloués aux communes sont exécutés plus rapidement et avec de meilleurs résultats de qualité dès lors que la maîtrise d'ouvrage est assurée convenablement par les communes.

5.1.4 Les partenariats

Le PNUD a incontestablement contribué à créer de nouvelles pratiques de développement qui ont introduit la notion de maîtrise d'ouvrage locale et la relance des économies locales. Ce type d'expérience semble avoir l'intérêt du gouvernement et de certains PTF (Autriche, B.M et U.E) sur l'importance du développement des capacités des collectivités locales pour garantir l'appropriation et la durabilité des investissements réalisés. Cette expérience a été rendue possible grâce à l'appui technique du FENU et au partenariat avec le MATD ainsi qu'au Fonds permanent de développement des collectivités locales.

En matière d'environnement et de changement climatique, les initiatives du PNUD dans trois domaines (changements climatiques, gestion durable des terres et biodiversité dans le cadre d'une approche régionale) ont permis de diversifier ses partenariats techniques et de s'ouvrir sur le monde des collectivités territoriales du Burkina Faso pour introduire les thèmes émergents liés à l'environnement. Par ailleurs, le succès du projet PANA a permis de démontrer l'impact de plusieurs techniques et pratiques culturelles au monde rural et aux décideurs pour massifier ce type d'expérience.

5.2 Conclusions et recommandations générales

5.2.1 Conclusions générales

Le niveau de contribution du CPAP du PNUD (2011-2015), à la date du 30 novembre 2013, est en retrait par rapport aux prévisions de documents des projets et très inégale selon les secteurs et les domaines de coopération. La baisse des ressources financières du PNUD explique, en partie, cette situation. Dans l'ensemble, les projets ont démarré avec un retard de six mois, compte tenu des

tensions politiques et sociales qui ont dominé le contexte national du Burkina Faso, de février à juillet 2011. Mais pour les projets du secteur de l'environnement, le retard de démarrage est plus important ; plusieurs projets ont démarré en janvier 2012, soit un cumul 18 mois de retard ; il en est de même pour le PARPED (emploi). Cette situation a influencé considérablement le rythme d'atteinte des résultats attendus. La baisse des ressources du PNUD en 2012 et surtout en 2013 a également influencé la qualité des résultats et le report/suppressions de certaines activités. Tout ce contexte n'a pas été favorable pour que le PNUD rehausse son image, du fait de ses difficultés dans la prévisibilité des financements qui ont mis à mal le système de programmation annuel du PNUD (Plans de Travail Annuels avec chaque partenaire national). En revanche, ses approches en matière de développement durable ont débouché sur des opportunités de mobilisation de ressources au détriment d'une approche programme plus affirmée évitant le cloisonnement des projets et la perte d'efficacité dans l'exécution de certaines composantes.

Le PNUD a bien aidé le gouvernement à l'approfondissement de la portée sectorielle et programmatique de la notion de développement durable dans la SCADD. Cela s'est prolongé par les appuis au processus de formulation de certaines politiques sectorielles, des budgets programme et le développement des outils du CDMT en vue de permettre un meilleur arrimage entre la SCADD et le système budgétaire. A cela s'ajoutent ses contributions en matière d'approfondissement sur certains déterminants de la croissance pro pauvre et du développement humain (deux études ont été réalisées, la première sur la contribution du secteur de l'élevage à la croissance et la seconde sur le développement humain et le travail décent) ainsi que l'étude portant sur le cadre d'accélération des OMD pour l'objectif de réduction de l'extrême pauvreté.

Les interventions du PNUD dans le cadre des projets régionaux et locaux, CPP et ACRIC, ont eu des impacts très appréciés de toutes les parties prenantes. Des investissements locaux ont été réalisés dans 17 communes de la région de la Boucle du Mouhoun selon une approche de développement local participatif, avec un appui à la maîtrise d'ouvrage locale. Les actions de reboisement, d'éducation environnementale et de développement de partenariat avec les paysans pour la protection de certaines ressources naturelles ont donné également les premiers résultats encourageants ; mais un effort d'innovation sur les micro-projets est à entreprendre. L'impact du projet PARPED sur l'emploi des jeunes et des femmes est très limité en raison du démarrage très tardif du projet. En revanche, l'impact du projet PTFM est très mitigé en raison des tensions et du dialogue de « sourds » qui s'est installé entre le PNUD et la Coordination Nationale des PTFM depuis deux ans. Une solution devra être recherchée rapidement pour dépasser le blocage actuel.

L'appui du PNUD au développement des capacités de la société civile a consolidé les acquis de l'ancien CPAP en matière de VIH/SIDA à travers le PAMAC, de la lutte contre la corruption à travers le REN-LAC et en matière de structuration des ONG en contribuant à la mise en place du Conseil National des OSC. Les résultats obtenus à ce stade sont toujours encourageants ; mais le PNUD devrait amorcer son retrait progressif, dès 2015, pour que ces structures de la société civile prennent leur autonomie et diversifient leurs partenaires.

En matière de gouvernance, l'appui au parlement est difficile à apprécier du fait que les élections ont eu lieu en 2012 conduisant au renouvellement des trois quarts des parlementaires. Le PNUD a joué pleinement et efficacement son rôle dans le succès des élections législatives et locales de 2012 à travers les appuis apportés à la CENI. Il a également, avec ONU-Habitat, développé une approche novatrice de développement d'outils et de capacités locales pour améliorer la sécurité urbaine dans la ville de Ouagadougou. C'est une expérience pilote qui mérite d'être capitalisée pour en faire des éléments de politique de la ville et en l'étendant à d'autres villes. La contribution la plus significative en matière de gouvernance locale a été la révision des guides de planification locale et régionale avec l'introduction des thèmes émergents liés au développement durable, des droits humains et du genre.

Au niveau de la prévention et de la gestion des catastrophes, l'approche du PNUD n'a pas évolué ; elle est restée prisonnière de l'approche du gouvernement privilégiant les instruments d'urgence.

L'approche de développement des capacités de résilience n'a pas encore été développée, malgré la tentative du PNUD d'amorcer la réflexion en 2012.

Le PNUD est de plus en plus perçu à tort ou à raison par les partenaires nationaux et les partenaires techniques et financiers plus comme un organisme de financement alors que sa valeur ajoutée dans l'accompagnement du développement pourrait se situer dans les apports techniques, d'ingénierie du développement et le plaidoyer pour construire des partenariats actifs.

Au niveau des projets/programmes du portefeuille environnement, il est assez difficile d'établir le fil conducteur du sous programme et de vérifier la cohérence verticale et horizontale car celui-ci n'a pas été conçu et géré par la suite selon l'approche programme, avec des résultats communs consolidés et hiérarchisés. L'examen des projets donne l'impression que le portefeuille a été développé plus à partir des opportunités de financement, notamment celles qu'offraient le FEM, que sur la base d'une vision d'ensemble des défis à créer une masse critique d'effets sur les politiques sectorielles et les bonnes pratiques de gouvernance environnementale. Au niveau de la mise en œuvre des activités des projets, il y a une tendance nette vers le renforcement des capacités et vers la conduite d'études, avec des activités de terrain se limitant à des expérimentations à petite échelle.

Enfin, le système de suivi et évaluation du CPAP est inexistant en dehors des rapports des équipes de projet et des informations envoyées au siège à travers le RAAR. Aucun rapport annuel n'est disponible permettant d'avoir un tableau de bord des performances des deux composantes du CPAP, des conclusions et recommandations stratégiques. Les réunions des coordonnateurs des projets se limitent souvent aux problèmes budgétaires et de préparation des Plans de Travail annuel. Les rencontres périodiques sur l'approfondissement sur certains thèmes de développement comme la portée programmatique du développement durable et de la gouvernance sont rares.

5.2.2 Recommandations générales

Recommandation n° 1 : Les constats de la mission d'évaluation sur le caractère ambitieux des programmes et compte tenu de la baisse des ressources du PNUD, il est important que la matrice des résultats du CPAP soit révisée pour un meilleur ciblage et une meilleure cohérence avec les thématiques retenues pour éviter à la fois le saupoudrage et les appuis à la demande des institutions en privilégiant les fonctions et les processus que les institutions, en dehors de certains projets liés aux financements FEM. Par ailleurs, en raison des retards constatés dans le démarrage des projets et de la baisse continue des financements du PNUD, la mission recommande une diligence dans le démarrage des projets et un recentrage des interventions du PNUD sur les thématiques stratégiques présentant des valeurs ajoutées pour les interventions du PNUD.

Recommandation n° 2 : Un réel système de suivi et évaluation du CPAP n'existe pas. La mission d'évaluation était obligée d'exploiter les nombreux rapports annuels produits par les projets. Ce constat a été établi lors de la dernière mission d'évaluation finale du CPAP 2008-2011 ; mais rien n'a été fait. Le PNUD devra prendre des actions urgentes pour remédier à cette situation, surtout que les experts nationaux en suivi et évaluation au sein des projets sont près d'une dizaine. Une réflexion de mutualisation de ces expertises ne sera pas un exercice superflu pour mettre en place un dispositif cohérent et efficace en matière de suivi/évaluation. Le renforcement du suivi et de la supervision des projets du programme pays s'impose également en associant les partenaires nationaux concernés.

Recommandation n° 3 : Le PNUD devrait élaborer pour chaque point d'entrée au niveau sectoriel une note d'orientation identifiant les points d'ancrage, les axes et les approches catalytiques. Les principales thématiques à viser sont le développement durable, la décentralisation, la maîtrise d'ouvrage locale et le renouveau de tout le système national de planification.

Recommandation n° 4 : Face à la difficulté d'avoir un fil conducteur et une lisibilité du sous programme Environnement, du fait de la multiplicité des projets du portefeuille de l'environnement engendrant plusieurs unités de gestion et de comités de pilotage, la mission recommande d'adopter

une approche programme pour l'élaboration d'un document unique de programme environnement. Une note conceptuelle pourrait être le premier travail à réaliser à travers une grille de lecture croisée de tous les résultats et produits escomptés de différents projets en vue de mieux affiner l'analyse des enjeux et défis à relever en matière de développement durable et de gouvernance.

Recommandation n° 5 : considérant les faiblesses constatées dans l'orientation stratégique du portefeuille de l'environnement du programme pays développés souvent à partir des opportunités de financement notamment celle qu'offrait le FEM, la mission recommande dans le cadre du prochain cycle de programmation de concevoir un programme de gestion durable de l'environnement à partir de priorités dégagées dans la SCADD et sur les nouveaux enjeux et défis du pays en ressources naturelles et gestion durable de l'environnement.

Recommandation n° 7 : Les constats établis pour le secteur de l'environnement montrent que l'ancrage institutionnel de la plus part des projets du PNUD est au SP/CONEDD et absorbant l'essentiel de ses ressources humaines pour leur mise en œuvre, au détriment des fonctions d'orientation stratégique et d'interpellation. La mission recommande que les projets soient désormais rattachés à des directions techniques dont les mandats correspondent le mieux aux préoccupations des projets.

Recommandation n° 8 : du fait que le PNUD est perçu de plus en plus à tort ou à raison comme un organisme de financement, la mission recommande que le PNUD joue d'avantage son rôle d'accompagnateur du développement en faisant valoir sa valeur ajoutée sur les aspects techniques d'ingénierie de développement et de plaider pour la mobilisation des financements. La réflexion sur la nécessaire évolution des procédures de financement du PNUD, dans le cadre l'évolution de l'environnement de l'aide publique au développement, devrait être approfondie et coordonnée avec les autres agences du SNU.

5.3 Principaux ajustements des programmes

5.3.1 Principaux défis à relever

La poursuite de mise en œuvre du CPAP-PNUD 2011-2015 durant les deux prochaines années s'inscrira dans un contexte national marqué par d'une part la poursuite des objectifs de la SCADD en matière de croissance forte et inclusive et d'autre part dans un environnement de gouvernance en voie de consolidation marqué par la prochaine élections présidentielle de 2015. Les programmes du CPAP devront massifier les acquis actuels et anticiper sur le futur surtout en matière de référentiels de développement (la SCADD arrive à terme en 2015) et de processus électoral de 2015. Le CPAP s'inscrira aussi dans les grandes lignes du Plan stratégique du PNUD 2014-2017 élaboré au plan mondial en 2013 ainsi que la contribution du PNUD dans la mise en œuvre de la stratégie des Nations Unies au Sahel pour les cinq prochaines années, surtout en matière de résilience et de gouvernance (sécuritaire et économique). Le CPAP du PNUD Burkina Faso consolidera ainsi ses résultats actuels, avec les ajustements nécessaires pour apporter plus de cohérence, de synergies et d'impacts sur la vie des populations et le mode de fonctionnement de l'économie et des institutions. Il devra également jeter les bases des grands domaines d'intervention qui vont au-delà de 2015.

Les défis inscrits dans la SCADD qui vont au-delà de 2015 sont principalement :

- La réduction de l'extrême pauvreté à travers une croissance économique inclusive et un système d'offre des services sociaux de base plus accessibles aux couches les plus vulnérables ;
- La prise en compte de la problématique de développement durable dans tous ses aspects transversaux et verticaux au niveau des politiques sectorielles et de plaidoyers ; cela exigera un nouveau mode de développement plus approfondi dans ses stratégies et programmes au service de toutes les catégories de la population ;

- La promotion d'un système de protection sociale efficace combinant les systèmes modernes et ceux basés sur la solidarité communautaire ;
- Une gouvernance nationale et locale apaisée et plus efficiente ;
- La promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans toutes les sphères publiques et privées ;
- Le développement d'un système national statistique intégré capable de renseigner les performances des orientations de la SCADD et de suivre les conditions de vie des populations.

Au niveau du PNUD, une réflexion interne a abouti à l'élaboration d'un Plan Stratégique pour l'ensemble des pays. Ce plan, couvrant la période 2014-2017, met l'accent sur la nécessité de « assurer simultanément **l'élimination de la pauvreté et une réduction sensible des inégalités et de l'exclusion** ». Les résultats attendus de cet objectif sont la réalisation d'une croissance et un développement inclusifs et durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens d'existence pour les pauvres et les exclus. Les secteurs d'activité sur lesquels il se focalisera seront les suivants :

- L'adoption de modes de développement durable permettant d'apporter des réponses efficaces aux problèmes interdépendants de la pauvreté, de l'inégalité et de l'exclusion, évitant le gaspillage des ressources naturelles ;
- L'instauration et/ou le renforcement de systèmes de gouvernance démocratique inclusifs et efficaces;
- Le renforcement de la résilience en portant l'attention sur le relèvement rapide et le renforcement de l'aptitude à faire face aux conséquences des chocs exogènes, aggravés par les changements climatiques.

5.3.2 Principales orientations

L'évaluation à mi-parcours du CPAP (2011-2015) a essayé, sur la base d'une analyse matricielle des résultats atteints et des processus déclenchés à différents niveaux, de dégager les enseignements et les bonnes pratiques des principaux programmes mis en œuvre en vue de mieux capitaliser les acquis pour les deux prochaines années et esquisser certaines orientations stratégiques. Tous les documents de formulation analysés montrent l'effort de ciblage des thématiques stratégiques au niveau de l'environnement et la pauvreté. Cet effort est moins perceptible pour la question de la gouvernance dans ses multiples dimensions et la fonction de suivi et évaluation pour l'ensemble des projets.

Dans la mise en œuvre, les secteurs ciblés et les objectifs de renforcement des capacités au niveau de la sécurité urbaine, de la décentralisation et du développement local dans la région de la Boucle du Mouhoun sont très pertinents. Parmi d'autres résultats significatifs à mettre à l'actif des projets du PNUD, on peut noter, également :

- Le succès des plaidoyers sur les thèmes émergents, en contribuant à leur intégration dans la SCADD, les politiques sectorielles et les plans locaux de développement ;
- L'appui au gouvernement pour l'élaboration du Plan national d'adaptation aux changements climatiques ;
- L'appui au gouvernement pour se doter d'une stratégie nationale de prévention et de gestion des catastrophes et l'élaboration d'un plan national de contingence.
- L'élaboration de la politique nationale de l'environnement et du développement durable.

Les principaux obstacles rencontrés se résument aux difficultés de suivi des résultats et de l'appréciation de l'impact des projets PNUD.

Le PNUD a fait d'importants efforts pour renforcer son positionnement sur le secteur de l'environnement et sur le processus de la SCADD, sans laisser tomber les avantages comparatifs qu'il avait dans les domaines de la décentralisation et la gestion de l'aide. Il devra continuer à être le

partenaire stratégique, d'une part dans le renforcement des capacités des fonctions de planification, de programmation et d'approfondissement de certaines politiques sectorielles et, d'autre part, continuer ses appuis à la décentralisation, au parlement et anticiper sur les prochaines échéances électorales à travers le renforcement des capacités de la CENI. Enfin, il devra également anticiper sur le processus de formulation de la nouvelle SCADD qui prendrait en compte la notion de résilience dans ses mécanismes d'urgence et ses instruments d'appui aux moyens d'existence durables.

Ces orientations devront s'inscrire dans une démarche basée sur :

- Une approche programme au niveau de chaque domaine de concentration à travers des montages institutionnels simples, flexibles et adaptés aux exigences d'exécution techniques des composantes formulées ;
- Une stratégie claire en matière de renforcement des capacités permettant aux projets de mieux se coordonner sur les outils et les stratégies à mettre en œuvre ainsi que sur les partenariats techniques à établir avec les centres de formation et les universités ;
- Une coordination plus efficace des activités des projets au sein du bureau du PNUD en développant plus de synergies entre les Unités de programmes et l'Unité Economique ;
- Le recours à des expertises avérées et de qualité dans les domaines où l'innovation est recherchée comme le programme des PTFM, les changements climatiques, la décentralisation (maîtrise d'ouvrage locale) et le développement durable ;
- Le renforcement des fonctions d'appui-conseil et de plaidoyer du PNUD en renforçant les capacités techniques au sein du bureau, dans le domaine de l'environnement, de la gouvernance et du suivi-évaluation.

5.3.3 Ajustements proposés

Tenant compte des acquis actuels du CPAP (2011-2015), des orientations de la SCADD et d'autres référentiels (politiques sectorielles, Plan stratégique du PNUD, etc.), les appuis du PNUD pour les deux prochaines années devraient couvrir essentiellement les problématiques liées à la gouvernance (système électoral, Parlement, décentralisation, fonctions stratégiques et programmatiques de l'économie), au développement durable (environnement et lutte contre la pauvreté), à l'emploi, à l'efficacité des mécanismes de réponse des organisations de la société civile dans la lutte contre le VIH/SIDA et la gestion de l'aide publique au développement.

Certains produits du CPAP devront soit être revus soit abandonnés pour mieux se concentrer sur d'autres domaines plus stratégiques et répondant mieux aux défis immédiats à relever.

Pour les domaines qui nécessitent des ajustements, on relèvera :

A. Réduction de la pauvreté et réalisation des OMD

- PTFM : la forme actuelle du type partenariat entre le PNUD et la coordination nationale des PTFM réduisant le rôle du PNUD à un guichet de financement n'aura que des effets pervers et négatifs pour le PNUD. Une solution est à trouver d'urgence pour réhabiliter le rôle d'appui-conseil du PNUD dans les innovations techniques attendues et le développement de la micro-entreprise rurale en synergie avec le projet PARPED et la micro-finance. Dans le cas contraire, le PNUD devrait se retirer de ce secteur en réinvestissant les PTFM à travers le PARPED ;
- PARPED : les objectifs et résultats à atteindre devront être plus modestes en se concentrant sur les outils susceptibles de faciliter directement la création d'emplois pour les jeunes et les femmes dans le cadre de l'auto emploi et le développement de la micro entreprise rurale ;
- Gestion des crises : le PNUD devrait intégrer la notion de résilience pour que l'appui au système de gestion des crises et des catastrophes intègre à la fois l'urgence et le développement en accompagnant le gouvernement à se doter d'une stratégie nationale de résilience cohérente avec les politiques publiques en matière de protection sociale et de gestion des catastrophes.

- Environnement : il s'agira de conforter les priorités actuelles en les mettant en perspective dans une approche programme pour mieux articuler l'environnement avec la lutte contre la pauvreté et le développement des plaidoyers pour permettre au Burkina Faso d'accéder à certains mécanismes financiers internationaux. Les projets Initiative Pauvreté Environnement et COGEL devront être réexaminés pour mieux préciser et simplifier certains résultats attendus et le type de partenariat à développer, en cohérence avec les objectifs/résultats du PRGMA.

B. Renforcement de la gouvernance

- Gouvernance politique : le PNUD devrait d'une part anticiper sur les prochains processus électoraux et d'autre part continuer à appuyer le Parlement, l'accès à la justice des groupes vulnérables et la lutte contre la corruption ;
- Gouvernance locale : le PNUD devrait abandonner le volet Modernisation de l'administration publique et se concentrer sur la dynamique d'approfondissement de la politique de décentralisation et la maîtrise d'ouvrage locale (ARD) ; la sécurité urbaine devrait être valorisée ;
- Gouvernance économique : elle pourra être surtout axée sur la SCADD (suivi et évaluation et processus préparatoire de la SCADD 2), la planification stratégique et la gestion de l'aide publique au développement dans une nouvelle configuration d'appui.
- Les questions Genre et droits humains devront être traitées comme thèmes transversaux, tout en renforçant les capacités des deux Ministères en charge de ces deux thématiques pour qu'ils puissent impulser leur intégration dans les différents projets et programmes de développement.

6. ANNEXES

6.1 Fonds mobilisés par le PNUD

Fonds mobilisés par le PNUD 2011-2013 (en \$) et contributions attendues * en 2014 et 2015							
	2011	2012	2013	2014	2015	Total	Sources de financement
1. Gouvernance	1 771 153	10 383 645	4 502 644	815 217		17 472 659	
1.1 Gouvernance politique	354 642	-	3 501 580			3 856 222	Belgique, Japon
1.2 Gouvernance économique	135 054					135 054	Intérêts des co financements
1.3 Gouvernance locale et administrative (ACRIC)	16 465		680 000			696 465	Japon, Allemagne
1.4 Elections		8 340 714	-	815 217		9 155 931	Union Européenne, Suisse, Danemark, Suède, Luxembourg
1.5 PCRSU **	1 132 000	886 242	258 671			2 276 913	Trust fund PNUD/BCPR
1.6 TROIKA** *	132 992		62 393			195 385	Pays Bas, Suède, Suisse, France
1.7 UEMOA		1 156 689				1 156 689	UEMOA
2. Environnement et OMD	14 865 462	7 847 424	5 653 254	4 293 365,34	1 950 429,23	34 609 937,49	
2.1 Cogel	2 133 333		1 043 024	682 065		3 858 422	Autriche
2.2 PANA +PANA TICAD	3 372 434	3 531 023	1 608 122	1 640 200	1 291 300	11 443 079,	GEF, japon, Danemark
2.3 Gestion durable Terres	239 753	721 688				961 441	GEF,
2.4 Parcs de l'Entente + WAP	3 051 632	1 328 271	1 236 629	653 989	47 993	6 318 514	Union Européenne +GEF
2.5 PTFM	1 586 519	581 395	582 147	1 222 273	611 137	4 583 471	Luxembourg, Fondation Bill Gates
2.6 Emplois							
2.7 Autres	4 481 791	1 685 047	1 183 332	94 838		7 445 008	Japon, Danemark, PAM,
Total	16 636 615	18 231 069	10 155 898	5 108 582,34	1 950 429,23	52 082 598,98	

* Versements attendus selon échéanciers contenus dans les accords de financement signés

** PCRSU fait partie de la gouvernance politique

*** TROIKA fait partie de la Gouvernance économique

**** la mobilisation de ressources 2013 de la Gouvernance locale et administrative regroupe celle faite par PRGLA (350000) et ACRIC(330000)

6.2 Personnes rencontrées

Nom et prénom	Structures/ Institutions	Fonctions
1. ZERBO Youma	Secrétariat Général du Premier Ministère	Secrétaire Général
2. NABOHO Kanidoua	Assemblée Nationale de Burkina Faso	Premier Vice-Président
3. W.ZOUNDI Louise	Assemblée Nationale de Burkina Faso	Directrice Générale du Patrimoine
4. NABALOUM Bourelma	Ministère de la Jeunesse et de la Formation Professionnelle et de l'Emploi	Directeur Général de la Promotion de la Jeunesse
5. SANON Douroussin Mathurin	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Directeur Régional
6. OUEDRAOGO Tinrmegson	Ministère de la Jeunesse et de la Formation Professionnelle et de l'Emploi	Secrétaire Général
7. Docteur R. BAKOUAN Didier	Présidence du FASO Conseil National de lutte contre le SIDA et les IST	Médecin de Santé Publique Secrétaire Permanent Chevalier de l'Ordre National
8. DIALLO Amadou	Ministère de l'Economie et des Finances Direction Générale de la Coopération	Directeur de la Coordination et de l'Efficacité de l'Aide Publique au Développement
9. BADO Blaise	Ministère de l'Administration Territoriale de la Décentralisation et de la Sécurité Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales	Directeur Général
10. KABORE Lassané	Ministère de l'Economie et des Finances Direction Générale de la Coopération	Directeur Général
11. KABORE Moussa	Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire	Secrétaire Général
12. COULIBALY Daniel	Conférence Nationale de la Décentralisation	Secrétaire Permanent
13. SOME Seglaro Abel	Ministère de l'Economie et des Finances Secrétariat Technique de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable	Secrétaire Exécutif
14. NIGNAN Karim	Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation	Secrétaire Permanent
15. OUMINGA Inoussa	Ministère de l'Economie et des Finances	Directeur Général de l'Economie et de la Planification
16. SINON Harouna	Réseau National de Lutte Anti-Corruption	Economiste Gestionnaire de Programme
17. K.LOUGUE Marcel	Programme d'Appui au Monde Associatif et Communautaire de lutte contre le VIH ; la Tuberculose et le Paludisme	Coordonnateur
18. SERE Abbé Constantin	Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité	Secrétaire Exécutif

Nom et prénom	Structures/ Institutions	Fonctions
19. YONLI/ZANGRE Marceline	Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable Coordination Nationale	Experte en Suivi- Evaluation Ingénieur en Développement Local et Décentralisation
20. HEBIE Lamoussa	Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente « Intervention dans les aires protégées »	Coordonnateur National
21. OUANGO Clément	Programme Conjoint de Renforcement de la Sécurité Urbaine à Ouagadougou	Coordonnateur Chevalier de l'Ordre National
22. ROUAMBA Adama	Programme National Plates-Formes Multifonctionnelles pour la Lutte contre la Pauvreté	Coordonnateur National
23. Bobodo dit Blaise SAWADOGO	Coopération Autrichienne pour le Développement Projet « Consolidation de la Gouvernance Environnementale Locale COGEL»	Coordonnateur
24. Docteur BOUCHE Philippe	Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente	Regional Technical Coordinator
25. COLLANGE Pascal	Agence Française de Développement	Directeur
26. PULICHINO Michael	Délégation de l'Union Européenne au Burkina Faso	Chef de Section Economie et Secteurs Sociaux
27. GILLET Yves	Délégation de l'Union Européenne au Burkina Faso	Premier Conseiller Chef des opérations de Coopération
28. HASAMA Hisanobu	Ambassade du Japon	Ministre Conseiller
29. EHMEIR Walter	Ambassade d'Autriche Coopération pour le Développement	Chef de bureau
30. VOEGELE Lyn	Grand Duché du Luxembourg Ambassade au Burkina Faso	Premier Secrétaire
31. PINCINCE Luc	Ambassade du Canada	Counsellor, Head of Aid
32. COURCIER Rémy	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture FAO	Responsable du Programme Agricole d'Urgence et de Réhabilitation
33. DEJONGH Guy	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance UNICEF Burkina Faso	Spécialiste en Suivi et Evaluation
34. RUBIN Marc	United Nations Children's Fund	Representative
35. DIOUF Mamadou	Programme Alimentaire Mondial	Directeur Adjoint
36. Docteur ZAMPALIGRE Fatimata	Organisation Mondiale de la Santé	Médecin de Santé Publique Chargé de programme – lutte contre le VIH/SIDA et Maladies Non Transmissibles
37. KARORERO	Programme des Nations Unies pour le Développement	Coordinateur Résident
38. OUATTARA Claude	UN Capital Development Fund	Programme Officer
39. YAMEOGO Félix Marie	Programme des Nations Unies pour le Développement Secrétariat Technique d'Appui à la Troika des Partenaires Techniques et Financiers du Burkina Faso	Coordonnateur